

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## RAPPORT DE PRÉSENTATION PARTIE 1 - DIAGNOSTIC



GOYAVE

Mars 2017



<b>CONTEXTE</b>	<b>4</b>
<b>UNE COMMUNE DE LA CANBT</b>	<b>4</b>
<b>ÉLÉMENTS DE CADRAGE</b>	<b>5</b>
<b>1. ÉCHELLE NATIONALE : DE LA LOI SRU QUI INTRODUIT LE PLU À LA LOI ALUR QUI CONFIRME SA FONCTION DE DOCUMENT GARANT D'UN AMÉNAGEMENT RAISONNÉ ET ÉQUILIBRÉ SUR LA COMMUNE</b>	<b>5</b>
<b>A. Les grands principes de l'aménagement</b>	<b>5</b>
<b>B. La Loi relative à la solidarité et au renouvellement Urbain (SRU) : le PLU</b>	<b>5</b>
<b>C. Une évolution des documents d'urbanisme : PLU-Grenelle</b>	<b>6</b>
<b>2. ÉCHELLE RÉGIONALE : DES PLANS RÉGIONAUX ASSURANT L'ÉQUILIBRE ENTRE BESOINS DES HABITANTS ET PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES</b>	<b>7</b>
<b>A. Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM)</b>	<b>8</b>
<b>B. Un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé en 1998 et modifié en 2002</b>	<b>9</b>

## **ANALYSE SPATIALE & FONCTIONNELLE 10**

<b>1. HISTOIRE</b>	<b>11</b>
<b>1.1. PETIT HISTORIQUE DE LA VILLE DE GOYAVE</b>	<b>11</b>
<b>A. Une probable présence d'indiens Caraïbes</b>	<b>11</b>
<b>B. Un territoire investi à partir du XVIIe siècle</b>	<b>11</b>
<b>C. Une commune à l'agriculture diversifiée</b>	<b>12</b>
<b>D. Les mutations contemporaines de l'économie goyavienne</b>	<b>12</b>
<b>E. La difficile affirmation du bourg</b>	<b>12</b>
<b>1.2. PATRIMOINE CULTUREL</b>	<b>13</b>
<b>1.3. ÉVOLUTION DE LA TÂCHE URBAINE</b>	<b>14</b>
<b>A. 1955</b>	<b>14</b>
<b>B. 1985</b>	<b>14</b>
<b>C. 2005</b>	<b>14</b>
<b>D. 2010</b>	<b>14</b>
<b>2. MORPHOLOGIE URBAINE</b>	<b>15</b>
<b>2.1. UN BOURG DICHOTOMIQUE EN MUTATION</b>	<b>15</b>
<b>2.2. DES POLARITÉS RURALES ISSUES DES HABITATIONS</b>	<b>17</b>
<b>2.3. DES SECTIONS DÉVELOPPÉES PLUS RÉCEMMENT SUR LES HAUTEURS</b>	<b>18</b>
<b>A. Sections Barthélémy, Frédy, Sarcelle</b>	<b>18</b>
<b>B. Section Moreau – Bois-sec - Bonfils</b>	<b>18</b>
<b>2.4. UN TERRITOIRE EN MUTATION</b>	<b>19</b>
<b>2.5. FONCIER : STRUCTURE DE L'URBANISATION</b>	<b>20</b>
<b>A. Un morcellement du foncier</b>	<b>20</b>
<b>B. Grands propriétaires fonciers</b>	<b>21</b>
<b>C. Une faible disponibilité foncière</b>	<b>23</b>
<b>D. Une capacité de densification au sein même du bourg</b>	<b>24</b>



## ANALYSE THÉMATIQUE

25

<b>1. DÉMOGRAPHIE</b>	<b>26</b>	<b>B. Une population active principalement composée d'employés</b>	<b>35</b>	<b>6. TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS</b>	<b>48</b>
<b>1.1. ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE</b>	<b>27</b>	<b>C. Un taux de chômage stable dans la moyenne de la CANBT</b>	<b>35</b>	<b>6.1. VOIRIE ET RÉSEAUX VIAIRES</b>	<b>49</b>
A. Un dynamisme démographique récent ...	27	<b>3.3. EMPLOI</b>	<b>36</b>	A. La Route Nationale 1, des trafics importants impliquant des	49
B. ...Lié à des soldes naturels et migratoires plus élevés que la	27	A. Une diminution du nombre d'emploi au sein de la commune	36	problématiques de sécurité	49
moyenne guadeloupéenne	27	B. Des emplois qui correspondent à la structure de la population	36	B. Des départementales de bonne qualité	49
<b>1.2. MUTATIONS SOCIÉTALES</b>	<b>27</b>	active	36	C. Des voies de liaisons inter-quartiers peu entretenues	49
A. Une population qui reste encore jeune	27	C. Un indicateur de concentration d'emploi faible et en baisse	37	D. Le bourg : un plan de signalisation en cours	50
B. Un dynamisme de population également réparti sur le territoire	27	<b>4. EXPRESSION ÉCONOMIQUE</b>	<b>38</b>	<b>6.2. UN RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN RÉCENT</b>	<b>51</b>
C. Des familles et des ménages relativement restreints	27	<b>4.1. UNE COMMUNE RURALE ENCORE FORTEMENT AGRICOLE</b>	<b>39</b>	<b>6.3. UNE FAIBLE PLACE LAISSÉE AUX DÉPLACEMENTS DOUX</b>	<b>51</b>
<b>2. HABITAT ET MODES D'HABITER</b>	<b>28</b>	A. Un poids important du secteur agricole lié à son histoire ...	39	<b>6.4. UN STATIONNEMENT INSUFFISANT AU NIVEAU DU BOURG</b>	<b>52</b>
<b>2.1. CONTEXTE : UNE DYNAMIQUE RÉCENTE MAIS MAJEURE</b>	<b>29</b>	B. ... mais qui traverse des difficultés	39	<b>7. RÉSEAUX TECHNIQUES</b>	<b>53</b>
A. À l'échelle communale : une croissance forte du nombre de	29	C. Des cultures fruitières (bananeraies) largement représentées	40	<b>7.1. RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE</b>	<b>54</b>
logement depuis les dix dernières années	29	D. Des circuits courts existants mais encore peu significatifs	40	<b>7.2. GESTION EN EAUX PLUVIALES</b>	<b>55</b>
B. A l'échelle infra-communale : une croissance qui se concentre sur le	29	E. Des diversifications possibles ?	41	<b>7.3. GESTION DES EAUX USÉES</b>	<b>55</b>
Bourg	29	<b>4.2. DES ACTIVITÉS COMMERCIALES CONCENTRÉES SUR LA ZAC DE FORTYL</b>	<b>42</b>	A. Un réseau d'assainissement collectif restreint au bourg	55
<b>2.2. UN PARC DE LOGEMENT CARACTÉRISÉ PAR UNE MIXITÉ URBAINE</b>	<b>30</b>	A. Un taux de création d'entreprise supérieur à celui de la CANBT	42	B. Un système d'assainissement non collectif majoritaire	55
A. Majoritairement des résidences principales	30	B. Des commerces principalement concentrés sur le bourg ...	42	C. Des projets inscrits au SDA	55
B. Une égalisation entre propriétaires et locataires	30	C. ... et au sein de la ZAC de Fortyl	42	<b>7.4. IRRIGATION AGRICOLE</b>	
C. Un nombre croissant d'appartement malgré une prédominance de	30	<b>4.3. UNE ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE ENCORE TIMIDE MALGRÉ DES ATOUTS NON</b>	<b>43</b>	<b>7.5. ENERGIE</b>	<b>56</b>
la maison individuelle	30	<b>NÉGLIGEABLES</b>	<b>43</b>	<b>7.6. TÉLÉPHONE</b>	<b>56</b>
D. Des logements qui tendent à devenir plus petits	30	A. Des sites naturels d'exceptions pas toujours connus	43	<b>7.7. NUMÉRIQUE</b>	<b>56</b>
E. Un parc de plus en plus confortable	30	B. Des activités connexes au secteur touristique encore faibles	43		
<b>2.3. UN PARC SOCIAL RÉCENT</b>	<b>31</b>	C. Des projets prometteurs en cohérence avec la CANBT	43		
A. Entre proximité des services urbains et mixité sociale	31	<b>5. ÉQUIPEMENTS</b>	<b>44</b>		
B. Correspondance entre structure du parc social et structure de la	31	<b>5.1. EQUIPEMENTS SCOLAIRES</b>	<b>45</b>		
population	31	A. Quatre écoles et un collège	45		
C. Une faible demande locative sociale	31	B. Un sous-équipement et une offre concentrée sur le bourg	45		
<b>2.4. UNE OPÉRATION DE RHI À L'ARRÊT</b>	<b>32</b>	C. L'analyse sismique : l'occasion de repenser la répartition de ces	45		
<b>2.5. LES BESOINS IDENTIFIÉ EN MATIÈRE DE LOGEMENT</b>	<b>32</b>	établissements?	45		
<b>3. POPULATION ACTIVE &amp; EMPLOI</b>	<b>33</b>	<b>5.2. EQUIPEMENTS SANTÉ - SOCIAL</b>	<b>46</b>		
<b>3.1. SCOLARISATION ET FORMATION</b>	<b>34</b>	A. Une offre suffisante en petite enfance	46		
A. Un taux de scolarisation des 6 à 17 ans de plus 95 %	34	B. Un manque en matière d'équipements pour les aînés, légèrement	46		
B. Une population généralement plus diplômée	34	pallié par les associations de services à domicile	46		
C. Des migrations liées à l'absence de lycée et d'université sur Goyave	34	C. Une faible offre médicale	46		
<b>3.2. POPULATION ACTIVE</b>	<b>35</b>	<b>5.3. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS</b>	<b>47</b>		
A. Une faible croissance du nombre d'actifs par rapport à Petit-Bourg	35	A. Un bon équipement en terrains sportifs mais parfois mal	47		
		entretenus	47		
		B. Une offre culturelle faible	47		
		C. Une animation via les associations locales	47		

## Le territoire intercommunal

- Communes de la CANBT
- GOYAVE



Source : Urbis

### CARTE D'IDENTITÉ COMMUNALE

**Superficie** : 6 001 ha

**Nombre d'habitants** : 8 309 habitants (INSEE, 2011)

**Densité de population** : 1,38 habitants / ha (soit 138 habitants/km<sup>2</sup>)

Petit-Bourg : 182 hab/km<sup>2</sup>

Capesterre BE : 186 hab/km<sup>2</sup>

CANBT : 173 hab/km<sup>2</sup>

GUADELOUPE : 248 hab/km<sup>2</sup>

**Nombre d'emplois** : 899 emplois (INSEE 2011)

**Nombre d'actifs** : 3 664 actifs

**Nombre d'actifs occupés** : 2 649 actifs occupés

**Taux de concentration d'emploi** : 33,6 %

Petit-Bourg : 47,2 %

Capesterre BE : 61,7 %

CANBT : 52,7 %

**Nombre de logements** : 3 936 logements (INSEE, 2011)

**Evolution du parc de logements 1999 - 2011** : 83 %

Petit-Bourg : 42 %

CANBT : 40 %

**Taux de logement social** : 37 %

**Taux de vacance en 2010** : 15,5 % (croissance du taux de vacance de 70 % entre 1999 et 2010)

### UNE COMMUNE DE LA CANBT

Récemment entrée dans la Communauté d'Agglomération Nord Basse-Terre (CANBT), Goyave est une petite commune (8 309 habitants en 2011) dotée d'une identité naturelle et rurale forte. Cette commune se trouve confrontée à des dynamiques de population spécifiques liées à son implantation.

Inscrite dans la sphère d'influence de l'agglomération pointoise, véritable pôle économique de la Guadeloupe, la commune fait face à une croissance de population forte (+64% entre 1999 et 2011). La disponibilité foncière du territoire et sa proximité au pôle pointois placent Goyave dans une dynamique similaire à celle que connaît Petit-Bourg depuis plus longtemps. Ce phénomène d'attractivité de la polarité pointoise déborde sur les communes limitrophes et s'étend aujourd'hui jusqu'à Goyave.

Au sein du territoire, ces dynamiques se traduisent par le développement du Bourg via d'importantes opérations de logement, notamment de logements sociaux (ZAC de l'Aiguille). Les sections, en particulier les sections de Moreau, Bonfils et Bois-Sec, s'étendent fortement plutôt au travers de lotissements destinés aux classes moyennes voire supérieures ponctuellement complétés par des opérations de logements collectifs sociaux (Résidence Coriandre).

Le développement important des sections, couplé à la construction dans les années 1980 de la déviation de la RN1 et à la création des ZAC de l'Aiguille à destination résidentielle et de Fortyl à vocation économique, ont engendré une mutation forte du bourg. Celui-ci s'est ainsi déplacé depuis le port jusque sur les hauteurs plus à l'ouest, avec pour conséquence une dépréciation forte des secteurs les plus éloignés de la route nationale (ancienne RHI à proximité du port).

# ÉLÉMENTS DE CADRAGE



La commune effectue son Plan Local d'Urbanisme au sein d'un contexte juridique et légal déjà existant. S'il retranscrit le projet de territoire des élus goyaviens et de ses habitants, il permet également d'adapter les orientations et règles nationales au territoire dans sa spécificité.

## 1. ECHELLE NATIONALE : DE LA LOI SRU QUI INTRODUIT LE PLU À LA LOI ALUR QUI CONFIRME SA FONCTION DE DOCUMENT GARANT D'UN AMÉNAGEMENT RAISONNÉ ET ÉQUILIBRÉ SUR LA COMMUNE

### A. LES GRANDS PRINCIPES DE L'AMÉNAGEMENT

Si l'élaboration des PLU relève de la compétence des collectivités territoriales, celle-ci est fortement encadrée. Les communes doivent dans leur projet de territoire prendre en compte certaines dispositions réglementaires. Ainsi, le PLU doit participer au développement territorial tout en respectant les principes généraux de l'urbanisme énoncés aux articles :

#### L110 du Code de l'Urbanisme

« Le territoire français est le patrimoine commun de la Nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. »

#### L.121-1 du Code de l'Urbanisme :

«Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1° L'équilibre entre :

a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;

b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;

c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;

1° bis La qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville ;

2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs ;

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.»

(Source : Légifrance)

### B. LA LOI RELATIVE À LA SOLIDARITÉ ET AU RENOUVELLEMENT URBAIN (SRU) : LE PLU

La Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) du 13 décembre 2000 a cherché à prendre toute la mesure des enjeux de la ville d'aujourd'hui; lutter contre la péri-urbanisation et le gaspillage de l'espace en favorisant le renouvellement urbain, inciter – voire contraindre parfois – à la mixité urbaine et sociale, mettre en oeuvre une politique de déplacements au service du développement durable. L'objectif de la Loi SRU consistait à offrir aux décideurs publics un cadre juridique renouvelé ainsi que des alternatives permettant d'envisager un développement autre que celui proposé et mis en oeuvre ces dernières décennies.



## C. UNE ÉVOLUTION DES DOCUMENTS D'URBANISME : PLU-GRENELLE

Le PLU-SRU devait permettre d'endiguer l'artificialisation des sols. Toutefois cet échec (consommation d'espaces évaluée à 60.000 hectares par an) associée à la montée en puissance des préoccupations environnementales (protection des écosystèmes, l'emploi des énergies renouvelables...) ont conduit le législateur à opérer un "verdissement" des documents d'urbanisme. Le PLU-GRENELLE II, n'est pas une révolution mais une évolution.

Promulguée le 12 juillet 2010, la Loi portant "engagement national pour l'Environnement" poursuit l'oeuvre de la Loi SRU en renforçant les objectifs de protection de la biodiversité, de lutte contre l'étalement urbain, de densification des espaces urbanisés et d'utilisation des énergies renouvelables. Cependant, elle incite les collectivités à définir une véritable stratégie environnementale à l'échelle du territoire, tout en ayant conscience que la stratégie locale ne doit pas être définie à l'échelle locale mais en réfléchissant sur un périmètre élargie (notion d'intercommunalité).

### *Des principes de protections de l'environnement renforcés*

- Améliorer et harmoniser les outils de planification en matière d'urbanisme
- Concevoir un urbanisme mieux articulé avec les politiques d'habitat, de développement commercial et de transport tout en améliorant la qualité de vie des habitants.
- Organiser des transports plus respectueux de l'environnement tout en assurant les besoins de mobilité
- Assurer une cohérence d'ensemble de la politique des transports pour les voyageurs et les marchandises, dans le respect des engagements écologiques, en faisant évoluer les infrastructures de transports et les comportements
- Réduire les consommations d'énergie et de leur contenu en carbone
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre en économisant l'énergie et en limitant les émissions de CO2.
- Préserver la biodiversité
- Assurer un fonctionnement pertinent des écosystèmes en protégeant les espèces et les habitats (corridors écologiques)
- Mettre en oeuvre une nouvelle gouvernance écologique
- Instaurer les outils nécessaires d'une démocratie écologique en marche aussi bien dans la sphère privée que publique
- Maîtriser les risques, traiter des déchets et préserver la santé
- Préserver la santé de chacun et respecter l'environnement en préservant des risques, en luttant contre les nuisances de toutes formes et en gérant durablement les déchets

### *Dispositions et modifications apportées par la loi ALUR*

Promulguée le 24 mars après l'examen du Conseil Constitutionnel et publiée au journal officiel le 26 mars 2014, la loi n°2014-366 pour « l'Accès au logement et un urbanisme rénové » a été réalisée dans le but de répondre aux objectifs de production de logements, soit 500 000 logements par an dont 150 000 logements sociaux, tout en assurant un respect de l'environnement. Afin de respecter ces engagements, la loi propose différentes dispositions et mesures en matière d'urbanisme. Ainsi, plus de 175 articles sont venus s'ajouter dans le but d'atteindre les objectifs visés.

L'ensemble de ces dispositions s'articule autour de 4 axes qui structurent le projet de loi et traduisent les objectifs à atteindre :

- I) « favoriser l'accès au logement de tous à un logement digne et abordable »
- II) « lutter contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées »
- III) « améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques du logement »
- IV) « moderniser les documents de planification et d'urbanisme »

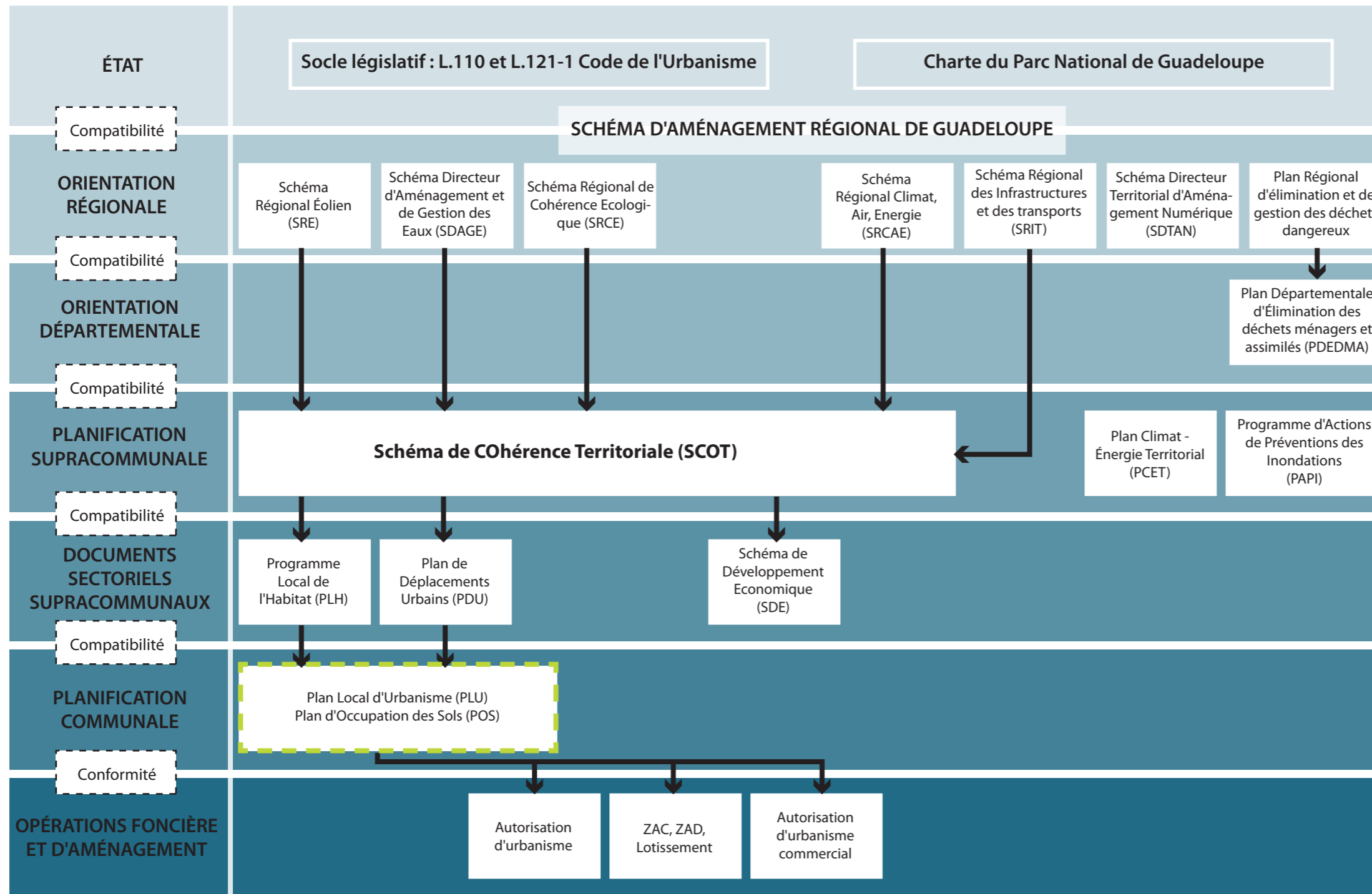
Ces objectifs sont tournés principalement autour des thématiques de l'habitat. Toutefois, l'axe IV affiche de véritables ambitions qui s'avèrent intéressantes à mettre en lumière. En effet, plus de 51 nouveaux articles sont venus se greffer au régime juridique de l'urbanisme réglementaire. Ceux-ci ont pour objectif d'une part de poursuivre les exigences de la loi Grenelle II et d'autre part de constituer un véritable levier pour une réforme ambitieuse de la planification locale.

Etant donné que l'élaboration du PLU de Goyave a été réalisée durant la promulgation de la loi ALUR, ce document doit s'adapter aux exigences de cette nouvelle ambition législative.

# ÉLÉMENTS DE CADRAGE



## SCHÉMA ORGANISATIONNEL DES DIFFÉRENTES NORMES DES DOCUMENTS D'URBANISME



## 2. ÉCHELLE RÉGIONALE : DES PLANS RÉGIONAUX ASSURANT L'ÉQUILIBRE ENTRE BESOINS DES HABITANTS ET PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

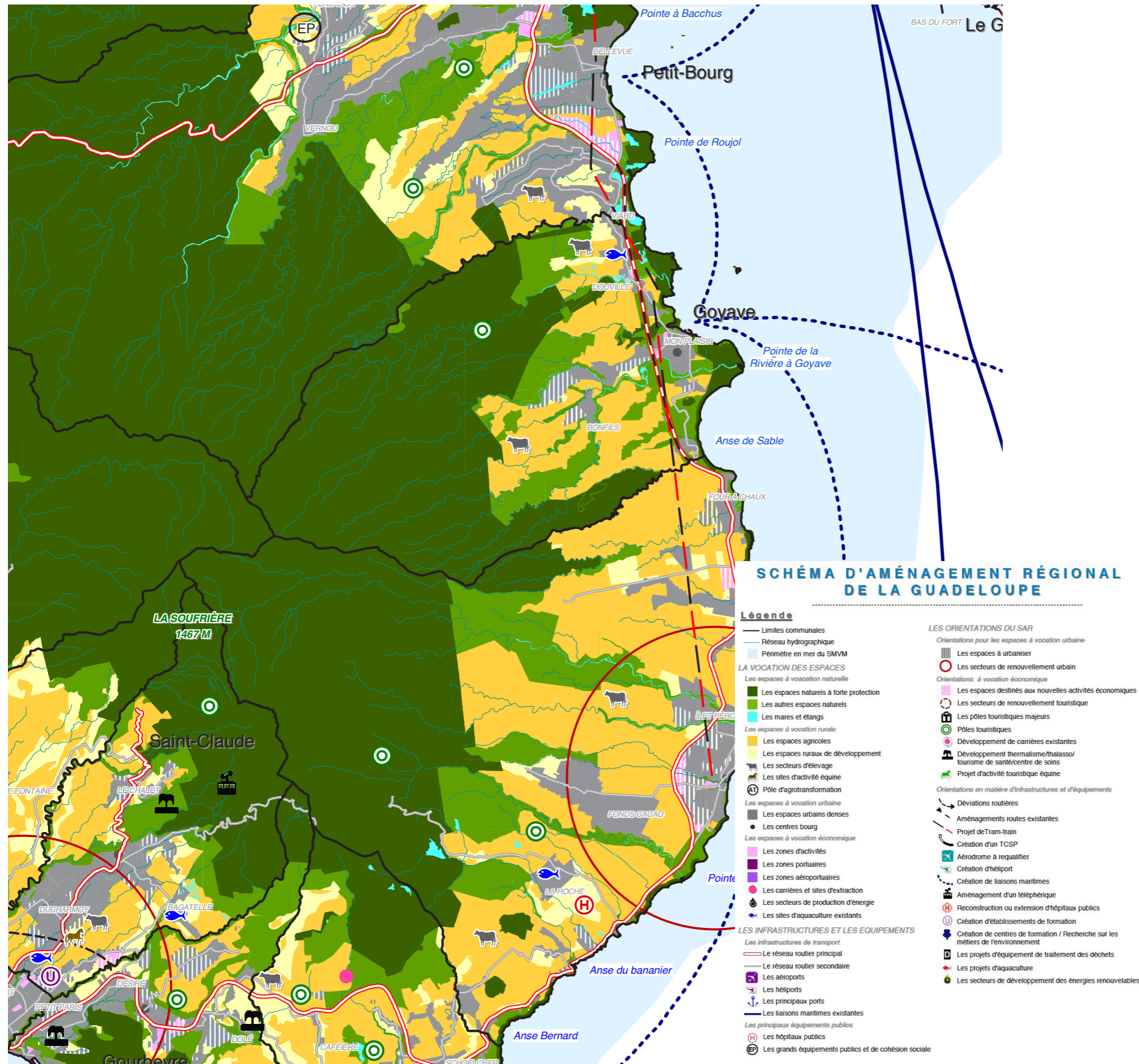
Ce PLU doit donc tenir compte des orientations élaborées à l'échelle de la Région et retranscrites dans un certain nombre de documents :

- le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) complété par son volet maritime : le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), approuvé en 2011.
- le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en cours d'élaboration
- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- le Schéma Régional Climat - Air - Energie (SRCAE)
- le Plan Départemental pour l'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA)

Source : MEDDTL, 2011

# ÉLÉMENTS DE CADRAGE

Focus sur le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) 2011



## A. LE SCHEMA D'AMENAGEMENT REGIONAL (SAR) ET LE SCHEMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER (SMVM)

Approuvé en 2011, le SAR révisé s'articule autour de 4 axes principaux :

- Un aménagement raisonné du territoire**
  - Celui-ci se base sur le rééquilibrage de l'attractivité de l'agglomération pointoise en s'appuyant sur un réseau de pôles-relais et de bourgs secondaires qui viennent alimenter un bassin de vie.
  - renforcement des bourgs
  - amélioration des infrastructures de liaisons et mise en place d'un réseau de transports urbains autour de l'agglomération centrale
  - vers un urbanisme de qualité, éviter le mitage du sol et utilisant au mieux le renouvellement urbain volontariste

**Un développement économique équilibré**  
 Quatre axes de travail : redéploiement de l'agriculture et de la politique énergétique, poursuite du travail en faveur de l'industrie et de l'artisanat, mise en place d'une nouvelle politique du tourisme.

**Une société équitable qui répond mieux aux attentes et besoins des Guadeloupéens**  
 Se traduit par une politique sociale afin de réduire la fracture entre les Guadeloupéens et notamment entre les habitants de l'agglomération pointoise et les autres.

Permettre l'accès plus aisé au logement social et à la propriété  
 Complété par une politique de formation ainsi qu'une orientation de solidarité des populations les plus fragiles et précaires.

**Une société raisonnable qui veille à la protection globale de son environnement et à sa mise en valeur**  
 Axer la Guadeloupe sur une véritable politique de l'énergie : depuis les réflexions à entamer sur les économies d'énergies au développement des énergies renouvelables.

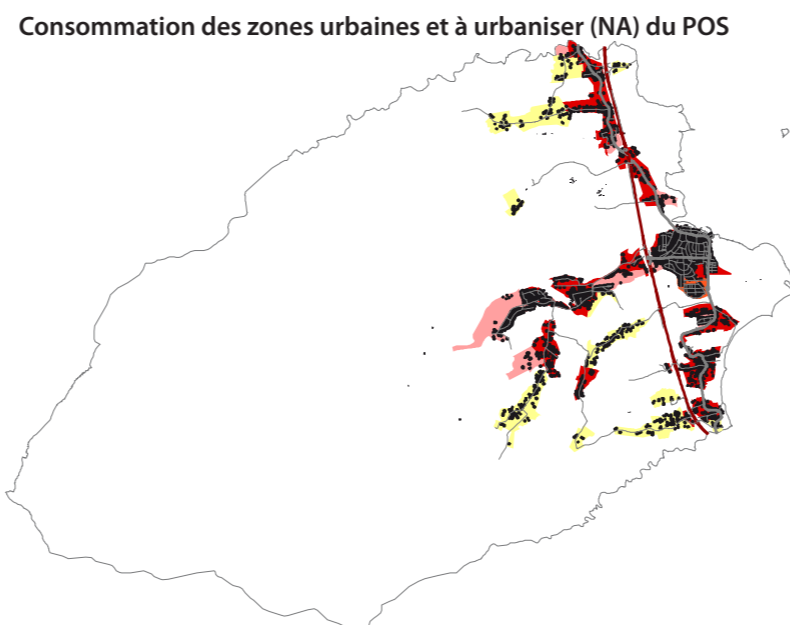
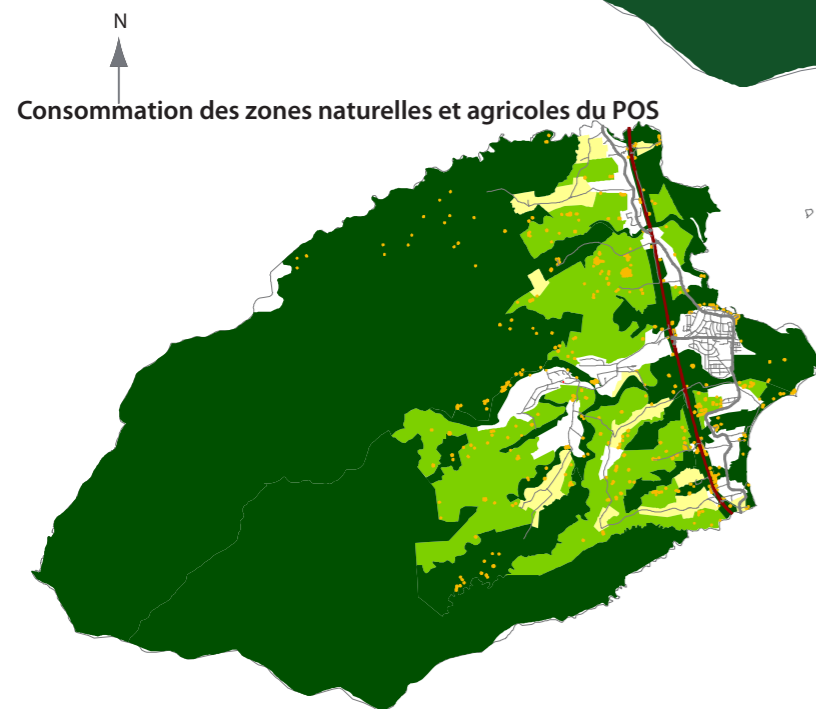
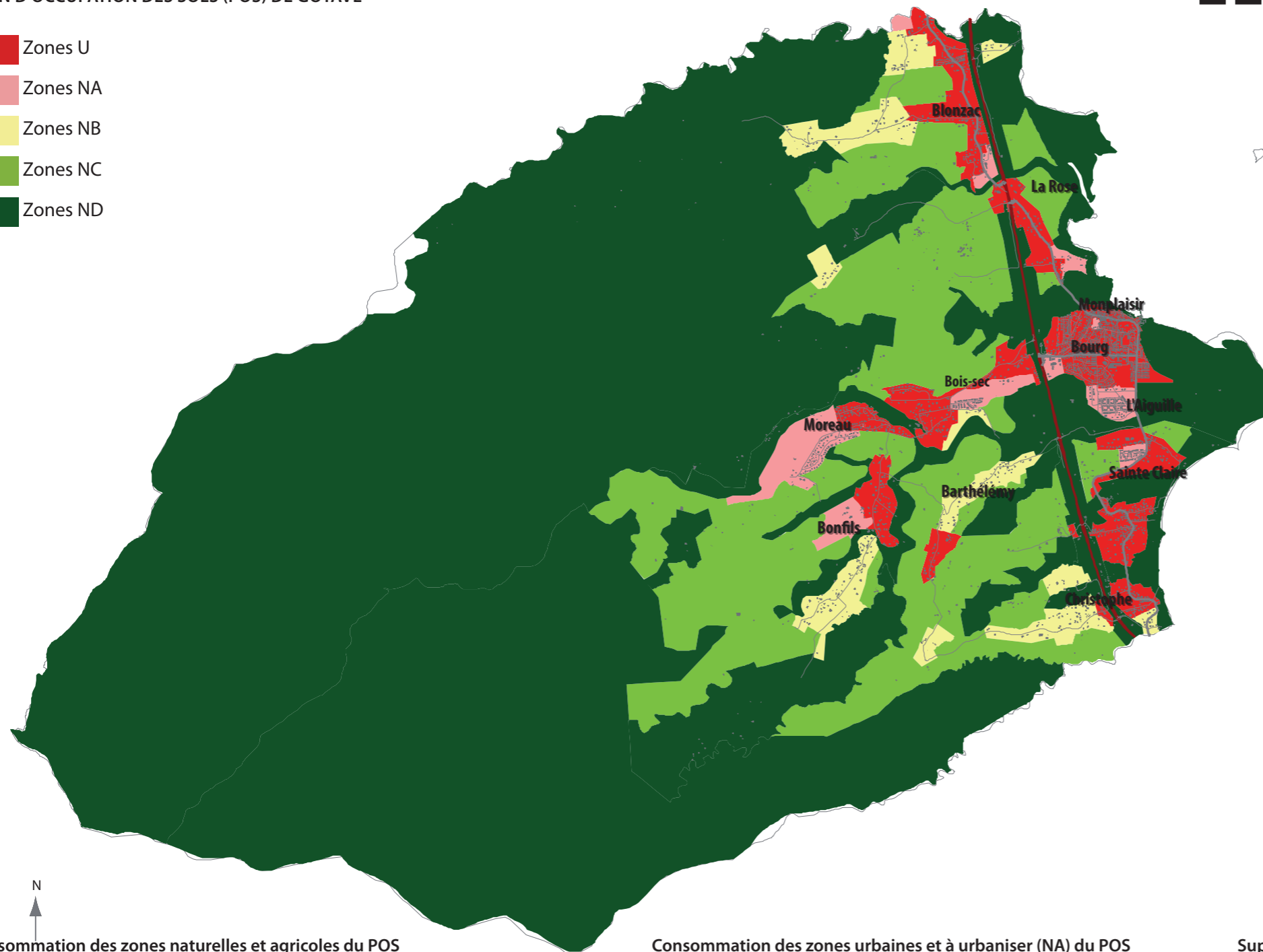
Préserver les espaces naturels en luttant contre le mitage, en accentuant le trait sur l'espace littoral très fragile.  
 Prise en compte des risques naturels et technologiques, efficacité des politiques de précaution.

Plus particulièrement sur le territoire de Goyave, les principales actions préconisées sont les suivantes :

- le pôle relais d'un bassin de vie secondaire
- un port multifonctionnel
- Aménagement de la plage de Sainte-Claire
- Mise en place d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) reliant Goyave à Moudong

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) DE GOYAVE

- Zones U
- Zones NA
- Zones NB
- Zones NC
- Zones ND



# ÉLÉMENTS DE CADRAGE

## B. UN PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) APPROUVÉ EN 1998 ET MODIFIÉ EN 2002

Le Plan d'Occupation des Sols de Goyave, document actuel d'urbanisme, a été révisé et approuvé en 1998, puis modifié en 2002.

Dès 1998, le POS retranscrit les atouts de Goyave, situé sur l'axe Pointe à Pitre - Basse-Terre et ses inconvénients (une commune dépendante des pôles économiques majeurs, urbanisation linéaire sur les sections ...).

Il affirme alors trois principes :

- le développement urbain sur la base d'une trame d'agglomération hiérarchisée
- la protection et la mise en valeur du potentiel foncier
- la sauvegarde des grands espaces naturels, forestiers et littoraux

La modification de 2002 a principalement porté sur les zones urbaines du territoire afin de prendre en compte l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) du centre-bourg, le développement de l'habitat et d'une économie sur Montplaisir et la création de la ZAC de l'Aiguille (en zone 1NA).

Le zonage actuel permet l'urbanisation (ou la densification) de 131,3 ha (zones U, NA). Ces zones ont été consommées à près de 70% pour les zones U et à 44 % pour les zones NA.

À noter que les zones NB, qui permettaient une urbanisation diffuse sans obligation d'équipement de la part de la municipalité, n'ont été que faiblement investies (34%).

Par contre, malgré les protections, l'audit du POS révèle que près de 4 % des zones agricoles (NC) et naturelles (ND) sont sensiblement mitées par de l'habitat. Ce calcul prend en compte l'ensemble des bâtiments recensés par le cadastre 2014. Le pourcentage est donc à nuancer au regard de la présence de petites unités bâties ou même de hangars agricoles ...

Superficie des zones et consommations bâties

Zonage POS	Surface (ha)	Part du territoire communal (%)	Surface consommée (ha)	% consommation / zone
U	279,4	4,7 %	190,4	68,14 %
NA	75,4	1,3 %	33,2	43,96 %
NB	157,9	2,6 %	53,4	33,84 %
NC	897,7	15,0 %	28,8	3,20 %
ND	4 580,5	76,5 %	30,6	0,67 %

# ANALYSE SPATIALE & FONCTIONNELLE





# 1. HISTOIRE

Bourg de Goyave au 18<sup>ème</sup> siècle



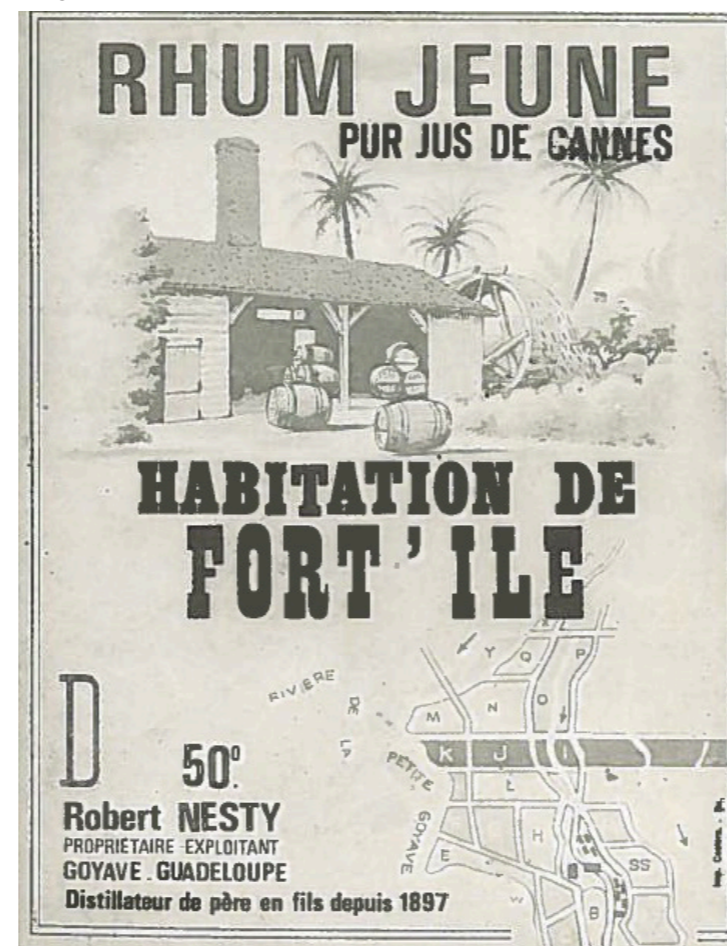
Source : D-E. MARIE-SAINTE

Adolphe Ribaud, à l'origine de l'implantation de la Grande Brasserie Guadeloupéenne



Source : Histoire des Communes - Antilles, 1986

Etiquette d'une bouteille de Rhum - Habitation Fort'île



Source : Histoire des Communes - Antilles, 1986

## C. UNE COMMUNE À L'AGRICULTURE DIVERSIFIÉE

La culture de la canne qui reste largement dominante sur le territoire. La culture du manioc s'affirme aussi avec une dizaine de manioqueries en 1797. D'autres cultures telles le ramie, cacao, café se développent sur les abords des rivières. À ce titre, Goyave se démarquera par une production de café. Durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, elle se hisse au rang de troisième commune des plus productives derrière ces voisines de Capesterre Belle-Eau et Petit Bourg.

Le XIX<sup>e</sup> siècle sera marqué par une diminution du nombre de plantations de canne. En 1889, il ne reste que 140 hectares cultivés et trois sucreries recensées. Cet écrémage est soutenu par la centralisation de la transformation avec la construction de l'usine Marquisat sur Capesterre Belle-Eau. D'autres infrastructures verront ainsi le jour comme un chemin de fer reliant les communes de la Côte-au-Vent pour l'acheminement des récoltes cannières vers l'usine de Marquisat. Dans le même temps, plusieurs sucreries du territoire tentent une reconversion en distillerie : Bolivar (La Rose), Nesty (Fort-île), Sainte Anne. Elles produiront jusqu'à la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle : La distillerie Nesty sera la dernière à fermer ses portes dans les années 1970.

## D. LES MUTATIONS CONTEMPORAINES DE L'ÉCONOMIE GOYAVIENNE

Parallèlement au déclin de la canne, la banane va trouver une place de choix sur toute la côte au vent qui offre des conditions propices à son développement. En 1986 la banane occupe environ 580 hectares.

L'ancienne sucrerie de Douville a accueilli la première unité de production de bière en Guadeloupe dans les années 1950. Cette tentative de brasserie était à l'initiative de Adolphe Ribaud, maître brasseur diplômé de l'école de Nancy. Réputée fine et légère, cette bière est fabriquée grâce à du matériel provenant de la brasserie Goubet (Meuse). Dès 1952, l'activité est transférée à Pointe-à-Pitre et l'ancienne sucrerie devient une fabrique à glace.

## E. LA DIFFICILE AFFIRMATION DU BOURG

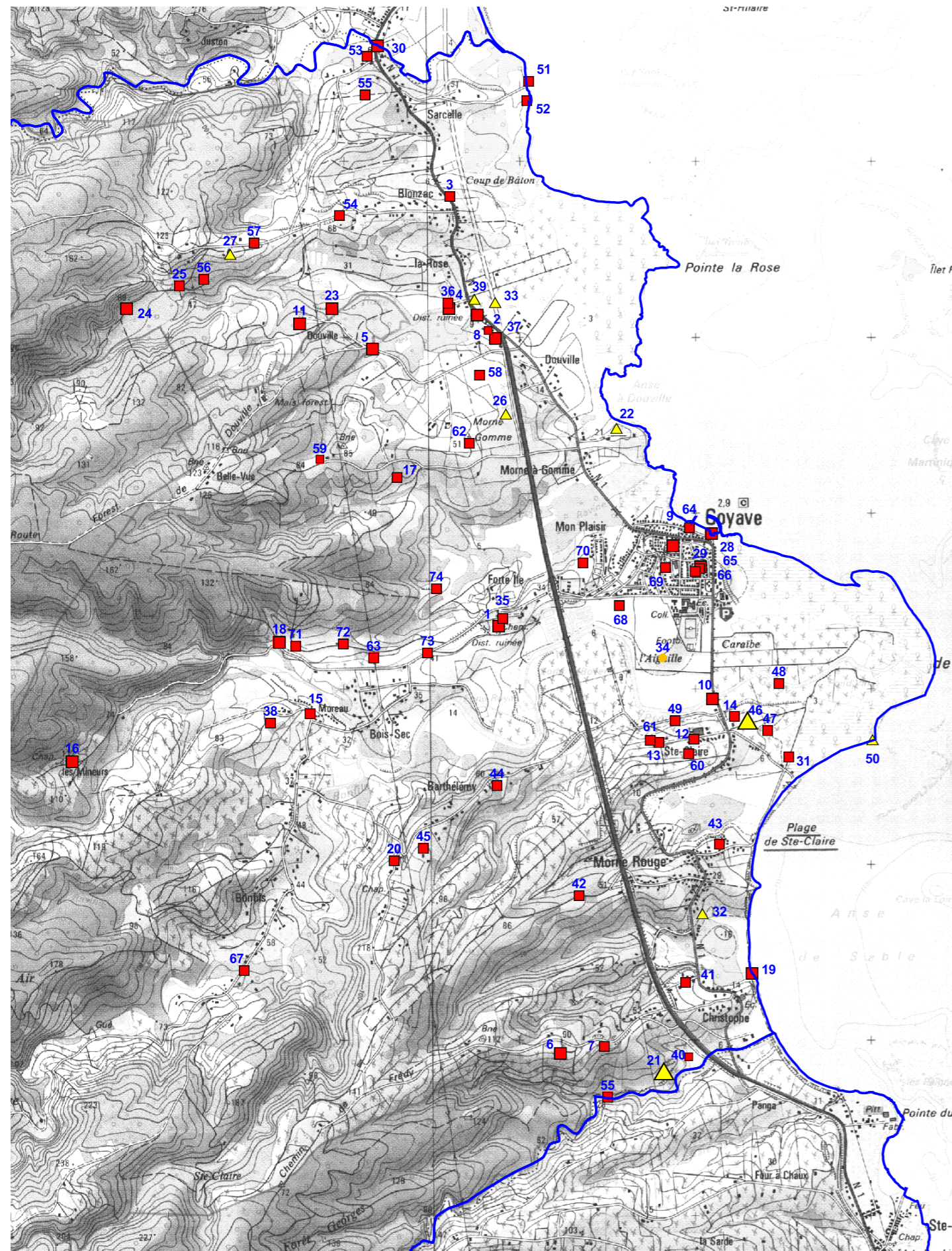
À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la population est essentiellement rurale et concentrée dans les différentes habitations. 5% de la population seulement réside sur bourg littoral. Cela ne représente qu'une cinquantaine d'habitants exerçant pour la plupart des métiers liés à la mer. En 1825, Boyer-Peyreleau déclare qu'on ne peut appeler du nom de bourg quelques cases éparses sur la côte de l'anse de la Petite Goyave». «Ne cherchons pas le bourg, il n'existe pour ainsi dire pas».

L'église un peu en retrait sur un morne s'avère alors le principal lieu d'animation le dimanche bien qu'il ne soit pas rare qu'elle reste fermée à défaut de curé titulaire. La population ne vient donc que très peu au village. Les quelques boutiques présentes répondent aux besoins de première nécessité de la population.

Le bourg de Goyave reste donc une petite unité discrète sur la côte-au-Vent jusqu'à la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Son essor récent et exponentiel vient d'ailleurs marquer un fort contraste avec son passé.

# 1. HISTOIRE

Carte archéologique (présomption et indices) de Goyave



Source : Service Régional de l'Archéologie, Direction des Affaires Culturelles de Guadeloupe, 2014

■ Colonial ▲ Amérindien

Liste des sites recensés

1. Distillerie Fort'Île
2. Aqueduc Douville
3. Distillerie la Rose
4. Habitation Heurtoit
5. Petit Pont de Douville
6. et 7. Ruines Drumont (1) et (2)
8. Ancien pont de la Rivière de la Rose
9. Ancienne Prison
10. Ancien pont de la Petite Rivière à Goyave
11. Habitation Le Roux puis sucrerie Douville
12. Mur Habitation Mollard
13. Aqueduc Mollard
14. Habitation M. La Grage
15. Ancienne distillerie Moreau
16. Habitation Salle - les Mineurs
17. Ruines Habitation Chabot (?)
18. Aqueduc du canal de Fort'Île
19. Aménagement en bois Anse de Sable
20. Habitation Bon Site
21. Site Précolombien de Christophe Oest
22. Indice précolombien d'Anse à Douville Sud
23. Canal Jardin d'Eau
24. Vestiges coloniaux Lagrange
25. Canalisation Ravine Saint-Paul Est
26. Indice précolombien de Morne à Gomme
27. Lames de hache à Blonzac
28. Ancien cimetière du Bourg
29. Eglise Sainte-Anne
30. Ancien pont de la Sarcelle
31. Voie ferrée du littoral
32. Hache à gorge Morne Rouge
33. Indice précolombien la Rose
34. L'Aiguille - trous de poteaux
35. Habitation M. Rousseau
36. Habitation-sucrerie La Rose
37. Glacière de Douville
38. Habitation Beauregard
39. Indice précolombien - La Rose
40. Ravine de la Briquetterie
41. Habitation M. Dument
42. Maison Talbot
43. Habitation - Morne Rouge
44. Habitation Molard (?)
45. Habitation Laurrin
46. Site précolombien Sainte-Claire
47. Quartier des esclaves - Habitation M. La Grage
48. Moulin de l'Habitation La Grage
49. Moulin de l'Habitation Molard
50. Tessons céramiques
51. Embarcadère d'Anse Barbier
52. Maisons Anse Barbier
53. Habitation Barbier (Bas)
54. Habitation Vigier
55. Habitation Barbier (Haut)
56. Habitation Le Doux
57. Habitation La Croix
58. Habitation Douville
59. Maison à Belle-Vue
60. et 61. Habitation Molard (1) et (2)
62. Habitation Chabot
63. Canal de la Distillerie Fort'Île
64. Zone d'embarcadère de Goyave
65. Bourg XVIIIème
66. Cimetière paroissial
67. Habitation Le Maître
68. Ancienne Sucrerie de l'Aiguille
69. Haut du Bourg XVIIIème
70. Cases de Fort'Île
71. Habitation Saint Alban
72. Habitation Le Maître
73. Habitation Revollie
74. Maisons dans les hauts de Forte Ile

## 1.2. PATRIMOINE CULTUREL

Le recensement ci-contre englobe les éléments et indices découverts ainsi que les éléments archéologiques et patrimoniaux présumés au regard des cartes anciennes ou témoignages.

Avec pas moins de 23 habitations (représentées sur la Carte des Ingénieurs du Roy (1764-1768) et deux distilleries, la commune de Goyave bénéficie d'un patrimoine culturel existant et potentiel important.

Le service Régional de l'Archéologie recense 74 sites existants ou présumés. Les vestiges listés ci-joint se doivent d'être préservés ou signalés aux autorités compétentes.

Un certain nombre de ces vestiges ont été intégrés dans un projet scolaire d'une classe de collège. Ce projet permet alors de faire connaître le patrimoine de Goyave et pourrait servir de base à une valorisation touristique par exemple.

Certains sites, tels que les ponts type Eiffel de La Rose et de la Petite Rivière à Goyave nécessiteraient une rénovation afin de valoriser ces lieux.

Enfin, dans le cadre du projet de la nouvelle station d'épuration au niveau de Sainte-Claire, des fouilles archéologiques ont été réalisées (2014) et ont permis de mettre à jour le moulin en pierre de l'Habitation La Grage ainsi que des vestiges issus de la période pré-colombienne.

Pont de la Petite Rivière à Goyave



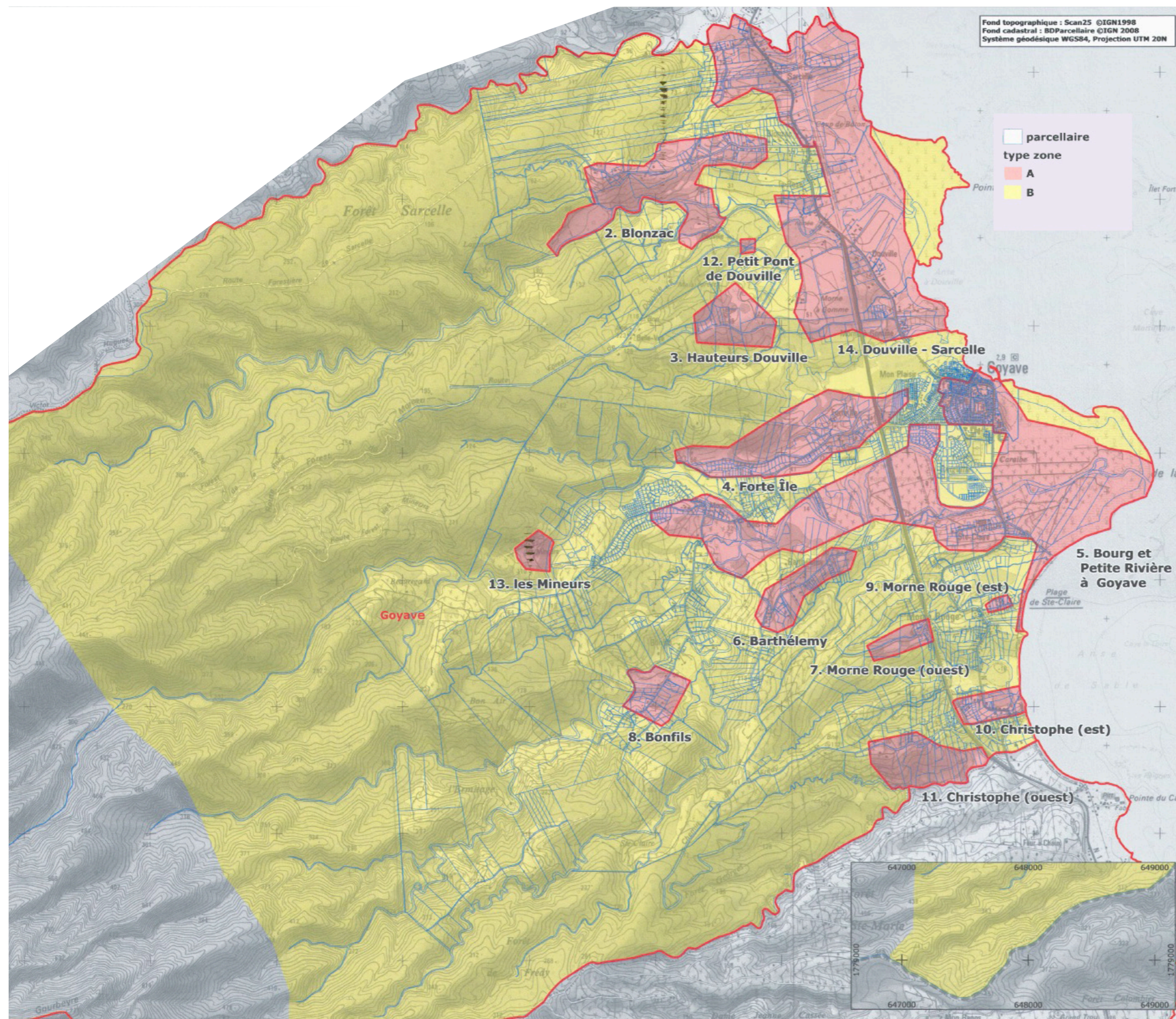
Source : Urbis

Vestiges du moulin de l'Habitation La Grage



Source : Urbis

# 1. HISTOIRE



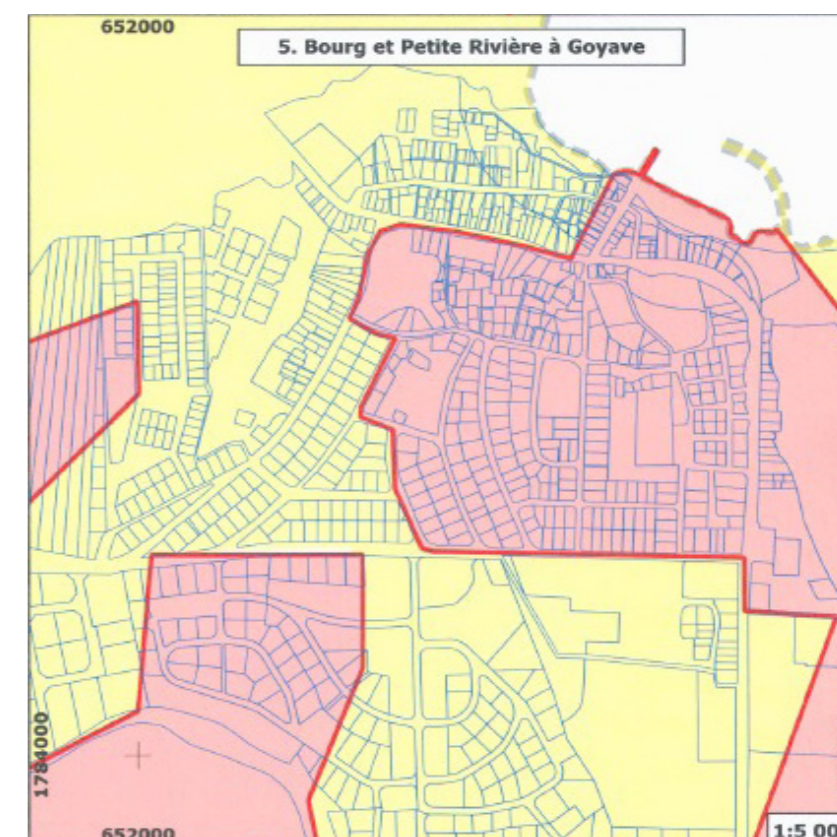
## 1.3. ZONAGE ARCHÉOLOGIQUE

Au titre de l'archéologie préventive, l'arrêté du 29 juin 2015 prescrit les zones de présomption archéologique.

Il définit deux zones avec des niveaux de prescriptions différents.

Au sein des zones A, où la présomption archéologique est forte, les demandes de permis de construire, d'aménager et de démolir ainsi que les décisions de réalisation de Zone d'Aménagement Concerté doivent être transmises au service patrimonial du Préfet de Région. Devront également être transmises les déclarations de travaux prévues à l'article R523-5 du Code du Patrimoine d'une surface de 1000 m<sup>2</sup> (moins que les 10 000 m<sup>2</sup> annoncés dans ce même article).

Au sein des zones B, devront être transmises au préfet de Région les demandes de permis de construire pour des constructions dont la Surface Hors Œuvre Nette (SHON) est supérieure ou égale à 200 m<sup>2</sup>, les demandes de permis d'aménager et de démolir, les décisions de réalisation de Zone d'Aménagement Concerté, dès lors que leur assiette foncière est supérieure ou égale à 10 000 m<sup>2</sup>.



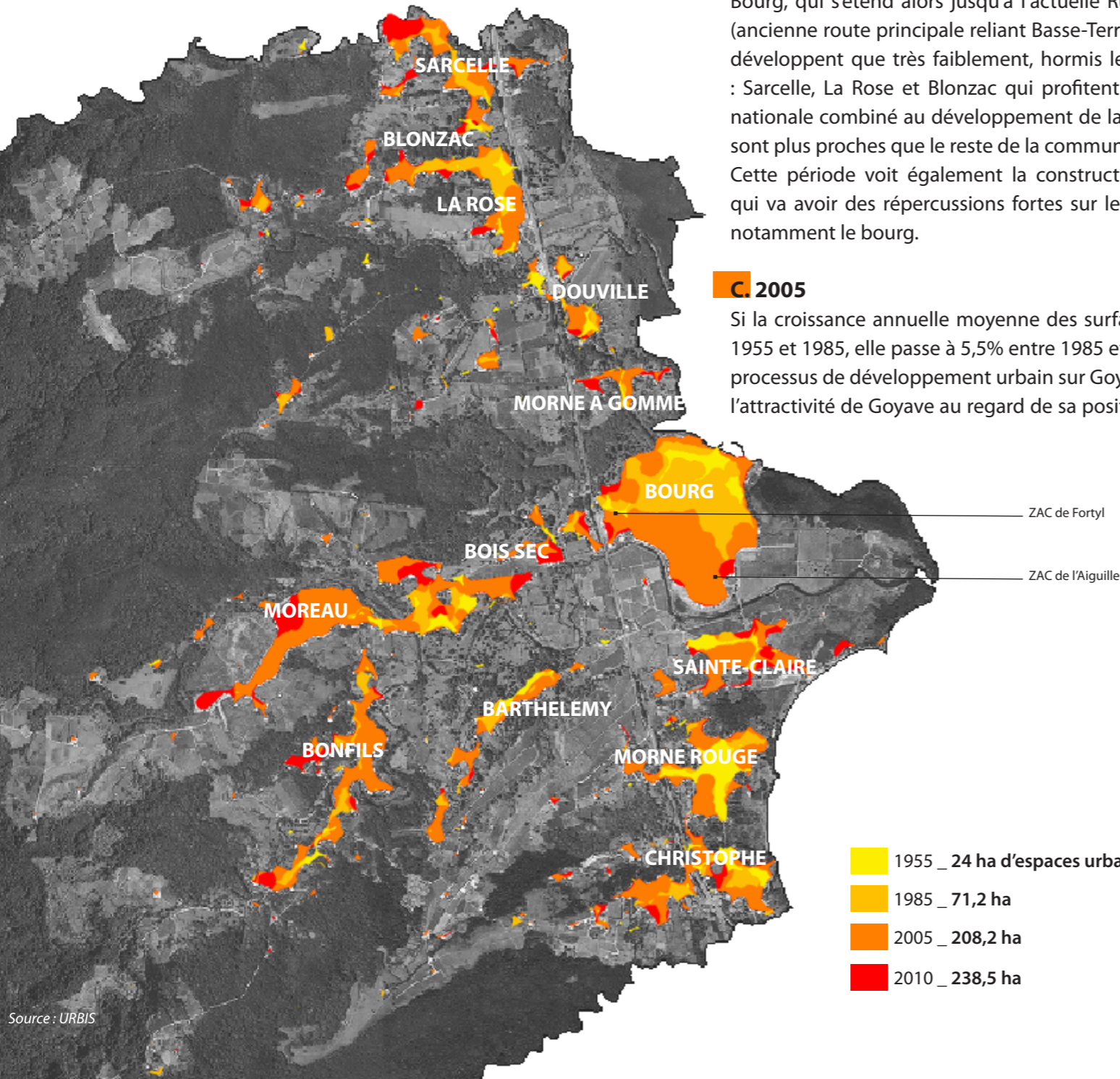
# 1. HISTOIRE

Bourg de Goyave - 1986



Source : Histoire des Communes - Antilles-Guyane, 1986

Évolution de la tâche urbaine 1955 - 2010



Source : URBIS

## 1.3. ÉVOLUTION DE LA TÂCHE URBAINE

### A. 1955

En 1955, la commune de Goyave n'est encore qu'une structure urbaine organisée autour d'un petit port de pêche, d'où provient probablement l'identité caractéristique du bas bourg actuel, et de sections « rurales » généralement liées aux anciennes habitations. Avec 24 hectares uniquement d'espaces urbanisés, cette commune reste très rurale.

### B. 1985

Avec 71,2 hectares d'espaces urbanisés, la commune de Goyave commence à prendre de l'ampleur. Son développement urbain s'organise d'abord autour du Bourg, qui s'étend alors jusqu'à l'actuelle Rue des Ecoles et le long de la RD33 (ancienne route principale reliant Basse-Terre à Pointe à Pitre). Les sections ne se développent que très faiblement, hormis les sections du nord de la commune : Sarcelle, La Rose et Blonzac qui profitent probablement de la proximité à la nationale combiné au développement de la zone d'activité pointoise, dont elles sont plus proches que le reste de la commune. Cette période voit également la construction de la déviation de la nationale qui va avoir des répercussions fortes sur le développement de la commune et notamment le bourg.

### C. 2005

Si la croissance annuelle moyenne des surfaces urbanisées était de 3,7 % entre 1955 et 1985, elle passe à 5,5% entre 1985 et 2005, révélant une accentuation du processus de développement urbain sur Goyave. Cette période est révélatrice de l'attractivité de Goyave au regard de sa position aux portes du pôle économique

de Jarry construit dans les années 80. Si la demande s'est dans un premier temps déversée sur Petit-Bourg, Goyave est rapidement devenue la réponse pour des populations qui n'avait plus accès au foncier et aux logements petit-bourgeois ou lamentinois (prix de plus en plus élevés...).

Par ailleurs, la recherche d'un cadre de vie plus rural a également pu motiver l'installation sur Goyave ainsi que la politique très volontariste de la municipalité en matière de logements (ZAC de l'Aiguille).

Cette période 1985-2005 voit la création de la nationale 1 qui vient constituer une déviation du Bourg.

Plus tardivement (début des années 2000), on observe la construction de la ZAC de L'Aiguille principalement via des opérations massives de logements sociaux ainsi que le développement de la zone industrielle artisanale et commerciale de Forte-Ile fortement liée à l'axe de la RN1.

Ces mutations successives du bourg engendrent des modifications profondes dans le rôle du bourg. Le bourg originel, perd peu à peu sa fonction de centralité au profit d'un « nouveau bourg » en train de se construire autour de l'actuelle mairie, entraînant un processus de dévitalisation bien visible aujourd'hui. L'accompagnement de ces mutations via une politique de revitalisation de l'ancien bourg aurait probablement permis à ce secteur de profiter de l'aubaine fournie par la déviation qui permet de limiter les flux de transit au sein de ce lieu de vie.

Il en va de même pour les deux opérations majeures de la ZAC de l'Aiguille et de la ZAC de Fortyl qui viennent modifier le paysage urbain.

La nationale a ainsi aspiré le dynamisme du bourg, l'incitant à se déplacer peu à peu vers cet axe structurant au détriment du centre ancien qui se dévitalise.

Corré à la recherche d'un cadre de vie plus rural, cette période voit les sections communales se développer de manière presque exponentielle, plus particulièrement sur les sections de Bois-Sec, Bonfils, Moreau où se construisent aléatoirement des villas en lotissement ou de manière linéaire le long des anciens chemins agricoles.

Ces extensions, souvent peu maîtrisées et d'ailleurs permises par le POS, participent largement au phénomène de mitage des territoires agricoles et naturels.

A noter également, une forme de mixité issue de la même politique volontariste à l'origine de la ZAC de l'Aiguille, avec l'inscription de programmes d'accèsion aidée et de logement sociaux sur le secteur Moreau.

### D. 2010

Une courte période qui s'inscrit dans la continuité de la précédente entre affirmation du Bourg via la ZAC de L'Aiguille, et grignotage urbain sur les sections situées sur les hauteurs de Goyave confirmé par la mise en place d'opération de logements sociaux tel que la Résidence Coriandre en arrière du village Moreau.

# 2. MORPHOLOGIE URBAINE

1955



Source : Géoportail

1985



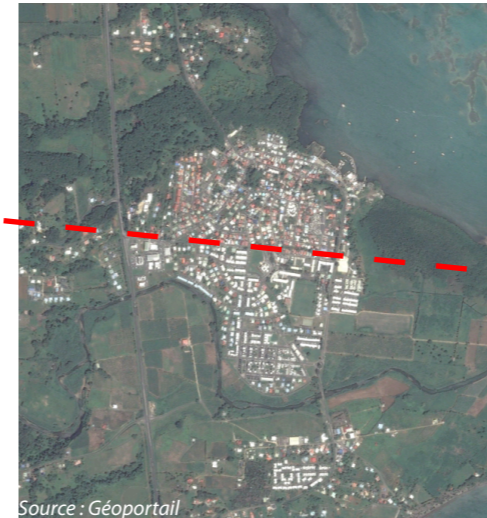
Source : Géoportail

2003



Source : Géoportail

2014



Source : Géoportail

Historiquement, la commune de Goyave s'organise autour d'une petite polarité qu'est le bourg et de plusieurs polarités rurales issues des sections cannières. Les développements récents, fortement liés à la proximité de la zone d'activités économique de Jarry, ont favorisé l'expansion de certaines sections (Moreau, Bonfils) sans pour autant leur conférer une véritable fonction urbaine. Parallèlement à ce phénomène, le Bourg subit des transformations en lien avec la construction de la déviation de la RN1 et les extensions par grosses opérations (ZAC de l'Aiguille, ZAC de Fortyl ...).

## 2.1. UN BOURG DICHOTOMIQUE EN MUTATION

Le bourg originel n'avait pas l'importance qu'on lui connaît aujourd'hui. La majeure partie de la population vivait initialement dans les sections issues des habitations.

Peu à peu, du fait de son implantation à proximité du port et de ses opportunités, sur le passage de la voie reliant Basse-Terre à Pointe à Pitre (et son industrie de transformation de la canne), le bourg s'est imposé comme lieu de concentration des fonctions administratives et religieuses : église, mairie.

Ce n'est qu'après les années 1950 qu'il devient véritablement le pôle majeur de la commune.

Le développement du bourg apparaît largement déterminé par les axes de déplacements. Il se développe d'abord au sein des limites tracées par les voies et notamment l'ancienne RN1 (voir photo aérienne de 1985). Avec la construction de la déviation (photo aérienne 1985), le bourg se déplace peu à peu vers ce nœud d'échange, à l'aide d'opérations majeures que sont la ZAC de l'Aiguille ou encore la ZAC de Fortyl au début des années 2000.

Cette mutation s'effectue alors au détriment de l'ancien bourg, localisé autour du port, qui se retrouve alors trop éloigné de l'axe de la RN1 et n'apparaît plus comme véritablement attractif. Cette déprise du bourg se traduit aujourd'hui par du bâti ancien, la présence de nombreuses dents creuses et bâtiments menaçant ruines, et une forme de dépréciation des espaces publics.

Cette histoire et ces différentes mutations s'observent largement aujourd'hui à travers un paysage urbain dichotomique de part et d'autre d'une ligne caractérisée par la rue des Écoles (voir photo aérienne 2014).

D'un côté, les cases, maisons créoles basses et alignées constituent les formes urbaines principales du bourg ancien développé entre le port et l'église sur les hauteurs. Des logements collectifs proposant des commerces en rez-de chaussée apparaissent plus ponctuellement. Ces habitations s'articulent autour de voies généralement étroites, en mauvais état et en sens unique, sur lesquelles les déplacements doux ne sont pas toujours aisés. Quelques petites ruelles, non accessibles aux véhicules motorisés permettent aux piétons d'éviter les rues principales pour rejoindre plus rapidement les différents points du bourg.

### Evolution de la trame viaire



### Evolution de la trame bâtie



# 2. MORPHOLOGIE URBAINE



La rue de la Liberté, anciennement route nationale, fait l'objet de conflits d'usages importants. Elle est utilisée par les automobilistes comme voie de transit et/ou d'accès rapide à la nationale, ce qui implique des vitesses élevées entrant en conflit avec l'environnement très urbain de cette voie, l'inscription de plusieurs petits espaces publics sur ces abords et les traversées piétonnes fréquentes.

La dépréciation de ces lieux et la présence de dents creuses et de ruines a conduit la commune à mettre en place une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) dans les années 1993.

Aujourd'hui, ce secteur de la commune, malgré l'atout majeur que représente le port, concentre une faible offre de restaurants (trois ou quatre) et de commerces de proximité. Ceux-ci se concentrant aujourd'hui au sein de la ZAC de Fortyl ou dans ses alentours.

De la même manière, les équipements publics se sont déportés sur les secteurs plus récents du bourg tel que la mairie qui s'est implantée au niveau de la rue des Ecoles.

Partiellement requalifié, le secteur du port pourrait porter de véritables fonctions d'animation. D'ores et déjà quelques habitants ont pris l'habitude de venir jouer aux dominos le soir à la lumière des lampadaires et le bar Koté Tchalis propose ponctuellement des concerts. L'association Voile 44 pourrait également constituer le point de départ d'un projet mesuré de « marina », d'un espace où se développeraient des restaurants et quelques commerces et activités liées aux loisirs nautiques.

De l'autre côté, un paysage urbain très moderne, formés de bâtiments collectifs non alignés sur la voirie, laissant ainsi la place à des espaces publics résiduels dont le traitement n'est pas toujours optimal. Ce secteur offre une morphologie urbaine qui paraît plus dense du fait de la perception forte des programmes de logements collectifs mais présente des trames bâties plus lâches. Cette trame laisse ainsi la place pour des espaces publics tel que celui qu'on retrouve en front de mairie ou celui sur les abords de la Petite Rivière à Goyave au niveau de la ZAC de l'Aiguille. Ces espaces, souvent délaissés, mériteraient une requalification pour un usage optimal.

Cette partie du bourg, plus dynamique offre les services urbains basiques. On retrouve ainsi, la mairie, la bibliothèque, la Poste, quelques commerces en rez-de-chaussée et les établissements scolaires autour de la rue des Ecoles qui forme véritablement le cœur du bourg de Goyave. En contrebas, la ZAC de l'Aiguille, particulièrement récente, tente de mixer les programmes massifs de logements collectifs avec la présence de plusieurs petits commerces en RDC (librairie, boucherie, pizzeria...). A noter également la présence d'une économie informelle liée à la vente de drogue.

La ZAC Fortyl, véritable cœur économique de Goyave propose aux habitants, et plus largement à une clientèle de passage (RN1), des commerces d'alimentation, bricolage, boulangerie, pharmacie, quelques restaurants, une station service, des échoppes de prêt à porter ainsi qu'une offre médicale (dentiste, vétérinaire).

Chaque typologie d'espace reste, malgré ces formes urbaines très différentes, relativement dense avec environ 19,5 logements à l'hectare pour le bourg ancien et 21,5 logements/hectares environ pour la partie plus récente.

Le bourg concentre aujourd'hui encore les fonctions urbaines principales. Les fonctions administratives avec la présence de la mairie, les commerces et services ponctuellement dans l'ancien bourg mais largement concentrés au niveau de la ZAC de Fortyl, la présence de l'église et de La Poste ainsi qu'une concentration des équipements culturels (bibliothèque), sportives (stade, futur gymnase) et scolaires (rue des écoles) sont autant d'éléments générant une forme d'attractivité.

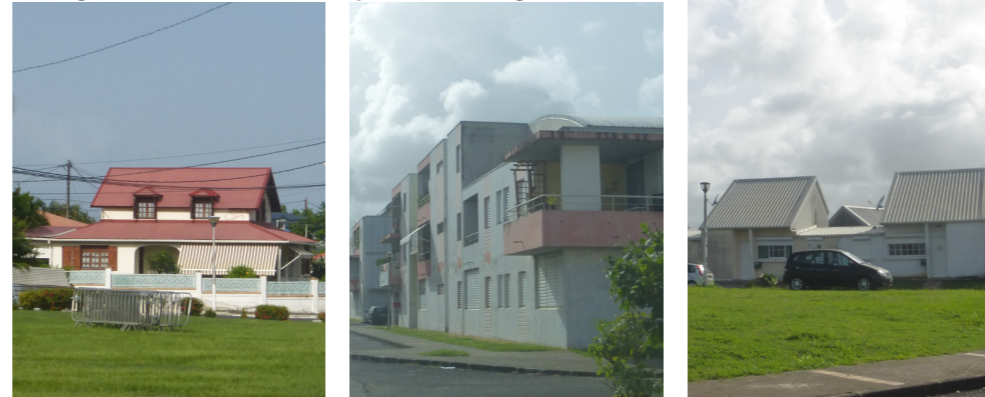
Celle-ci reste majoritairement locale et dessert non seulement les habitants de cette polarité principale mais également les résidents des sections. La ZAC de Fortyl, dont la localisation lui permet de capter le trafic de la RN1, présente un rayon d'attraction plus étendu.

## BÂTI

Ancien bourg \_ bâti vieillissant ponctuellement entrecoupé de formes modernes



Bourg récent \_ formes contemporaines et régulières



## ESPACES PUBLICS ET VOIRIE

Ancien bourg \_ des espaces peu valorisés



Bourg récent \_ grands espaces publics aseptisés parfois peu entretenus



## NATURE EN VILLE

Ancien bourg \_ une nature très présente sous diverses formes



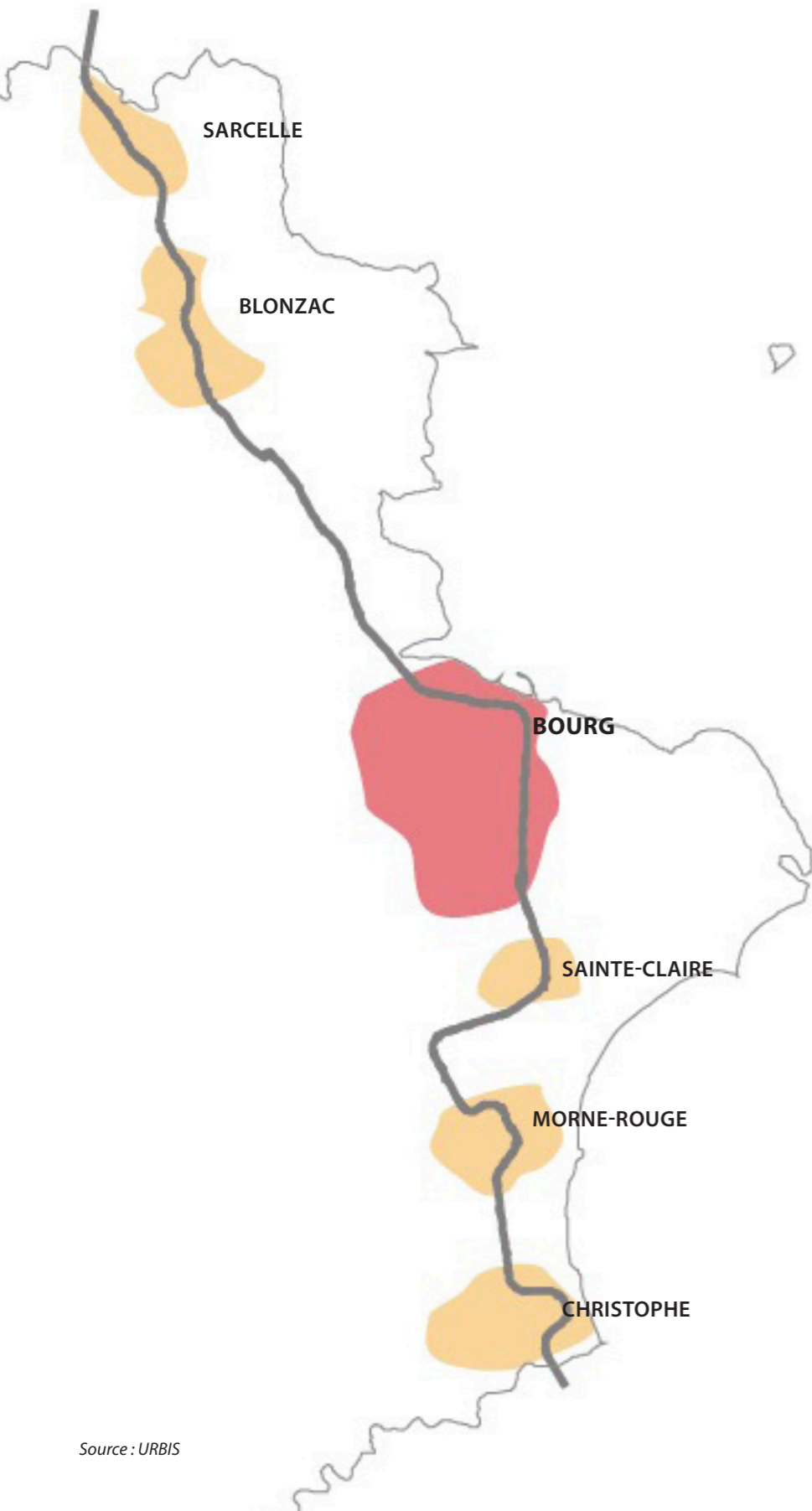
Bourg récent \_ nature peu présente et très maîtrisée



# 2. MORPHOLOGIE URBAINE



Les polarités rurales développées le long de l'ancienne route nationale



Source : URBIS

## 2.2. DES POLARITÉS RURALES ISSUES DES HABITATIONS

Le bourg était historiquement complété par la présence de lieux de vies disséminés sur le territoire et organisés autour des habitations sucrières.

Parmi ces sections, quelques polarités ont connu un développement plus important du fait de leur localisation sur le trajet de l'ancienne RN1, qui leur confère aujourd'hui un statut de polarité rurale : Sainte-Claire, Morne-Rouge, Christophe ou encore Douville.

Ces polarités rurales présentent des particularités communes en matière de morphologie urbaine mais également en terme de fonctions urbaines offertes.

Du fait de leur histoire (organisation autour d'une habitation), ces secteurs ne s'étendent pas uniquement le long d'une voie mais proposent une morphologie plus regroupée, leur conférant une structure de quartier. La majeure partie de l'animation et de l'offre urbaine que l'on peut y trouver s'inscrit bien évidemment le long de la voie principale qu'est l'ancienne RN1. En arrière de ce « cœur » d'animation, les espaces résidentiels se composent principalement de maisons individuelles et plus ponctuellement d'opérations de logements collectifs ou individuels en bande (Résidence Les Surelles à Sainte Claire).

Hormis la voie principale, en très bon état, qui remplit la fonction de voie de transit, les voies de desserte au sein des quartiers restent généralement en mauvais état. La question des déplacements doux se pose également, avec quelques trottoirs présents sur la voie principale (route départementale) mais l'absence de traitement sur les autres voies. Le faible trafic ne justifiant pas nécessairement la présence de trottoirs.

Ces quartiers se différencient des autres secteurs de Goyave par la présence de quelques petits commerces et restaurants tel que la supérette et la boulangerie de Sainte-Claire ou encore l'Agouba à La Rose-Douville. On y retrouve également les rares équipements publics délocalisés du bourg : école de Christophe et stade de foot (Sainte-Claire).

A noter l'attraction plus importante du secteur de Sainte-Claire qui bénéficie de l'unique plage de la commune. Celle-ci fait l'objet d'un projet de réaménagement qu'il sera certainement nécessaire d'accompagner par une requalification des voiries en amont.

# 2. MORPHOLOGIE URBAINE



## 2.3. DES SECTIONS DÉVELOPPÉES PLUS RÉCEMMENT SUR LES HAUTEURS

Les sections sur les hauteurs de Goyave sont également issues d'habitations cannières, mais leur éloignement par rapport à l'ancienne route nationale ne leur bénéficiait pas. Leur développement très récent est lié au développement de la zone d'activité de Jarry ainsi qu'à la construction de la déviation de la RN1 plus en amont du bourg.

Au sein de ces sections, présentant des caractéristiques communes (fonction résidentielle largement dominante), il est important de différencier le secteur de Bonfils - Bois-sec - Moreau de ceux de Barthélémy, Frédy ou encore Sarcelle.

### A. SECTIONS BARTHÉLÉMY, FRÉDY, SARCELLE

Les trames bâties de Barthélémy, Frédy, Sarcelle ou encore les hauteurs de Blonzac s'organisent généralement autour d'axes viaires impliquant une urbanisation linéaire très prononcée.

Peu équipés et n'offrant pas ou peu de commerces ni de services, ces quartiers sont largement composés de maisons individuelles implantées en milieu d'une parcelle de bonne taille et dont les habitants profitent d'un cadre de vie privilégié et très paisible.

### B. SECTION MOREAU – BOIS-SEC - BONFILS

Le secteur de Moreau – Bois-sec – Bonfils présente cette même caractéristique de quartiers très résidentiels et ne proposant que très peu d'activités commerciales (un marchand de légumes et quelques gîtes) ou même d'équipements publics (une crèche).

La qualité du cadre de vie ainsi que la disponibilité foncière ont entraîné des développements récents très importants. Ces développements ne se sont pas uniquement réalisés à travers la construction de maisons individuelles, plusieurs programmes de bonne ampleur ont vu le jour : Résidence sociale de maison s individuelles en bande Ti Racoon sur Bois-sec, Résidence Coriandre qui propose également de la maison individuelle en bande en R+1, le programme « Les Jardins de Moreau » est composé de maisons de plain-pied accolées, enfin le village de Moreau bien que présentant une trame urbaine plus lâche se compose de villas individuelles implantées en milieu de parcelles mais organisées au sein d'un lotissement.

Si le quartier de Bonfils s'organise selon une structure assez linéaire, le secteur de Moreau offre un patchwork d'opérations plus groupées mais qui ne vivent pas entre elles.

Les valeurs naturelles de ce secteur (chute de Bras de Fort, Bassin Bleu) pourraient être le biais d'un développement plus important d'une offre touristique tels que les gîtes que l'on trouve déjà (3 Gîtes...).

La vocation très résidentielle de l'ensemble des ces polarités n'a pas conduit à la création de véritables espaces publics d'animation ou de rencontre. Seules les opérations de logement social groupé (Ti Racoon et Résidence Coriandre) proposent des espaces communs qui ne sont pas de très bonne facture et restent peu exploités. Quelques événements s'implantent très ponctuellement au niveau de Ti Racoon.

# 2. MORPHOLOGIE URBAINE



Cartographie des projets sur Goyave

## 2.4. UN TERRITOIRE EN MUTATION

Déjà fortement transformée depuis quelques années avec les opérations sur le Bourg (ZAC de l'Aiguille, ZAC de Fortyl) et les développements importants sur les hauteurs (Résidences Coriandre et Ti Racoon...), la commune de Goyave sera amenée à changer encore de visage dans les années futures. De nombreux projets sont effectivement en cours de réflexion, à des stades plus ou moins avancés.

Réfection de l'accès aux  
Chutes de Moreau

Barrage de Moreau

Construction école rurale -  
Bois-sec

Réhabilitation du site de la  
Chute de Bras de Fort

Aménagement du port

RHI 3ème Phase

Enfouissement des réseaux

Gymnase

Petite Caraïbe

Aménagement de la plage de Sainte-Claire  
(OCEAN)

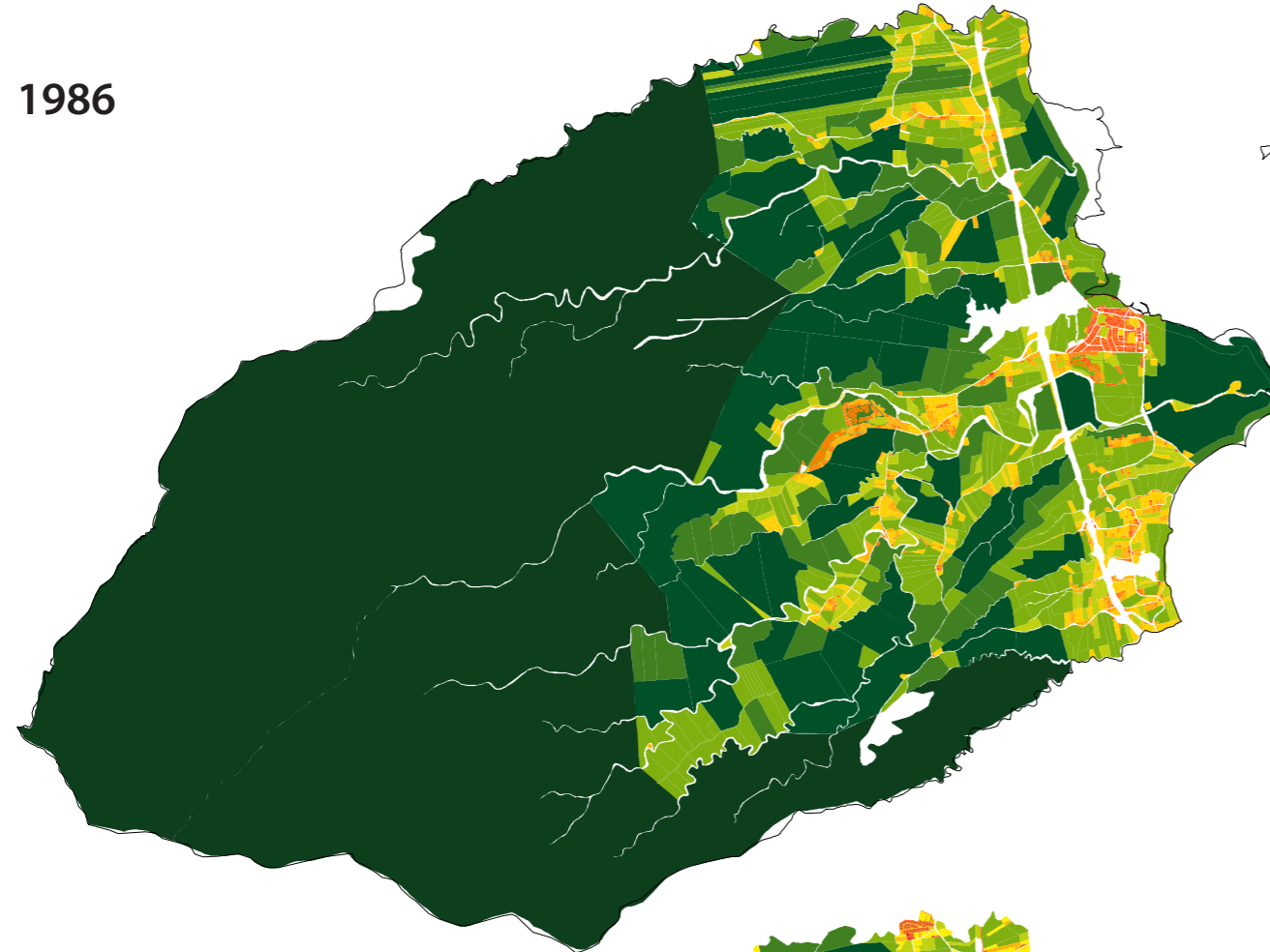
Sentier littoral de la plage de Sainte-Claire



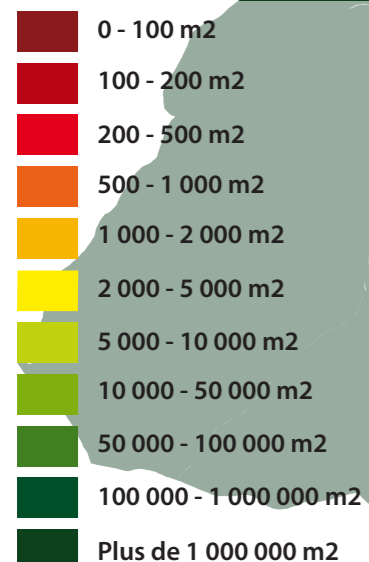
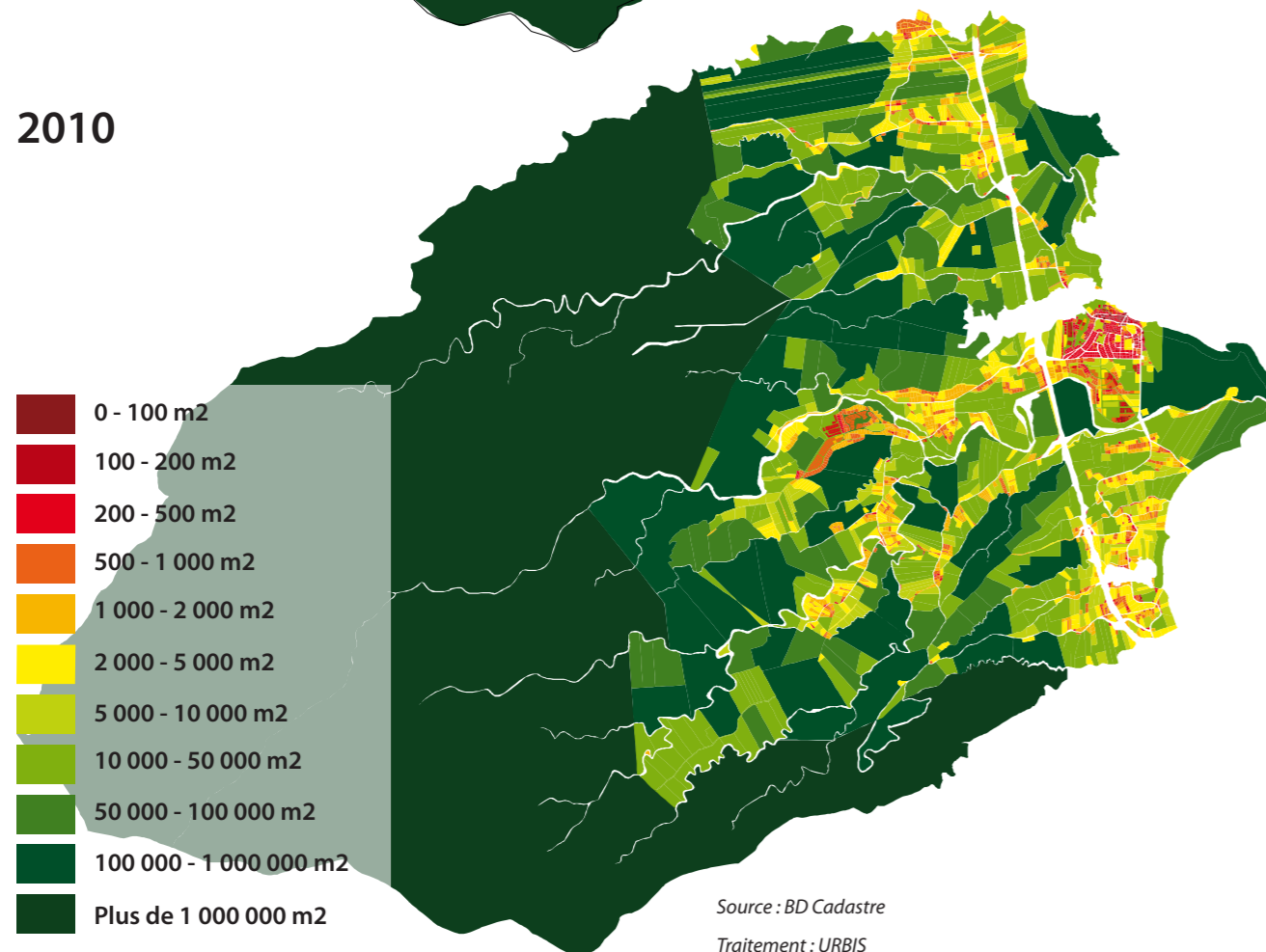
# 2. MORPHOLOGIE URBAINE

Evolution du foncier entre 1986 et 2010

1986

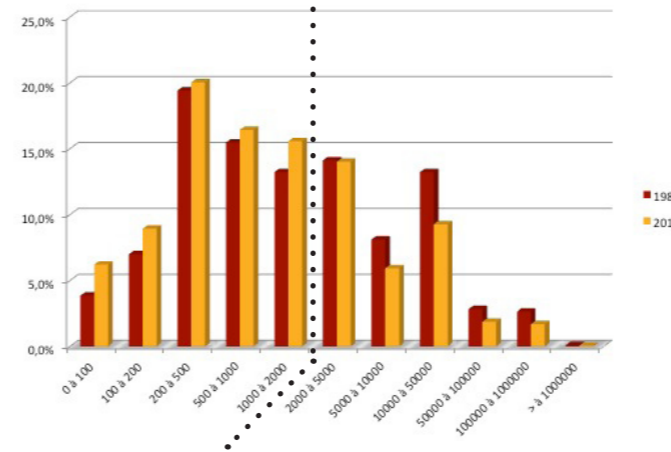


2010



Source : BD Cadastre  
Traitement : URBIS

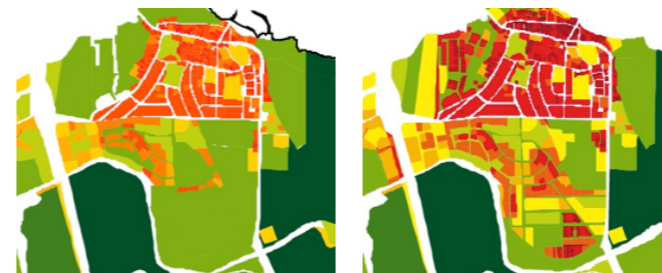
Graphique d'évolution du foncier selon la taille des parcelles



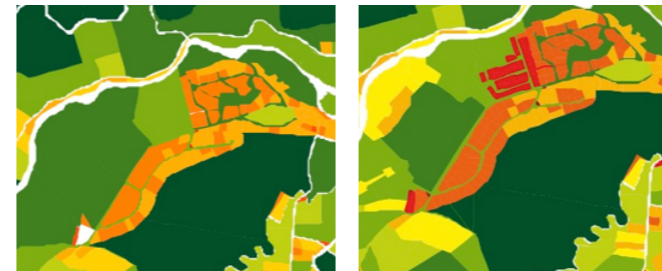
1986

2010

Section Bourg - une densification et une extension du bourg sur les espaces agricoles



Section Moreau - une urbanisation par opérations de lotissements successives



Section Bonfils - Une urbanisation linéaire grandissante



## 2.5. FONCIER : STRUCTURE DE L'URBANISATION

### A. UN MORCELLEMENT DU FONCIER

Le territoire de Goyave fait face à un morcellement du foncier avéré. La comparaison du cadastre de 1986 et celui de 2010 évoque clairement cet aspect. En 1986, les parcelles de moins de 1000 m<sup>2</sup> représentaient 45,8 % du nombre total de parcelles, en 2010, elles représentent 51,5 %.

A noter, une forte croissance des parcelles inférieures à 100 m<sup>2</sup>, 3,9 % en 1986 et 6,2% en 2010. A l'inverse, les parcelles de plus de 5 000 m<sup>2</sup>, qui représentaient 26,8 % en 1986, ne constituent plus que 18,6 % en 2010.

Les parcelles les plus grandes, support d'une activité agricole et/ou naturelle (au-delà de 5 000m<sup>2</sup>) disparaissent, se divisent au profit de parcelles plus restreintes (moins de 1 000 m<sup>2</sup>) plus largement destinées à l'urbanisation.

Ces données illustrent parfaitement la mutation urbaine du territoire de Goyave qui se dirige peu à peu, à coups d'opérations de lotissements, de ZAC, d'une commune très rurale vers une commune périurbaine.

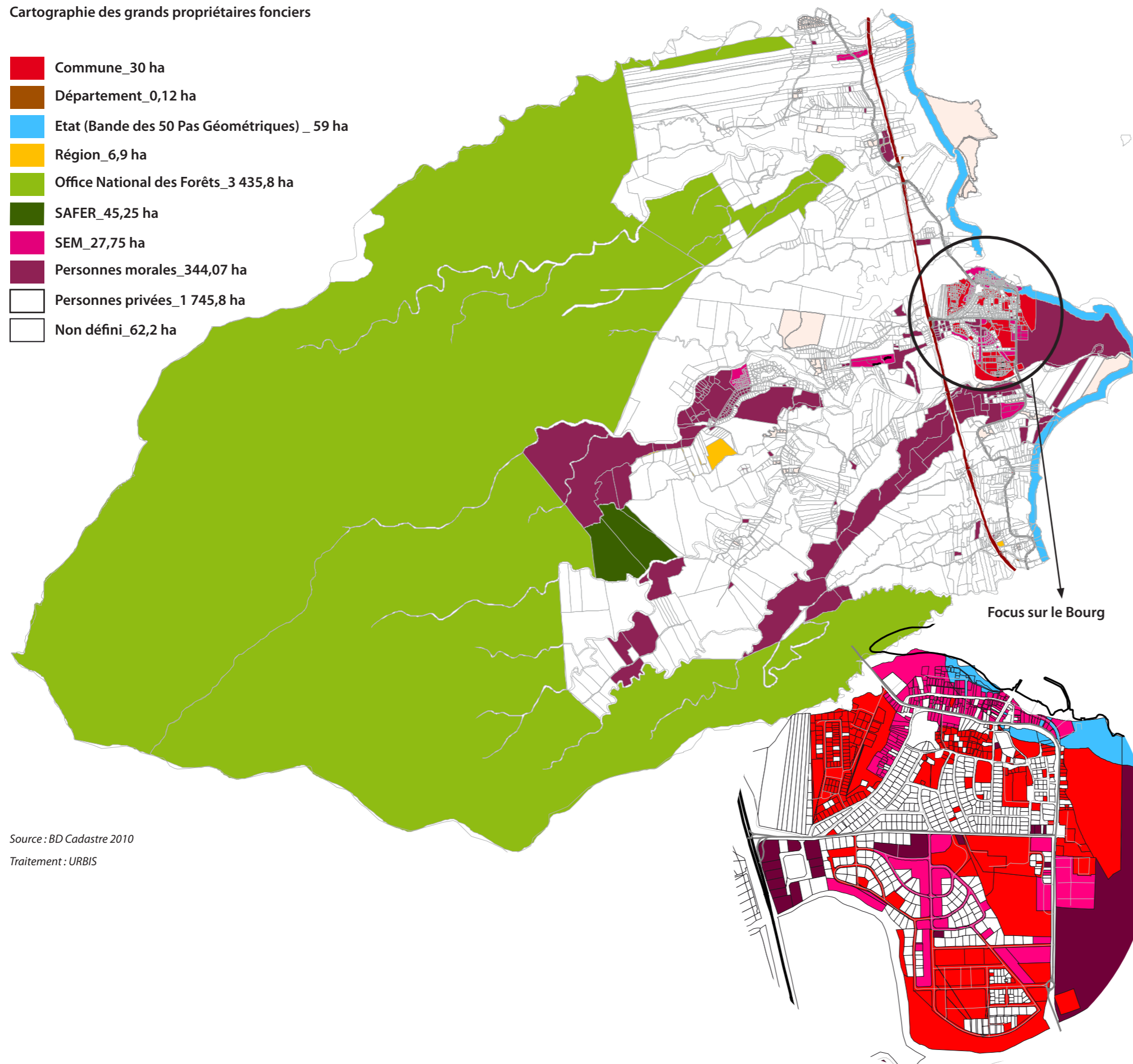
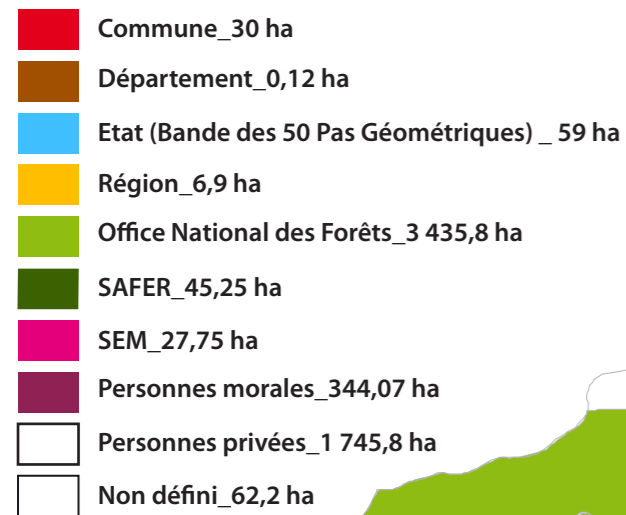
Ces opérations se lisent bien sur l'évolution du foncier, comme la ZAC de L'aiguille ou le lotissement de la SEMSAMAR « Les jardins de Moreau ».

Cette urbanisation grandissante s'opère non seulement sous formes d'opérations groupées mais aussi sous la forme d'une urbanisation linéaire accrue, comme sur le secteur de Bonfils.

Le taux de morcellement du foncier s'élève à 46 % (nombre de parcelles en 1986 / nombres de parcelles en 2010 \* 100).

# 2. MORPHOLOGIE URBAINE

## Cartographie des grands propriétaires fonciers



## B. GRANDS PROPRIÉTAIRES FONCIERS

Avec 3 531 hectares en intégrant les surfaces de l'ONF les propriétaires publics, détiennent plus de 50% du territoire (soit 3531 ha). Cependant, hors forêts départementales domaniales, les propriétaires publics n'ont que 169 hectares soit 2% seulement du territoire communal.

Le grand propriétaire foncier sur la commune de Goyave reste avant tout l'ONF avec 3 435,8 hectares. La base de données DGFIP utilisée datant de 2010 elle ne prend pas en compte le changement récent des parcelles liées au barrage de Moreau.

Les Sociétés d'Economie Mixte (SEM) sont propriétaires de 27,75 hectares en tout qui correspondent généralement au foncier de leur parc social. A noter que la Semag est propriétaire du foncier de la RHI du port, comme on peut le voir en rose sur le focus du Bourg ci-dessous.

La propriété communale est faible, seulement 30 hectares, et correspond majoritairement à des espaces publics (esplanade de la mairie, cimetière, zone inondable entre la ZAC de l'Aiguille et la Petite rivière à Goyaves ou encore zones urbanisées en cours de régularisation). Ces parcelles ne constituent pas véritablement des opportunités pour construire. Quelques parcelles telle que celle du stade pourraient être remobilisées.

La région dispose 11 parcelles (6,9 hectares), dont une située sur le secteur Moreau atteint les 5,3 hectares.

Cette carte s'appuie sur la base foncière de 2010, elle ne prend donc pas en compte les acquisitions et transferts du CERL sur le littoral. En 2017, le CERL détient 82,06 hectares de terrains dont la Pointe de la Rose.

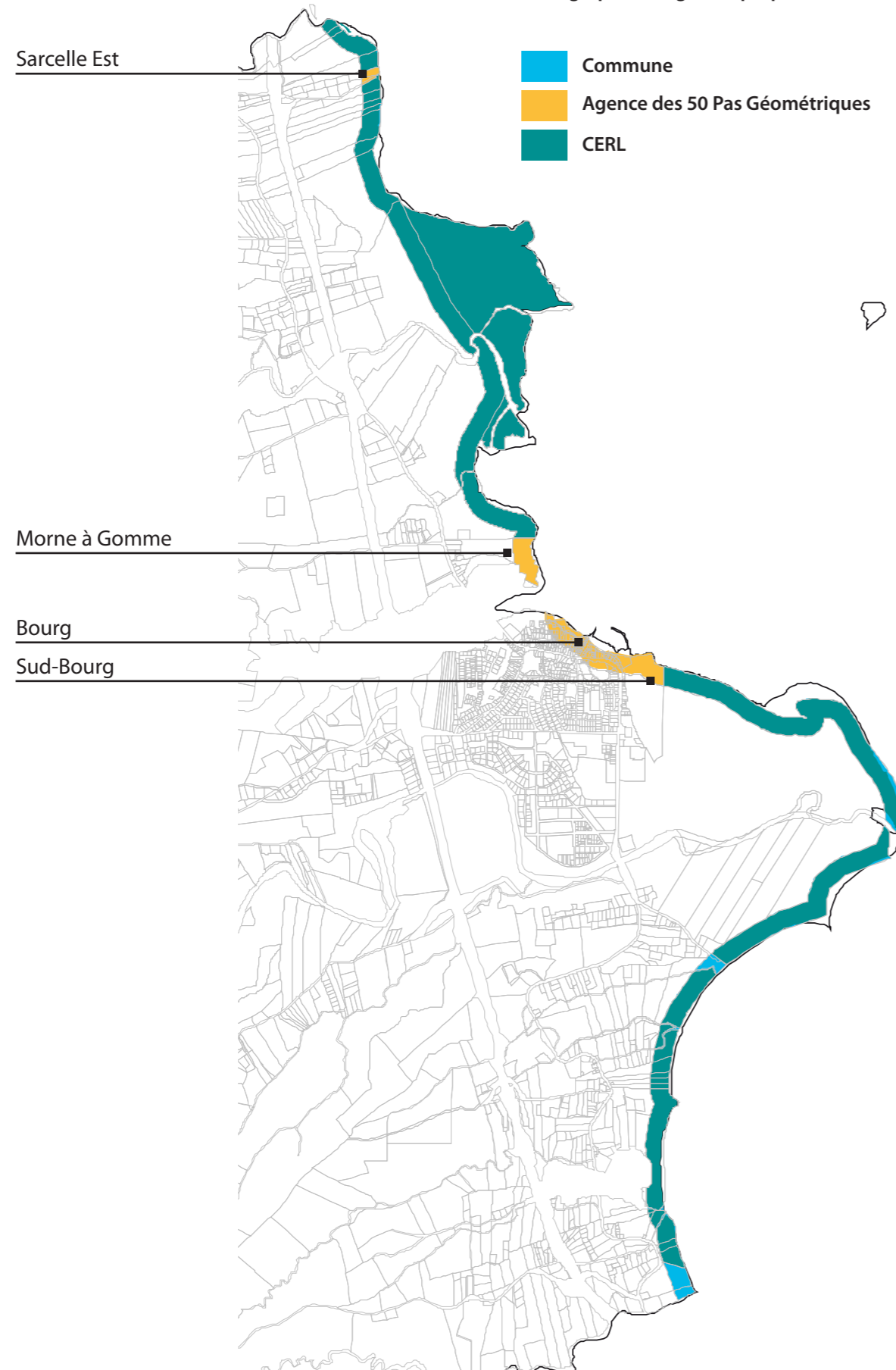
Source : BD Cadastre 2010

Traitement : URBIS

# 2. MORPHOLOGIE URBAINE



Cartographie des grands propriétaires fonciers



Source : GESTION 50 PAS 2007 (mise à jour Urbis)

Traitement : URBIS

## L'Agence des 50 pas géométriques

Sur le territoire de Goyave, l'Agence des 50 pas géométriques intervient sur quatre secteurs représentés sur la carte ci-jointe :

- Secteur (1) de Sarcelle Est (parcelles AE 53, 54, 55) : cette zone d'habitat diffus ne fait à l'heure actuelle l'objet d'aucun projet, la cession foncière est envisageable.
- Secteur (2) de Morne à Gomme (parcelles AI 16, 22) : à l'instar de la zone de Sarcelle, l'AG 50 révèle l'absence d'un plan d'aménagement et la possibilité de céder les parcelles concernées à la commune.
- Secteur (3) centre-bourg : dans le cadre de l'opération RHI, le foncier a été cédé à la commune ou à la SEMAG
- Secteur (4) sud Bourg : parcelle AK 969. Cette parcelle, au contact du port et de la RHI pourrait être le support d'une base nautique.

## Le Conservatoire du littoral (CERL)

Le CERL est propriétaire de plus de 82 hectares sur la commune de Goyave :

- 54 hectares proviennent de la remise en gestion des 50 pas géométriques (arrêté préfectoraux 1996, 2003 et 2008),
- 27 hectares de marais et mangroves ont été affectés au CERL (février 2010).

La gestion du CERL de ces terrains vise la reconquête et la préservation des espaces naturels littoraux (article L 322-1 du Code de l'Environnement). Ils participent ainsi à la préservation de la biodiversité tout autant qu'à la remise en bon état des continuités écologiques.

La qualité de ces sites constitue un point d'attractivité pour la découverte des espaces naturels par les habitants. Les aménagements produits dans ce contexte doivent être cadrés et ne doivent pas endommager la qualité écologique des lieux.

Une convention, signée entre la commune et le CERL en février 2014, précise la gestion des immeubles du domaine relevant du Conservatoire du Littoral par la commune. Celle-ci en assure les charges et perçoit les produits correspondants. L'usage et la gestion de ces sites restent définis par l'article L322-1 du Code de l'environnement :

- quasi-inaliénabilité des biens du Conservatoire
- ouverture au public des sites
- gestion décentralisée
- partage des responsabilités
- affectation au gestionnaire des produits issus des usages des sites
- reconnaissance du métier de garde du littoral
- développement raisonné des usages et maintien des activités économiques.

# 2. MORPHOLOGIE URBAINE

Disponibilité foncière au sein des zones NA, U et ZAD de Goyave

- Parcelles (en zone NA\_U\_ZAD) libres\_80 ha
- Dont parcelles publiques\_1,7 ha



Source : BD Cadastre, POS, BD IGN  
Traitement : URBIS

## C. UNE FAIBLE DISPONIBILITÉ FONCIÈRE

Si l'on observe que les parcelles complètement libres de constructions ou d'unités bâties, la commune de Goyave ne dispose que de 80 ha environ de foncier disponible dans ces zones U, NA et ZAD.

Seuls 1,7 hectares appartiennent à un propriétaire public et principalement à la SEMAG dans le secteur de la RHI.

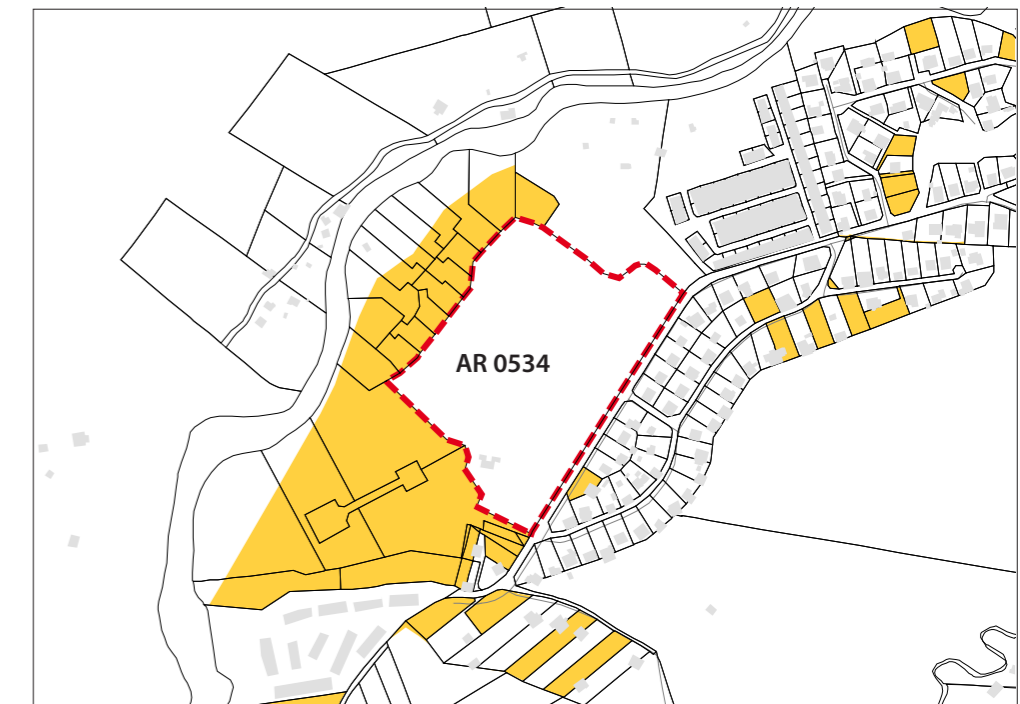
La marge de manoeuvre pour la municipalité est donc faible. Cependant, il est nécessaire de prendre en compte également les parcelles construites à moins de 10% qui peuvent être densifiées.

C'est le cas par exemple de la parcelle AR0534, sur le secteur de Moreau, qui n'accueille qu'un seul bâti sur 6,6 hectares.

La commune est aujourd'hui engagée dans l'élaboration de son Protocole d'Intervention Foncière (PIF) avec l'Établissement Public Foncier (EPF). Cette étude permettra de faire ressortir les opportunités foncières et accompagnera ainsi la municipalité dans sa stratégie foncière.

Support de l'aménagement, la stratégie foncière prend toute son importance dans l'élaboration du PLU.

### Parcelle AR 0534 faiblement construite



Source : BD Cadastre, POS, BD IGN  
Traitement : URBIS

# 2. MORPHOLOGIE URBAINE

Disponibilité foncière au sein du Bourg



## D. UNE CAPACITÉ DE DENSIFICATION AU SEIN MÊME DU BOURG

L'analyse du foncier au sein du bourg révèle un nombre non négligeable de dents creuses (154 parcelles libres sur le secteur), pour un total de 5,1 hectares. Ces parcelles correspondent à des espaces actuellement en friche dans le bourg, à des espaces verts ou encore à des espaces destinés à la construction qui ne sont pas encore investis.

L'inventaire de ces terrains résulte d'une analyse géographique, il ne prend donc pas en compte les propriétaires fonciers. Ceux-ci sont généralement des propriétaires privés hormis sur la bande littorale correspondant au périmètre de l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) qui appartient à la Semag.

A cette analyse s'ajoute encore le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) qui limite encore la capacité de construction sur certaines parcelles, comme on peut le voir sur la carte ci-dessous. Près d'un hectare des parcelles disponibles se situe en zone rouge du PPR que ce soit l'ensemble des parcelles sur la ZAC de l'Aiguille ou celles situées à proximité du port en secteur RHI.

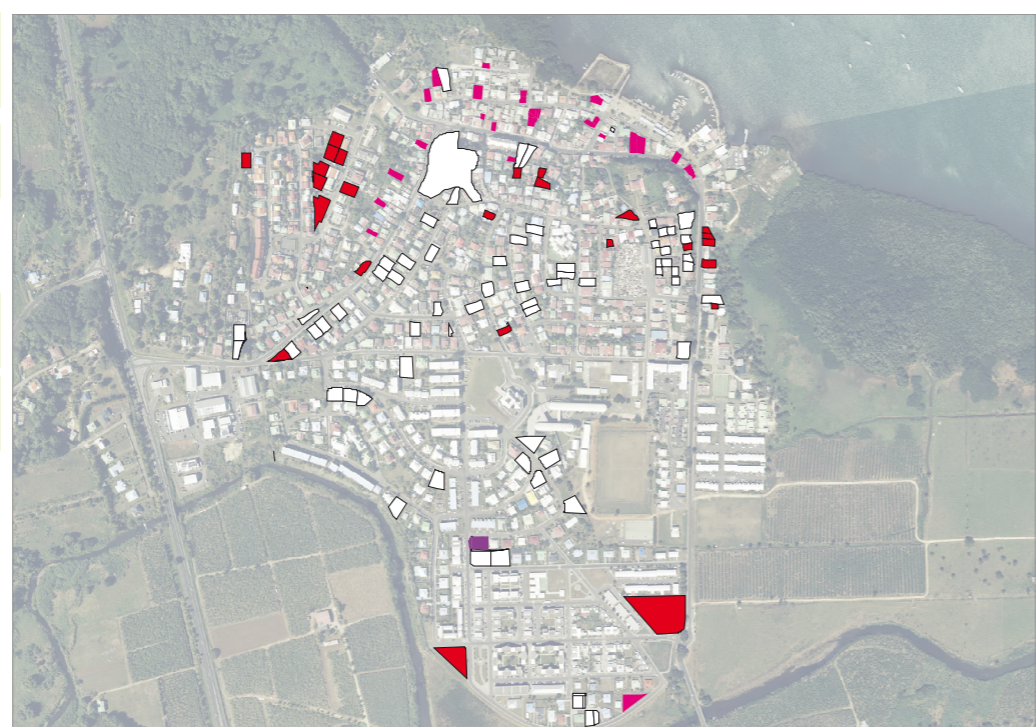
La capacité de densification absolue du bourg est donc de quatre hectares. Si l'on applique les densités préconisées par le SAR, on atteint entre 60 logements (15 logements / ha) et 120 logements (30 logements/ha) supplémentaires.

Cette capacité de densification ne retranscrit pas précisément les difficultés réelles d'acquisition du foncier ... La commune peut donc appliquer un coefficient de rétention afin d'atteindre une capacité qu'elle jugera plus réaliste.

Propriétaires fonciers des parcelles disponibles

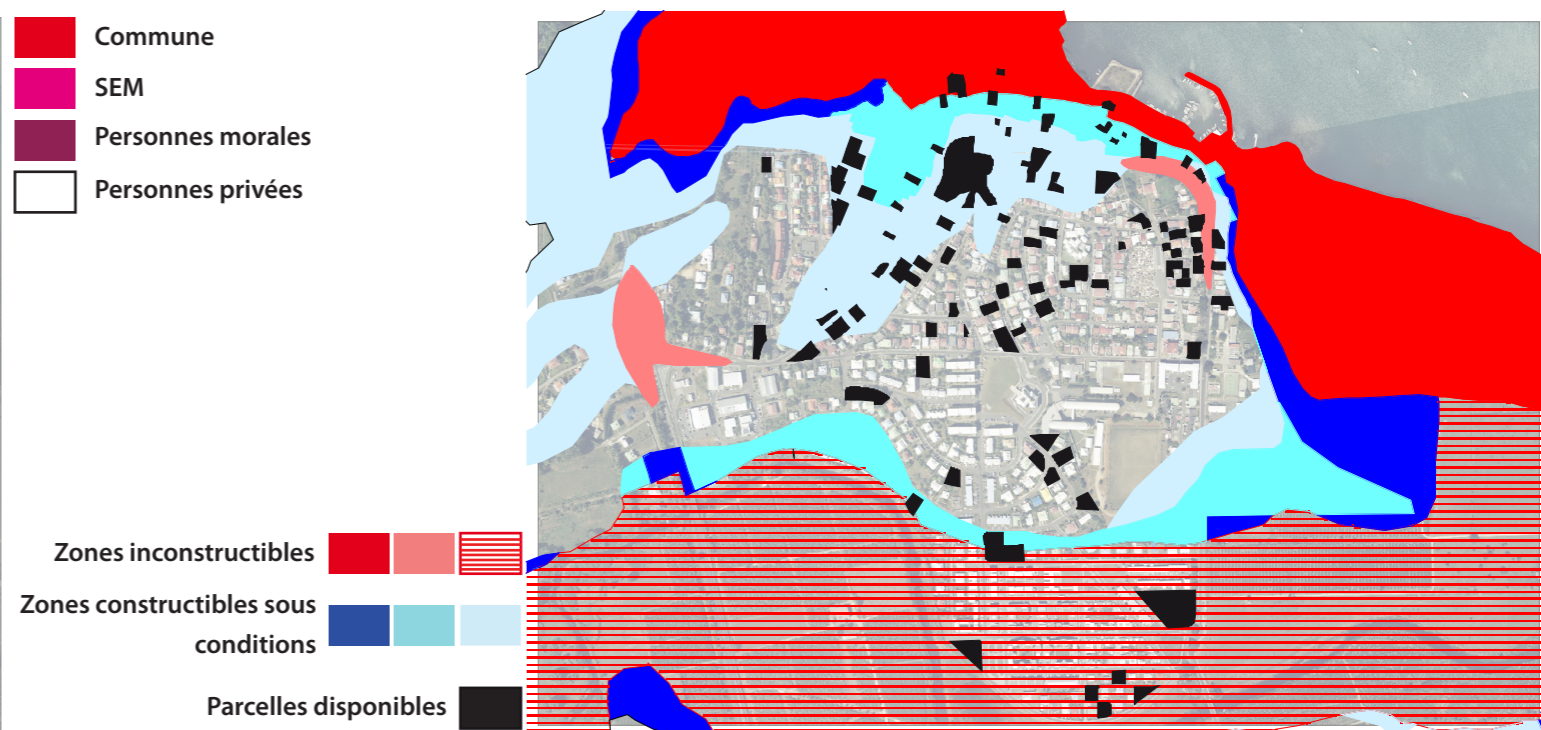
Propriétaires	Surfaces (ha)
Commune	1,22
SEM	0,5
Personnes morales	0,06
Personnes privées	3,07

Source : BD Cadastre  
Traitement : URBIS



- Commune
- SEM
- Personnes morales
- Personnes privées

Zonage PPR des parcelles disponibles



- Zones inconstructibles ■ ■
- Zones constructibles sous conditions ■ ■ ■
- Parcelles disponibles

Source : BD Cadastre, PPR  
Traitement : URBIS

# ANALYSE THÉMATIQUE



# 1. DÉMOGRAPHIE

## SYNTHÈSE



### INDICATEURS

- Population en 2011 : 8 309 habitants (11 % de la CANBT et 2 % de la population guadeloupéenne) – 2006 : 7 575 habitants
- Évolution de la population entre 1999 et 2011 : 64,21 %
- Solde naturel 2006-2011 : +1,2
- Solde migratoire 2006 – 2011 : +0,6 (CANBT : 0,1, Guadeloupe : - 0,5)
- Solde migratoire 1999-2006 : + 4,6 % (CANBT : 0,4 %)
- Ratio – moins de 30 ans, plus de 60 ans (2011) : 4,01

### ATOUTS

- Une forte croissance récente liée à des soldes naturels et migratoires plus élevés que la moyenne du département
- Un dynamisme bien réparti sur le territoire
- Une population jeune

### FAIBLESSES

### OPPORTUNITÉS

- Une croissance de la population qui, si elle est bien accompagnée, constitue un dynamisme certain pour le territoire

### MENACES

- Un afflux massif de population qui peut conduire à une urbanisation forte du territoire sous forme d'étalement urbain et de mitage des espaces agricoles et naturels
- La récente croissance de la population, si elle n'est pas assortie d'un dynamisme économique nouveau, peut conduire Goyave vers une fonction essentiellement résidentielle, aggravant la dépendance au pôle pointois



### ENJEUX

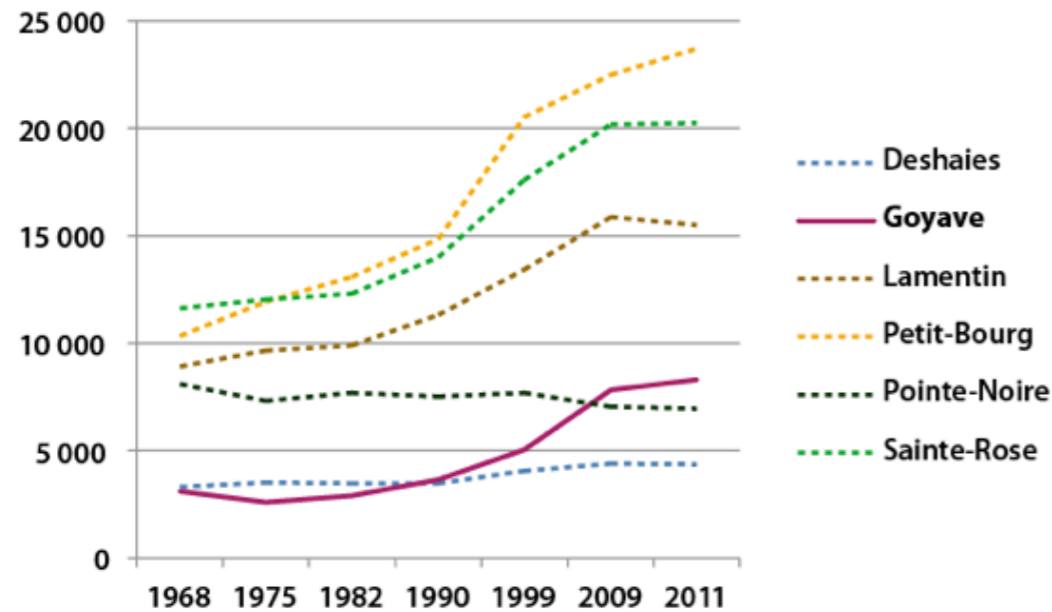
- Accompagner les mutations de la structure de la population via l'équipement du territoire

# 1. DÉMOGRAPHIE

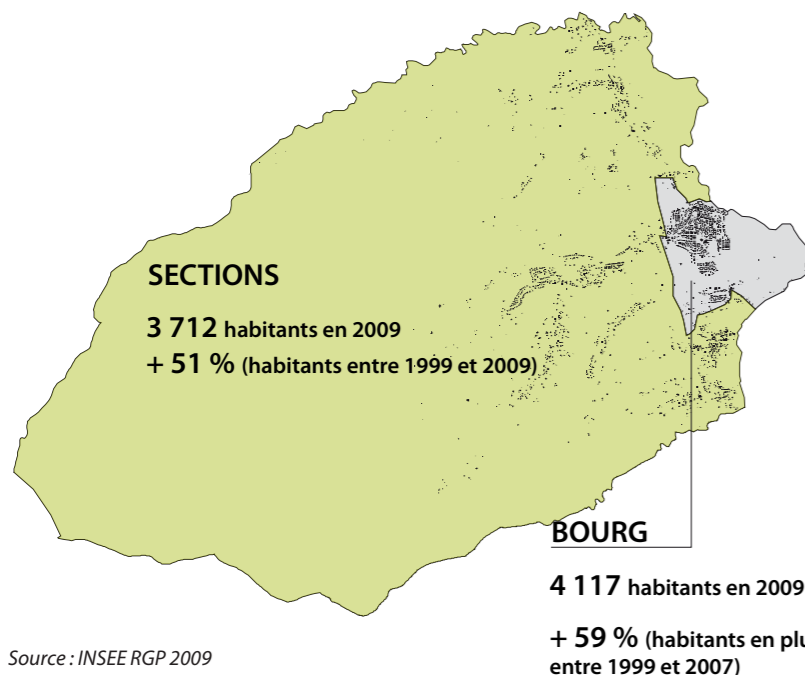
Evolution de la population depuis 1968

Commune	1968 - 1975	1975 - 1982	1982 - 1990	1990 - 1999	1999 - 2011
GOYAVE	- 17,05 %	12,79 %	25,11 %	38,55 %	64,21 %
CANBT	3,63 %	4,87 %	11,14 %	24,53 %	15,74 %
Guadeloupe	3,45 %	0,45 %	11,40 %	9,29 %	4,76 %

Source : INSEE RGP 2009



Répartition de la population sur le territoire goyavien



Source : INSEE RGP 2009

## 1.1. EVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

### A. UN DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE RÉCENT ...

Avec 8 309 habitants en 2011 selon l'INSEE, Goyave fait partie des communes les plus petites de la CANBT avec Pointe-Noire (6 957 habitants) et Deshaies (4 356 habitants en 2011). Elle représente 11 % de la population de la CANBT.

Goyave répond cependant à des dynamiques démographiques diamétralement opposées liées à la proximité de la zone d'activité de Jarry. L'évolution de la population de Goyave entre 1968 et 2011 (graphique ci-joint) montre un développement majeur très récent : + 38,5 % entre 1990 et 1999 (24,53% pour la CANBT et 9,29% pour la Guadeloupe) et 64,21 % entre 1999 et 2011 (15,74 % pour la CANBT et 4,76 % à l'échelle du département). Goyave fait ainsi partie des communes motrices du dynamisme démographique de l'ensemble de la CANBT.

Le tableau de données ci-joint démontre que le dynamisme démographique de Goyave accompagne voire surpasse le développement récent de Petit-Bourg (38% entre 1990 et 1999 et 15,69 % entre 1999 et 2011). Une véritable explosion de la population qui fait suite au déversement des populations qui ne trouvent pas à se loger sur Petit-Bourg.

### B. ...LIÉ À DES SOLDES NATURELS ET MIGRATOIRES PLUS ÉLEVÉS QUE LA MOYENNE GUADELOUPÉENNE

Cet accroissement tient d'abord à un solde naturel positif (+1,2 entre 2006 et 2011 selon l'INSEE) plus important que pour le reste de la CANBT (+0,7) mais également à un solde migratoire (+ 0,6) sensiblement plus élevé que les communes de la CANBT prises dans leur ensemble (0,1) ou encore de la Guadeloupe qui subit une inflation migratoire (-0,5).

A noter un solde migratoire particulièrement élevé sur la période 1999-2006 pour la commune de Goyave (+4,6 contre +0,4 pour la CANBT).

## 1.2. MUTATIONS SOCIÉTALES

### A. UNE POPULATION QUI RESTE ENCORE JEUNE

Les jeunes de 0 à 14 ans ainsi que la tranche d'âge des 30 à 44 ans sont surreprésentées avec respectivement 27,7 % et 24,2 % de la population de Goyave. Une légère modification de la répartition ne vient pas bouleverser cet ordre avec une croissance un peu plus rapide pour les tranches d'âges des 45 et plus sur la période 2006-2011.

La population de Goyave reste jeune comparée à celle de la CANBT, près

de 48 % de la population a moins de 30 ans (39 % pour la CANBT en 2011 selon l'INSEE), tandis que 11,6 % ont plus de 60 ans (18,10 % à l'échelle de l'intercommunalité).

Pour une personne âgée de plus de 60 ans, Goyave abrite 4,01 jeunes de moins de 30 ans. Cette tendance reste stable avec 4 jeunes pour une personne âgée en 1999 (selon les mêmes critères d'âge).

### B. UN DYNAMISME DE POPULATION ÉGALEMENT RÉPARTI SUR LE TERRITOIRE

Ce dynamisme démographique se décline de manière assez homogène sur le territoire malgré un léger avantage pour le bourg, puisqu'il affiche une croissance de sa population de 59 % entre 1999 (ILOTS INSEE) et 2009 (IRIS INSEE) tandis que les sections (en vert sur la carte) connaissent une croissance de 51 %.

### C. DES FAMILLES ET DES MÉNAGES RELATIVEMENT RESTREINTS

Goyave compte, en 2011, 3 159 ménages, soit 383 de plus qu'en 2006 (2 776). En moyenne, les ménages rassemblent donc 2,6 personnes, contre 3,59 à l'échelle de la CANBT.

A noter également l'augmentation de la part des ménages comptant une personne seule 24,2 % en 2006 et 25,9 % en 2011. Cette augmentation reflète plus un fait de société qu'une caractéristique propre à Goyave puisqu'elle s'observe également à l'échelle départementale (28,6 % en 2006 et 31,9 % en 2011).

Par ailleurs, l'analyse plus poussée de ces ménages révèle une augmentation de 40 % du nombre de familles monoparentales entre 2006 (25,8 % de l'ensemble des ménages) et 2011 (31,6 %). Et ce même alors qu'à l'échelle intercommunale les familles monoparentales ne représentent que 24% en 2011.

Fait remarquable par son ampleur, Goyave voit une augmentation forte de la part des personnes de 80 ans ou plus déclarant vivre seul (50% en 2011 contre 35 % environ en 2006). Augmentation propre à Goyave puisqu'à l'échelle de la CANBT et du département les proportions restent aux alentours de 40 %.

Les familles de Goyave sont plutôt petites (84 % des familles ont entre 0 et 2 enfants) à l'image de la CANBT (87,6 %) et du département (88,4%). Il n'y a pas de mutations majeures de la structure familiale entre 2006 et 2011 pour Goyave.

L'ensemble de ces données devra être prise en compte lors des prévisions et des définitions des projets en matière de logements, d'équipements et de réseaux.

# 2. HABITAT ET MODES D'HABITER

## SYNTHÈSE

### INDICATEURS

- Nombre de logements : 3 936 logements en 2011 (2 151 logements en 1999)
- Evolution du nombre de logements : 83% en 12 ans. // Petit-Bourg : 42 % // CANBT : 40% // Guadeloupe : 32%
- Vacance et taux de vacance : 590 logements vacants en 2010 (15,5%) – 349 logements vacants en 1999 (16,2%) (Mais un nombre de logements vacants qui a crû de près de 70 % sur cette même période)
- Indice d'attractivité résidentielle : 1,82 (Petit-Bourg : 1,60, Capesterre BE : 0,69, CANBT : 1,33, Guadeloupe : 1)
- Nombre de permis accordés sur la période 2003-2013 : 643 permis (1281 sur Capesterre BE, plus de 3000 sur Petit-Bourg)
- Résidences principales : 3 065 en 2010 (81%) contre 1 670 en 1999 (78%)
- Répartition propriétaires / locataires (2011) : 48% et 47%
- Parc social : (1183 sur 3157 résidences principales) soit 37 % (Capesterre B.-E. : 7,2 % en 2013, Petit-Bourg : 15,2%, CANBT : 14,5 %) ou 9,9% à l'échelle de la CANBT en 2011.
- Age du parc social : 80% des résidences datent d'après les années 2000

### ATOUTS

- Phénomène de débordement du dynamisme petit-bourgeois vers Goyave, accentuant l'attractivité résidentielle de la commune
- Une dynamique de construction de logements importante et récente
- Un taux de vacance qui faiblit dans le bourg
- Un parc de logement social important et récent
- Une mixité urbaine importante au sein du bourg

### FAIBLESSES

- Une faible mixité urbaine dans les sections plus rurales
- Quelques résidences sociales (Ex : Coriandre) éloignées des services urbains minimum (transport, commerces et services)
- Une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre stoppée

### OPPORTUNITÉS

- Les logements vacants peuvent être réinvestis pour des projets de logements ou de développement économique
- De nombreuses dents creuses qui pourront être investies dans le cadre d'un projet global de renouvellement urbain au sein du bourg
- Un cadre de vie très attractif

### MENACES

- Une dynamique de logements qui impacte les espaces agricoles et naturels ainsi que les paysages
- Des zones d'habitat situées dans des zones à risques au regard du PPR
- Une secteur d'habitat dans l'ancien bourg en mauvais état rendant le quartier peu attractif et impliquant des situations sociales compliquées



### ENJEUX

- Structurer et accompagner la croissance du parc de logement par une réflexion a priori sur l'implantation des équipements et réseaux
- Identifier le phénomène de vacance afin de s'appuyer dessus lors de la création de projets
- Construire entre 360 et 415 logements à l'horizon 2020 (20 à 40 % de renouvellement urbain et dont environ 150 logements sociaux)

# 2. HABITAT ET MODES D'HABITER



## 2.1. CONTEXTE : UNE DYNAMIQUE RÉCENTE MAIS MAJEURE

### A. À L'ÉCHELLE COMMUNALE : UNE CROISSANCE FORTE DU NOMBRE DE LOGEMENTS DEPUIS LES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Goyave abrite, en 2011, 3 936 logements toutes typologies confondues (2 151 en 1999).

Avec 1 785 logements en plus, elle a vu son parc de logement croître très fortement durant la dernière décennie (+ 83% entre 1999 et 2011). Cette évolution est plus franche sur Goyave que sur la commune voisine de Petit-Bourg (+ 42% sur la même période), mais également plus importante que pour la CANBT prise dans son ensemble (+ 40%).

Cependant il est nécessaire de rappeler que le nombre de logements construits sur Petit-bourg (en valeur brute) reste plus important car il représente plus de 3 000 logements.

Cette croissance bien que récente se retrouve dès le début des années 1999 après une période de construction stable entre 1967 et 1990.

Entre 2003 et 2013, 643 permis ont été accordés sur la commune de Goyave (source SITADEL). Assurant ainsi un indice d'attractivité résidentielle (DEAL Guadeloupe) de 1,82 bien plus important que pour la commune de Capesterre Belle-Eau qui n'est que de 0,69, mais également plus élevé que celui de la CANBT (1,33) et de Petit-Bourg (1,60).

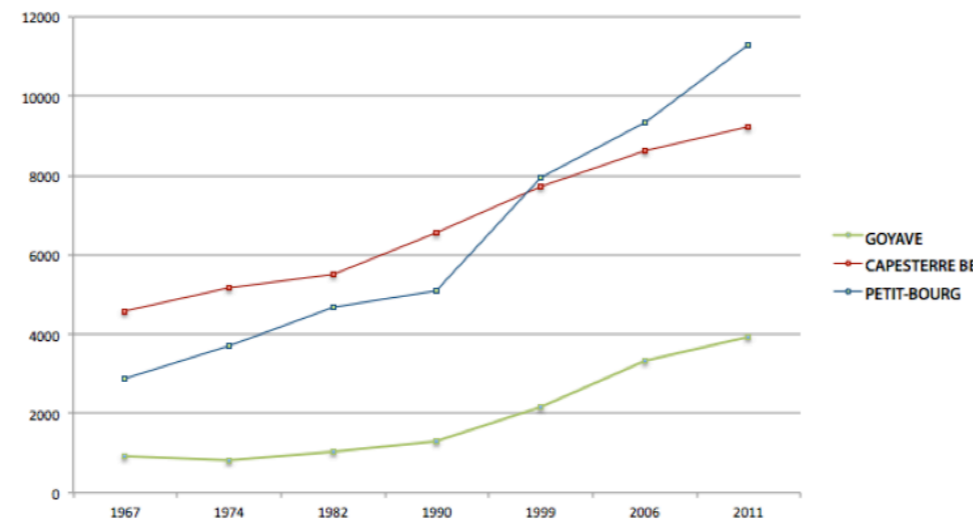
L'Observatoire de l'Habitat (DEAL Guadeloupe) recense 590 logements vacants en 2010. Bien que le taux de vacance ait diminué entre 1999 et 2010, passant de 16,2% à 15,5%, le nombre de logements vacants a augmenté de près de 70 % (349 logements vacants en 1999 contre 590 en 2011). La diminution du taux de vacance provient donc essentiellement de la croissance du parc de logement dans son ensemble.

A noter que le taux de vacance n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire puisque, contrairement à de nombreuses communes de Guadeloupe, le Bourg affiche (INSEE IRIS 2007) un taux de 11,7% inférieur à celui des sections (16%). Par ailleurs, entre 1999 et 2007, l'importance de la vacance diminue sur le bourg tandis qu'elle augmente sur les sections. Cette dynamique inversée peut trouver une explication partielle du fait de la proximité de Goyave avec le pôle économique de Jarry et de l'agrandissement de la couronne d'influence de ce dernier en matière de logements (la ressource foncière et de logement sur Petit-Bourg commence peu à peu à s'épuiser au profit de Goyave).

### B. A L'ÉCHELLE INFRA-COMMUNALE : UNE CROISSANCE QUI SE CONCENTRE SUR LE BOURG

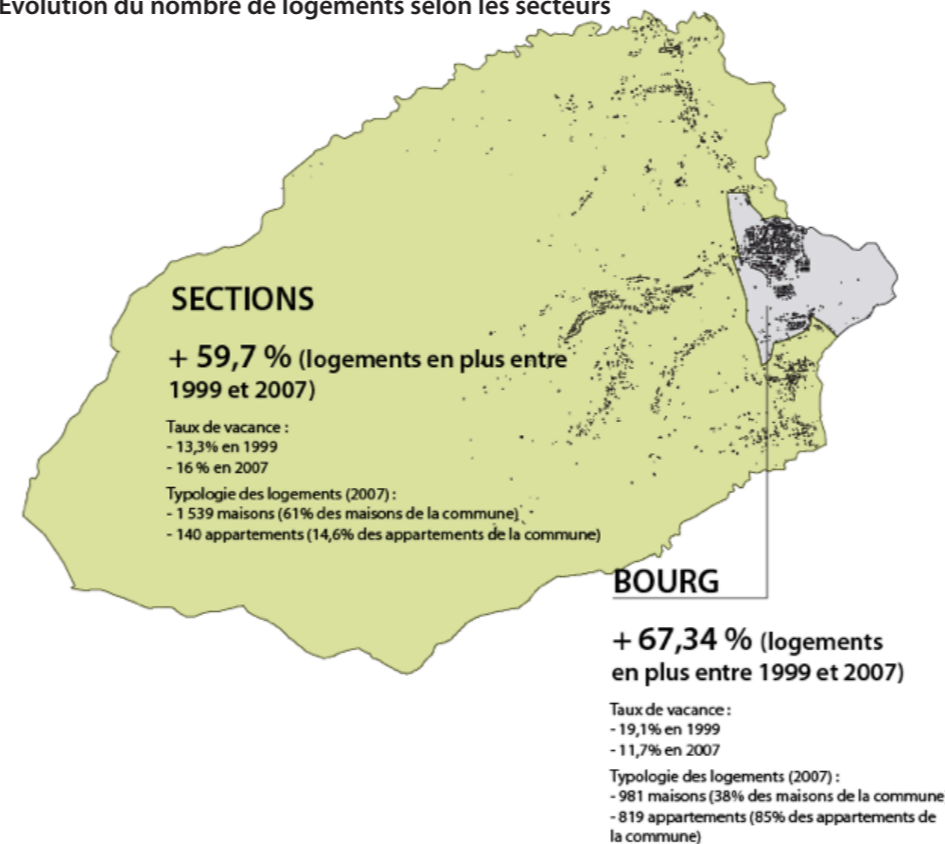
Au regard des données infra-communales existantes (ILOTS 1999, IRIS 2007), on observe que cette dynamique de logement profite d'abord au Bourg (67,34 % de croissance entre 1999 et 2007 contre 59,7 % sur les autres sections).

Evolution du nombre de logements entre 1967 et 2011



Source : INSEE RGP 2011

Evolution du nombre de logements selon les secteurs



Source : INSEE RGP 2009

# 2. HABITAT ET MODES D'HABITER



## 2.2. UN PARC DE LOGEMENT CARACTÉRISÉ PAR UNE MIXITÉ URBAINE

### A. MAJORITAIREMENT DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

81% des logements sont des résidences principales (3 065 logements). Ce taux reste stable par rapport aux 78% de 1999 (1 670 résidences). Cela confirme la vocation résidentielle et non touristique de Goyave. Ce taux correspond aux proportions recensées à l'échelle de la CANBT (81,2%) mais également de la Guadeloupe (79,3 %).

### B. UNE ÉGALISATION ENTRE PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES

En 1999, 59% des logements de Goyave étaient occupés par des propriétaires et seulement 35% des logements étaient loués. Aujourd'hui le parc de logements de Goyave tend à s'égaliser entre les propriétaires (48%) et les locataires (47%). Cette dynamique ne se retrouve pas réellement à l'échelle de la CANBT où le taux de propriétaires reste encore assez élevé (66%), voire même sur Capesterre Belle-Eau (70%).

### Typologie d'habitat en centre-bourg



Source : URBIS



Source : URBIS

### C. UN NOMBRE CROISSANT D'APPARTEMENTS MALGRÉ UNE PRÉDOMINANCE DE LA MAISON INDIVIDUELLE

Bien que la maison individuelle reste majoritaire à l'échelle de l'ensemble de la commune (2 827 maisons soit 72% du parc de Goyave), les appartements connaissent une croissance très forte entre 1999 et 2011. Les chiffres de l'INSEE révèlent une multiplication par trois du nombre d'appartements, passant de 348 appartements en 1999 à 1 065 en 2011.

Cette donnée illustre la dynamique de logement de ces dix dernières années sur Goyave qui s'est vue investie par de nombreux programmes de logements collectifs. Entre 2003 et 2013, SITADEL recense près de 41 % des permis délivrés pour des opérations de logements collectifs ou de résidences.

Cet accroissement du nombre d'appartements pourrait révéler une mixité urbaine croissante au sein de la commune. Cependant lorsque l'on observe les chiffres à l'échelle infra-communale, cette mixité n'est pas réelle sur l'ensemble du territoire. Si le bourg offre un rapport équivalent entre appartements et maisons, les sections plus rurales apparaissent plus déséquilibrées avec 61% des maisons de la commune et seulement 14% de l'ensemble des appartements recensés sur Goyave.

### D. DES LOGEMENTS QUI TENDENT À DEVENIR PLUS PETITS

Les chiffres de l'INSEE en 2011, révèlent la présence majeure de logements offrant entre 3, 4 et 5 pièces (près de 90 % des logements). Si le nombre de logements de 4 et 5 pièces tend à se stabiliser (+8,5% entre 2006 et 2011), le nombre de logements de 3 pièces augmente (+ 21 % entre 2006 et 2011). Dans une moindre mesure les petits logements (1 ou 2 pièces) prennent peu à peu leur place.

En 2011, le nombre moyen de pièces par logements est de 3,7. Celui-ci n'a pas beaucoup évolué depuis 1999 (3,8 pièces par logements en moyenne). A noter que les maisons sont généralement un peu plus grandes que les appartements (4 pièces en moyennes contre 3,2 en 2011). Les mêmes chiffres se retrouvent à peu de chose près à l'échelle de la CANBT et de la Guadeloupe.

De la même manière, avec 1,4 personnes par logement environ en 2011, Goyave ne se différencie pas tellement des logiques à l'œuvre à l'échelle du département (1,6 en 2011).

### E. UN PARC DE PLUS EN PLUS CONFORTABLE

Avec plus de 65% des logements construits après 1991, on peut estimer que les logements répondent à des normes de confort plutôt récentes.

Le nombre de cases traditionnelles et d'habitations de fortunes est en fort recul depuis 1999, passant de 352 logements de ce type recensés à 152 en 2011.

De manière générale, le confort des résidences principales augmente. Entre 2006 et 2011, la part de logements climatisés est passée de 18,9 % à 32,4 % selon l'INSEE.

# 2. HABITAT ET MODES D'HABITER



## Inventaire des résidences sociales sur Goyave

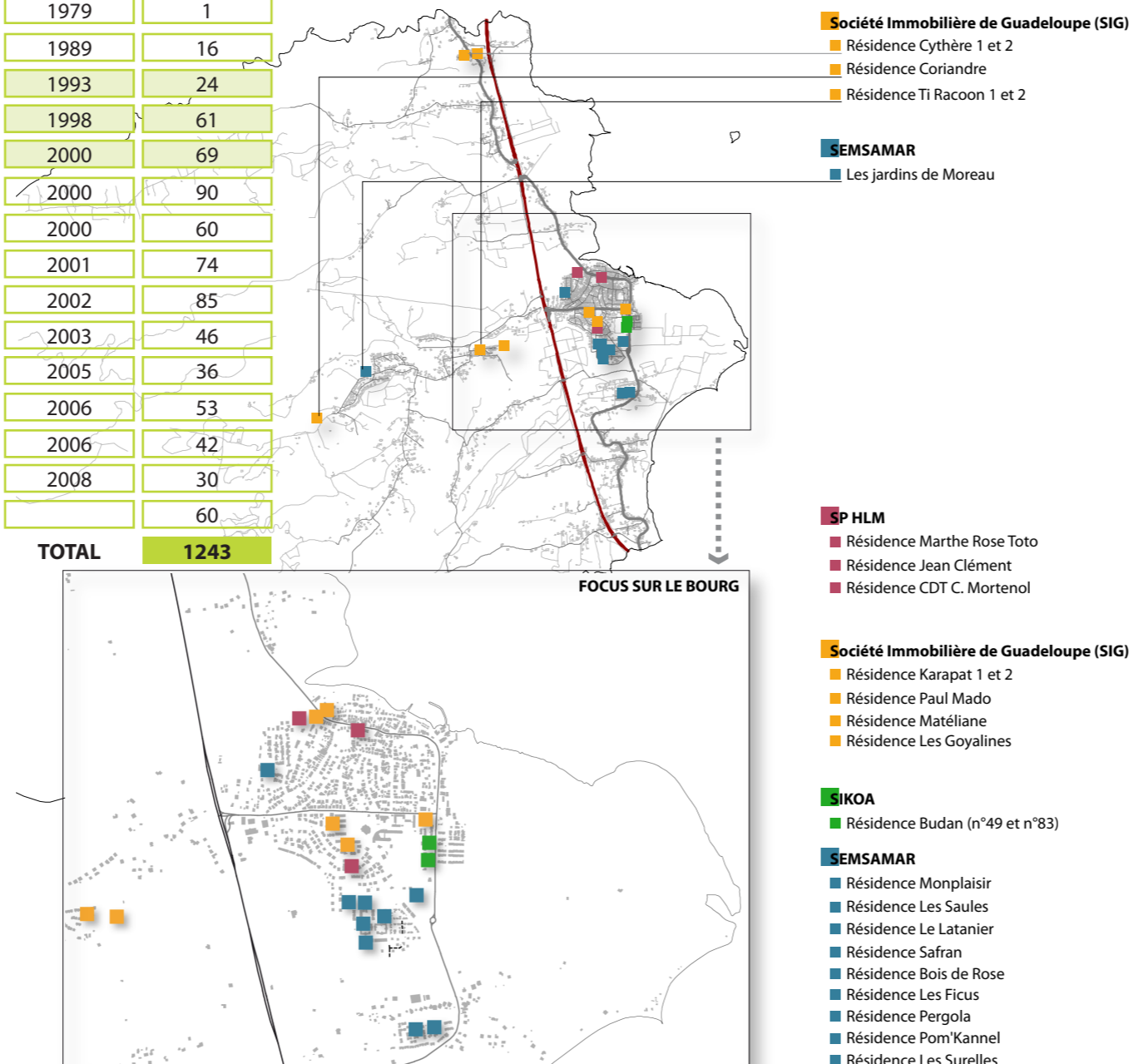
Bailleurs	Nom du programme	Année	Nb de logements
SIG	Les Goyalines	1997	43
SIG	Matéliane	1997	89
SIG	Cythère 1	2002	42
SIG	Cythère 2	2002	50
SIG	Ti Racoon 1	2003	119
SIG	Ti Racoon 2	2005	47
SIG	Paul Mado	2005	27
SIG	Coriandre	2008	52
SIG	Karapat 1	2012	15
SIG	Karapat 2	2012	12
SIKOA	Résidence Budon (49)	1979	1
SIKOA	Résidence Budon (83)	1989	16
SP HLM	Jean Clément	1993	24
SP HLM	Marthe Rose Toto	1998	61
SP HLM	CDT C. Mortenol	2000	69
SEMSAMAR	Pom'kannel	2000	90
SEMSAMAR	Les Surelles	2000	60
SEMSAMAR	Les Ficus	2001	74
SEMSAMAR	Les Saules	2002	85
SEMSAMAR	Le Latanier	2003	46
SEMSAMAR	Pergola	2005	36
SEMSAMAR	Safran	2006	53
SEMSAMAR	Bois de Rose	2006	42
SEMSAMAR	Monplaisir	2008	30
SEMSAMAR	Les jardins de Moreau		60
<b>TOTAL</b>			<b>1243</b>

Source : DEAL Guadeloupe

### 2.3. UN PARC SOCIAL RÉCENT

Avec un taux de logement social d'un peu plus de 37 % (soit 1183 logements), Goyave répond largement aux exigences de la loi SRU qui impose un taux de 20 % par commune. Ce taux est d'ailleurs bien plus élevé que pour la CANBT dans son ensemble (14,5%), les communes de Capesterre Belle-Eau (7,2%) ou de Petit-Bourg (15,2%).

De plus, on remarque que ce parc est récent 80% des logements sociaux se situent dans une résidence datant d'après les années 2000 (18 résidences sur 25). Cette récence assure des logements de bonne facture et répondant aux dernières normes en matière de construction.



#### A. ENTRE PROXIMITÉ DES SERVICES URBAINS ET MIXITÉ SOCIALE

Les résidences sociales restent principalement localisées sur le bourg qui rassemble à lui seul un peu plus de 70 % des logements sociaux de la commune (19 résidences sur 25).

Cette localisation majoritaire dans le bourg permet aux résidents de ce type de logement d'être en contact direct avec les services qu'offre le milieu urbain (transports en commun, commerces, services administratifs...). En effet, population souvent captive (pas de moyens de transports individuels, revenus faibles...), les locataires de logements sociaux doivent se situer à proximité des services urbains de base.

La présence forte de logements sociaux pourrait participer à une forte mixité urbaine à l'échelle de la commune, seulement ils apparaissent trop souvent regroupés en opérations d'habitat massives et font « quartier » à eux seuls sans laisser la place à des programmes mixtes ou en cohérence avec les développements urbains existants (80% des logements sociaux situés dans le bourg).

#### B. CORRESPONDANCE ENTRE STRUCTURE DU PARC SOCIAL ET STRUCTURE DE LA POPULATION

Avec 53,2 % de T3 et un peu plus de 30% de T4, la typologie offerte au sein du parc social semble bien correspondre à la structure des ménages qui sont en moyenne composés de 2,6 personnes.

8 résidences proposent uniquement des logements locatifs sociaux, tandis que onze offrent à la fois du LLS (loyers entre 226 et 593 euros) et du LLTS (entre 205 euros et 452 euros selon la taille).

Au regard du revenu net déclaré moyen de la population goyavienne, qui s'élève à 16 424 euros, une grande partie des habitants sont sous les plafonds d'accès au LLS.

Il serait judicieux de regarder avec plus d'attention la structuration de ce parc en matière d'offre locative ainsi que d'obtenir la part de la population par classe de revenu. Cette analyse plus fine permettrait alors de réajuster les programmes de logements sociaux afin de correspondre au mieux aux besoins de la population.

#### C. UNE FAIBLE DEMANDE LOCATIVE SOCIALE

La DEAL Guadeloupe répertorie 150 demandes en matière de logement social sur la commune de Goyave (1,5% de la demande locative sociale à l'échelle de la Guadeloupe) alors qu'elle concentre près de 4% du parc social de la Guadeloupe.

# 2. HABITAT ET MODES D'HABITER



Bilan opérationnel et financier (2015)

	Programme initial (convention 1993)	Réalisé (bilan 2015)
LES	81	49 (60,4 %)
LLS	55	37 (67 %)
Régularisations	127	8 (6,3 %)
Amélioration de l'habitat	93	17 (18,3 %)
VRD	Réseaux secs et humides, terrassement et consolidation des sols	VRD secondaires tranches 1 et 2 VRD tranche 3 non débutés

Source : SEMAG

## 2.4. UNE OPÉRATION DE RHI À L'ARRÊT

Une partie du bourg de Goyave est couverte par une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI). La convention a été signée en 1993 (6 avril 1993) et portait sur un périmètre de 10 hectares au sein du bourg ancien au contact du port.

A l'époque, les objectifs affichés dans la convention étaient les suivants :

- la construction de logements pour les besoins révélés au sein de la zone
- l'amélioration de l'habitat dans les limites de faisabilité
- la réalisation d'équipements publics et commerciaux.

Cette convention prévoyait trois phases de travaux. Aujourd'hui, la première phase a été réalisée tandis que la seconde est entamée.

Depuis le début des années 2000, cette opération est stoppée pour des raisons essentiellement financières.

A noter par ailleurs, que l'approbation en 2008 du Plan de Prévention des Risques (PPR) ajoute un degré de complexité à cette opération. Une partie du secteur de la RHI se retrouve ainsi en zone inconstructible car soumise à un risque de houle cyclonique. Le reste du périmètre étant concerné par des niveaux différents de conditions pour la construction.

Les conséquences actuelles de l'échec de cette opération sont largement visible dans le paysage urbain du bourg. Les dents creuses succèdent aux habitations insalubres et confèrent à ce secteur l'image d'un quartier peu dynamique. Une opération de renouvellement urbain à plus grande échelle pourrait réinscrire l'ancien bourg dans une dynamique économique et afin de le reconnecter au bourg actuel qui s'est peu à peu déplacé vers l'actuelle mairie et vers la RN1.

## 2.5. LES BESOINS IDENTIFIÉS EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Dans une étude conduite par la DEAL en 2013, les besoins en logement pour la commune de Goyave, au regard de son dynamisme démographique et du rythme de croissance actuelle de la construction, se situent entre 360 et 415 logements à produire à l'horizon 2020. Parmi ces logements devront être compris 150 logements sociaux. 20 à 40 % de la construction de logement devra s'effectuer dans le cadre du renouvellement urbain.

Cet objectif de construction suivrait donc un rythme de 70 à 80 logements par an.

Cet objectif nécessite d'inscrire au nouveau zonage entre 12 et 27 hectares de surfaces urbanisables selon les densités qu'on applique (15 logements/ha ou 30 logements/ha). Les besoins en renouvellement urbain pourront s'appuyer sur l'investissement des dents creuses et la remobilisation de la vacance.

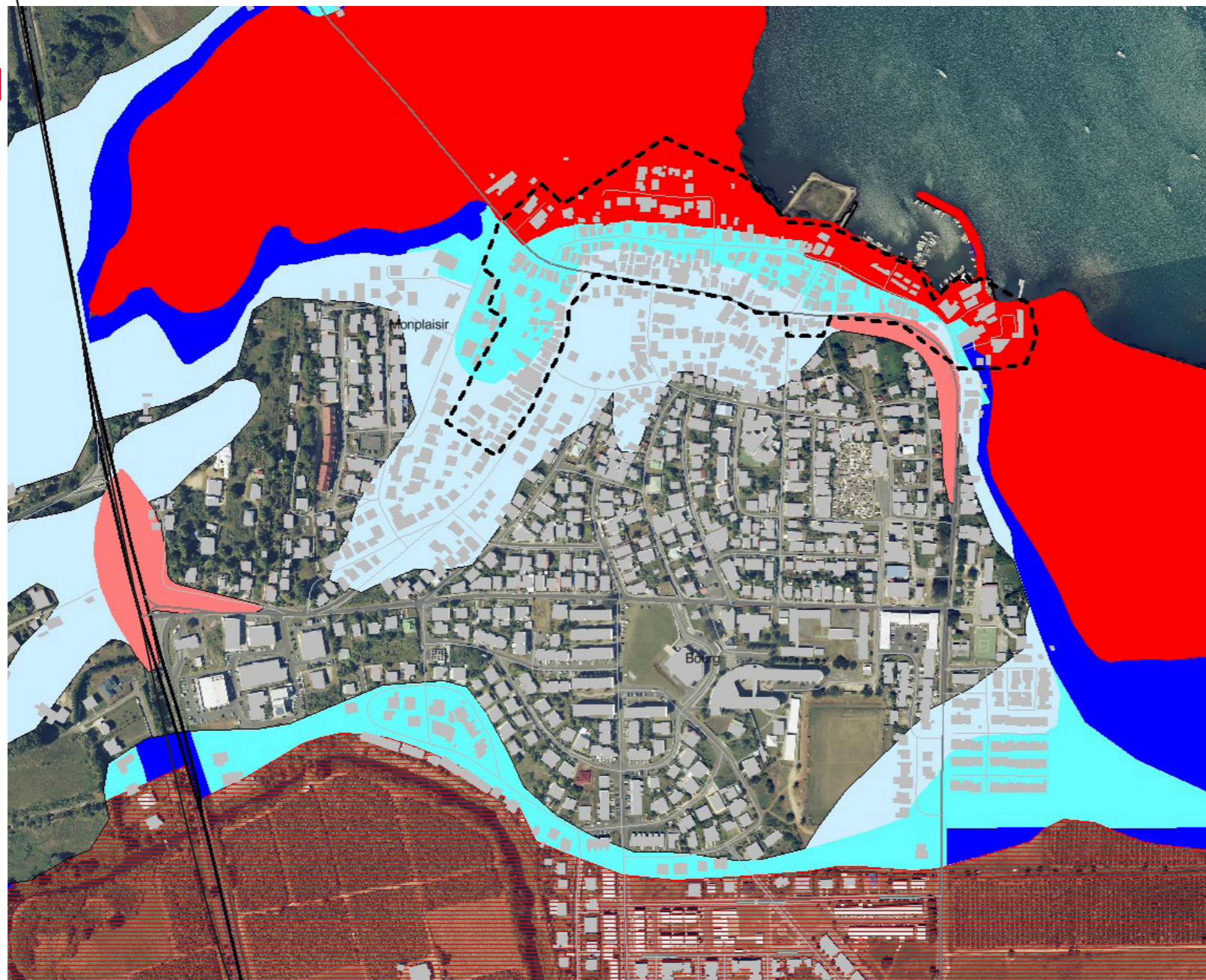
Un secteur de RHI concerné par les risques naturels

Pointe à Pitre

Périmètre RHI — —

Zones inconstructibles

Zones constructibles sous conditions



Basse-Terre

Source : Urbis

# 3. POPULATION ACTIVE & EMPLOI

## SYNTHÈSE

### INDICATEURS

- Personnes de plus de 15 ans n'ayant aucun diplôme : 30,3 % en 2011 ( CANBT : 35,6%, Guadeloupe : 36,7 %, Petit-Bourg : 27,4 %)
- Part de la population ayant un diplôme d'enseignement supérieur : 21 % en 2011 (CANBT : 17%, Guadeloupe : 14%, Petit-Bourg : 25%)
- Nombre d'élèves résidant à Goyave scolarisés dans une autre commune : 1 116
- Nombre d'actifs : 3 664 actifs en 2011
- Evolution du nombre d'actifs entre 2006 et 2011 : 7,1% (CANBT : 7,8%, Guadeloupe : 2 %, Petit-Bourg : 19,3%)
- Nombre d'actifs occupés : 2 649 personnes
- Taux de chômage : 27,7 % (CANBT : 28%, Guadeloupe : 29%, Petit-Bourg : 22%)
- Nombre d'emplois sur la zone : 899 emplois en 2011
- Evolution du nombre d'emplois : - 6,4% entre 2006 et 2011 (CANBT : 7%, Guadeloupe : 3,6%, Petit-Bourg : 16,3%)
- Indicateur de concentration d'emploi : 33,6 emplois pour 100 actifs occupés en 2011 (CANBT : 52,7, Petit-Bourg : 47,2, Deshaies : 73,1)

### ATOUTS

- Une population généralement plus diplômée que la moyenne des communes de la Guadeloupe
- Un taux de chômage stable et inférieur aux moyennes guadeloupéennes et de la CANBT
- Une structuration (classes socio-professionnelles) qui correspondent généralement à la structure de la population active

### FAIBLESSES

- Des élèves partent suivre leur cursus scolaire en dehors de la commune
- Une faible croissance du nombre d'actifs sur la commune
- Une diminution du nombre d'emplois sur le territoire
- Un indicateur de concentration<sup>1</sup> d'emploi très bas et en baisse

1. L'indicateur de concentration d'emplois mesure le rapport entre le nombre total d'emplois d'un territoire sur le nombre de résidents qui en ont un.

### OPPORTUNITÉS

- Une population diplômée qui peut être porteuse de création d'emploi ou de dynamisme économique

### MENACES

- Une absence d'équipement scolaire tel qu'un lycée qui entraîne la fuite d'un certain nombre d'élèves vers les communes voisines
- Un dynamisme économique faible et en recul impliquant d'une part des trajets quotidiens vers les pôles économiques majeurs (dépendance économique) et d'autre part un phénomène de résidentialisation de la commune qui ne profite pas véritablement de sa croissance démographique

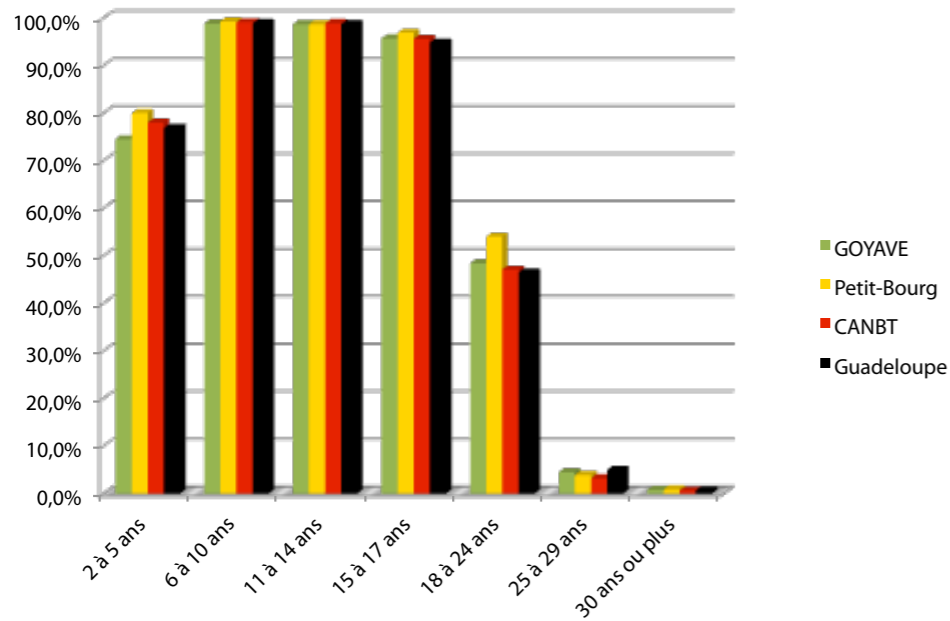


### ENJEUX

- Permettre la création d'emploi sur le territoire pour réduire la dépendance économique de Goyave à la ZI de Jarry
- Offrir des cursus de formation sur le territoire
- Proposer des orientations créatrices d'emplois correspondant à la population active de Goyave

# 3. POPULATION ACTIVE & EMPLOI

Répartition de la population scolarisée par tranche d'âge



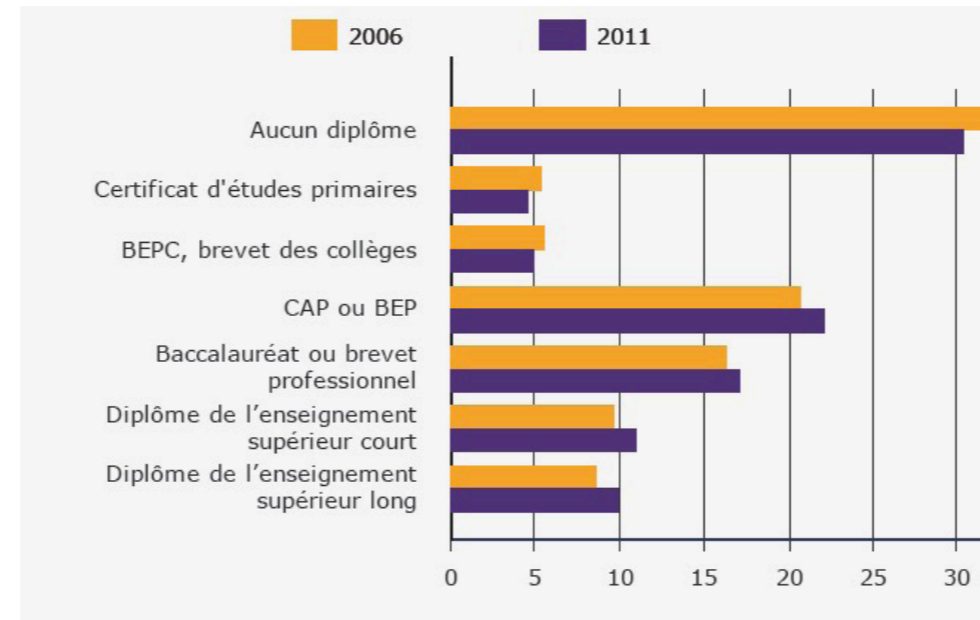
Source : INSEE RGP 2011

## 3.1. SCOLARISATION ET FORMATION

### A. UN TAUX DE SCOLARISATION DES 6 À 17 ANS DE PLUS 95 %

Avec 2 666 personnes scolarisées, tous âges confondus, 32 % de la population goyavienne est inscrite dans un processus scolaire.

Evolution de la répartition du type de diplôme obtenu sur Goyave



Source : INSEE RGP 2006-2011

Les tranches d'âges les plus scolarisées restent évidemment les tranches de 2 à 17 ans. Avec un taux de scolarisation qui affleure les 99 % pour les 6 à 14 ans et 96 % pour les 15 à 17 ans, âge où l'école n'est plus obligatoire.

Avec 44 % des 18 à 25 ans scolarisés, on peut dire que de nombreux habitants sont engagés dans une démarche diplômante supérieure (université ou cursus professionnalisant).

Globalement, les taux de scolarisation par tranche d'âge correspondent à ceux que l'on retrouve à l'échelle de la Guadeloupe et de la CANBT, comme on peut le voir sur le graphique ci-contre.

### B. UNE POPULATION GÉNÉRALEMENT PLUS DIPLOMÉE

Avec 30,3 % seulement de personnes n'ayant aucun diplôme, la population goyavienne est globalement plus diplômée que la Guadeloupe (36,7 %) ou la CANBT (35,6%), mais moins que la commune voisine de Petit-Bourg qui abrite uniquement 27,4% de personnes non diplômées.

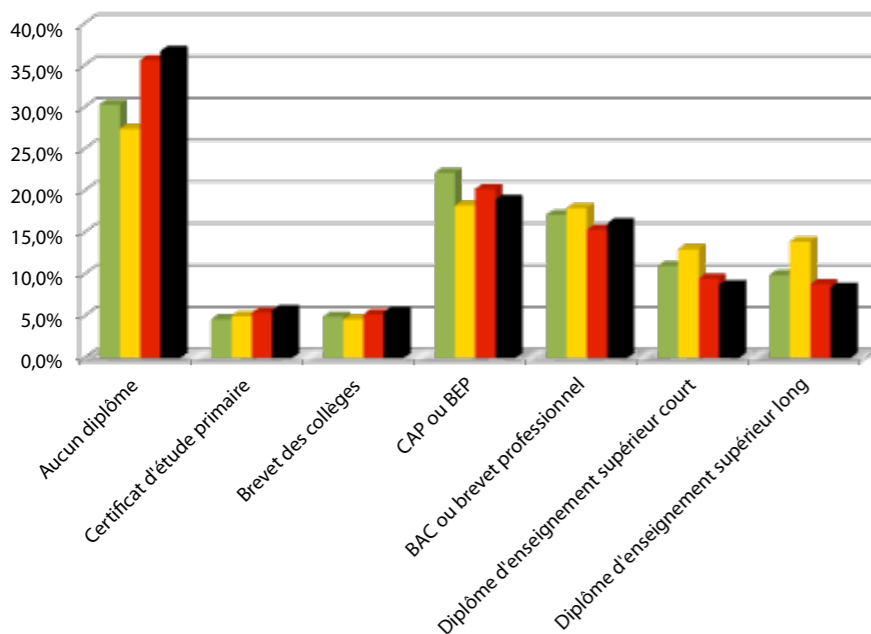
Globalement, la population de plus de 15 ans est titulaire de diplômes plus élevés que la moyenne guadeloupéenne ou intercommunale :

- sur-représentation du nombre de CAP-BEP, BAC ou brevet professionnel et du nombre de diplômes supérieur court ou long
- sous-représentation des diplômes inférieurs au bac que sont le brevet des collèges ou le certificat d'études primaires.

Si Goyave abrite une population généralement plus diplômée que le département pris dans son ensemble, elle reste dans des ordres de grandeur similaires. Petit-Bourg marque une différence plus marquée avec le département (en jaune sur le graphique ci-contre).

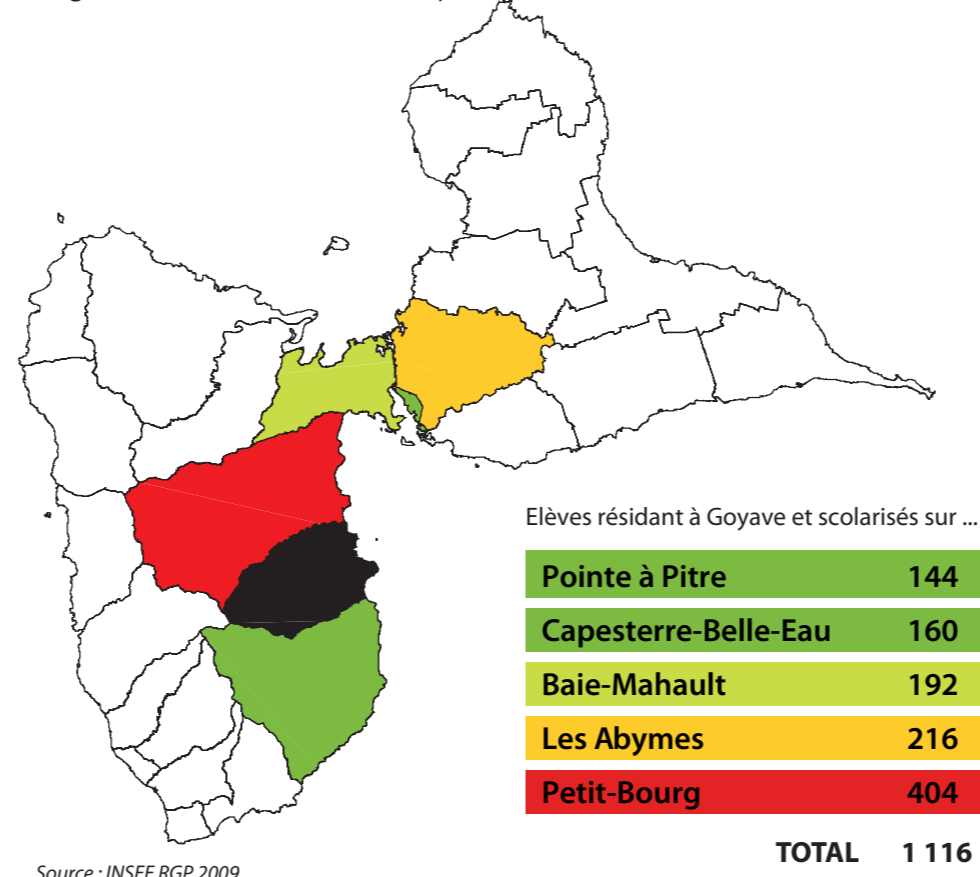
A noter également que la population de Goyave tend à être de plus en plus diplômée (voir graphique de comparaison 2006-2011), avec un double processus de réduction du nombre de personnes n'ayant pas de diplôme et une croissance de la part de la population détentrice d'un diplôme CAP/BEP ou supérieur.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le territoire



Source : INSEE RGP 2011

Migrations scolaires (2009) - Flux supérieurs à 100



Source : INSEE RGP 2009

### C. DES MIGRATIONS LIÉES À L'ABSENCE DE LYCÉE ET D'UNIVERSITÉ SUR GOYAVE

1 116 élèves habitant sur Goyave partent faire leurs études ou leur scolarité sur une autre commune.

Les départs vers Pointe à Pitre ou Les Abymes s'expliquent aisément par la présence de l'université ou d'un cursus en lycée professionnel que l'on ne peut trouver sur Goyave. L'importance des migrations vers Petit-Bourg (404 personnes), trouve sa justification dans l'absence de lycée sur la commune.

L'attractivité de Capesterre Belle Eau a certainement évolué depuis 2009 avec la construction du nouveau collège Bonne-Espérance à proximité de Goyave. Les migrations vers Baie-Mahault peuvent trouver une explication partielle dans la facilité pour les parents de déposer leurs enfants dans un établissement à proximité de leur lieu de travail.

# 3. POPULATION ACTIVE & EMPLOI



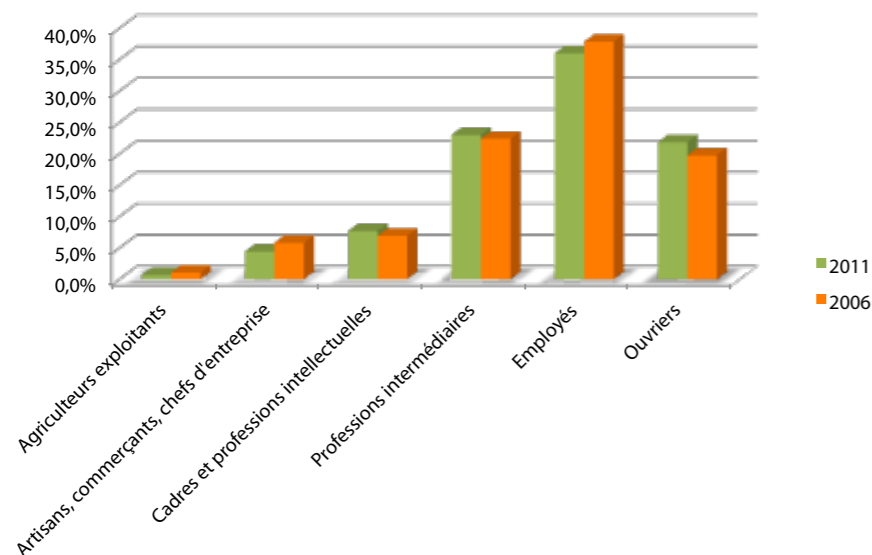
## 3.2. POPULATION ACTIVE

Nombre d'actifs et évolution entre 2006 et 2011

	Nombre d'actifs 2006	Nombre d'actifs 2011	Evolution 2006-2011
<b>GOYAVE</b>	<b>3 393</b>	<b>3 634</b>	<b>7,1%</b>
Petit-Bourg	9 664	11 530	19,3 %
CANBT	33 284	35 868	7,8 %
GUADELOUPE	173 827	177 359	2 %

Source : INSEE RGP 2011 - 2006

Evolution du poids des Classes Socio-Professionnelles (CSP) à Goyave 2006-2011



Source : INSEE RGP 2011 - 2006

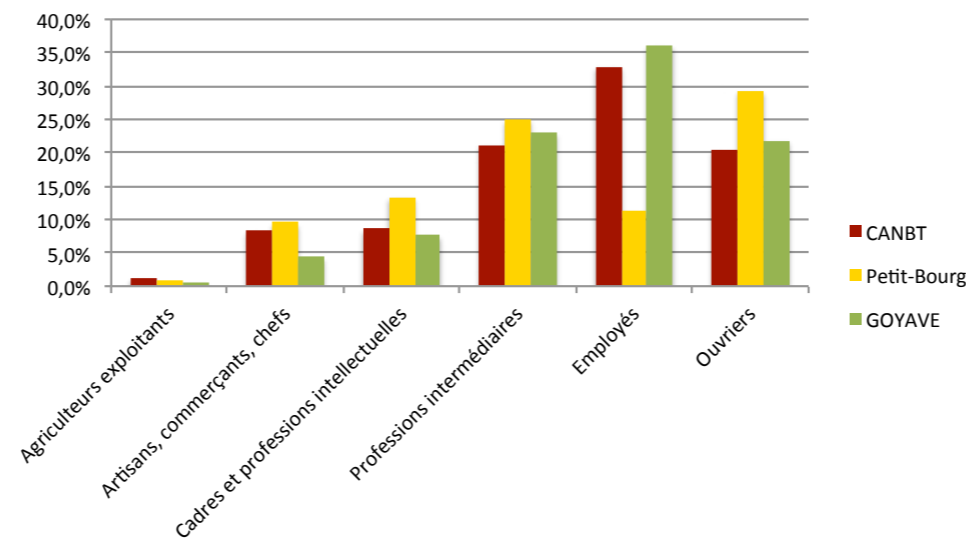
### A. UNE FAIBLE CROISSANCE DU NOMBRE D'ACTIFS PAR RAPPORT À PETIT-BOURG

L'INSEE recense, en 2011, 5 327 personnes en âge d'aller travailler (15-64 ans) sur Goyave.

Parmi ces plus de 5000 habitants, 3 664 sont réellement actifs. 1 663 personnes âgées de 15 à 64 ans sont déclarées inactives du fait de leur statut d'étudiants, élèves ou stagiaires (13,5 %) et seulement 5,1% parce qu'ils sont retraités ou en situation de pré-retraite. La part de retraités sur Goyave est très légèrement inférieure aux taux que l'on retrouve dans les autres communes : la CANBT abrite en moyenne 6 % de retraités, tandis que Capesterre Belle-Eau recense 6,9 % de personnes à la retraite.

Entre 2006 et 2011, le nombre d'actifs passe de 3 393 à 3 634 soit une légère croissance de 7,1%, tandis que Petit-Bourg connaît sur cette même période une croissance de 19,3 % du nombre d'actifs sur son territoire.

Comparaison du poids des CSP selon le territoire (2011)



Source : INSEE RGP 2011

### B. UNE POPULATION ACTIVE PRINCIPALEMENT COMPOSÉE D'EMPLOYÉS

En 2011, la commune de Goyave concentre, selon l'INSEE, 36% d'employés et 23 % de professions intermédiaires. On ne recense que 7,7 % de cadres et professions intellectuelles supérieures. Cependant la structure de la population active se transforme légèrement entre 2006 et 2011, puisque le poids relatif des employés diminue en même temps qu'une augmentation du poids des cadres et professions intellectuelles supérieures apparaît.

Hormis les spécificités de Petit-Bourg (faible représentation de la CSP employés), la répartition de la population active goyavienne reste dans les mêmes proportions que le CANBT. A noter cependant, une légère sur-représentation des classes Employés, Ouvriers et Professions intermédiaires, et une sous-représentation des classes d'artisans, commerçants, chefs d'entreprises et cadres et professions intellectuelles supérieures.

### C. UN TAUX DE CHÔMAGE STABLE DANS LA MOYENNE DE LA CANBT

Parmi les 3 634 actifs résidant à Goyave, 2 649 ont un emploi, soit un taux d'emploi de 49,7 %. Si ce taux reste dans la moyenne de la CANBT (50 %) il est plus faible que celui de Petit-Bourg qui présente un taux d'emploi de 56,7 %.

Le taux de chômage, calculé au sens du recensement (population active au chômage / population active), atteint sur Goyave 27,7%. Ce taux reste dans la moyenne de ceux de la CANBT (28%) ou de la Guadeloupe (29%), mais il est bien supérieur à celui de Petit-Bourg qui est de 22 %. A contrario, le chômage sur Goyave est moins prégnant que sur Capesterre Belle-Eau, où il atteint 37%.

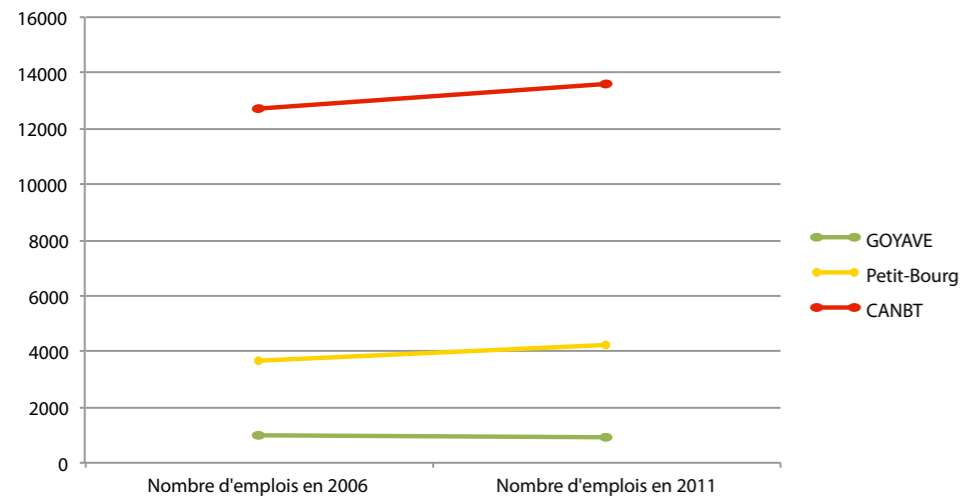
Il semblerait donc que l'importance du taux de chômage soit corrélée à l'éloignement par rapport à la zone d'activité de Jarry.

Ce taux de chômage ne présente pas d'évolution significative entre 2006 et 2011 puisqu'il passe de 27,8 % à 27,7%. Par contre en volume, le nombre de chômeurs a crû de 8,6%, passant de 934 chômeurs en 2006 à 1015 chômeurs en 2011. Si cette croissance du nombre de chômeurs sur Goyave est bien plus importante qu'à l'échelle de la Guadeloupe (1,3 %), elle reste plus faible que sur Petit-Bourg (13%).

# 3. POPULATION ACTIVE & EMPLOI

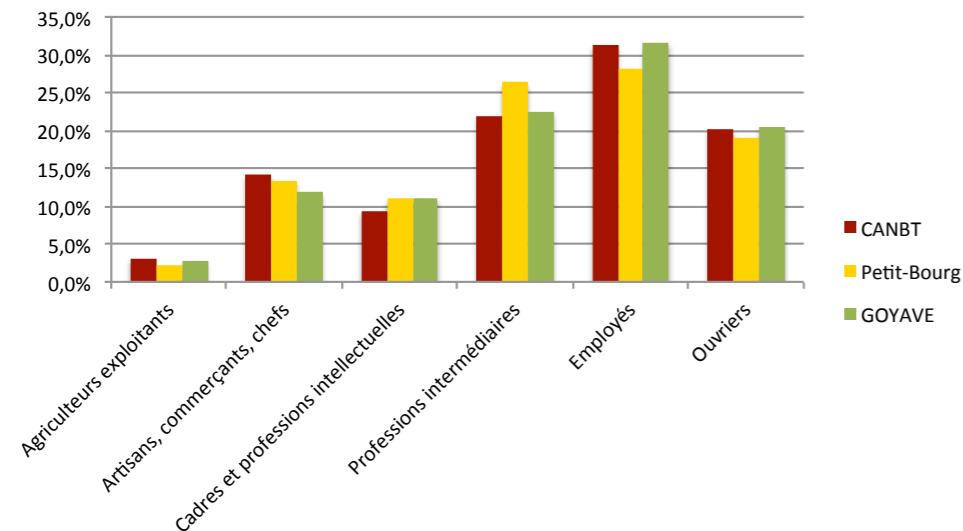


Croissance du nombre d'emplois entre 2006 et 2011 selon le territoire



Source : INSEE 2011 - 2006

Emplois selon la CSP par territoire (2011)



Source : INSEE 2011

Nombre d'emplois et évolution entre 2006 et 2011

	Nombre d'emplois 2006	Nombre d'emplois 2011	Evolution 2006-2011
<b>GOYAVE</b>	<b>960</b>	<b>899</b>	<b>- 6,4%</b>
Petit-Bourg	3 648	4 243	16,3 %
CANBT	12 719	13 603	7,0 %
GUADELOUPE	124 614	129 083	3,6 %

Source : INSEE RGP 2011 - 2006

## 3.3. EMPLOI

### A. UNE DIMINUTION DU NOMBRE D'EMPLOI AU SEIN DE LA COMMUNE

Goyave propose 899 emplois en 2011, contre 960 en 2006. Le nombre d'emplois a donc décliné de 6,4% sur la commune. Alors que, pour rappel, sur la même période, le nombre de population active ayant un emploi augmente d'environ 7%.

Cette diminution du nombre d'emplois sur le territoire de Goyave est d'ailleurs assez caractéristique puisque la CANBT prise dans sa globalité et également commune de l'intercommunalité prise séparément affiche une croissance du nombre d'emplois au sein de son propre territoire.

Le tableau et le graphique ci-contre le montre bien, pendant que le nombre d'emplois sur la CANBT croît de 7 % et sur la Guadeloupe de 3,6%, celui de Goyave décroît.

Celui de Petit-Bourg quant à lui augmente de près de 17%.

Le territoire de Goyave s'inscrit dans un processus de perte de dynamisme. Ce processus reste à relativiser puisqu'on parle ici de 61 emplois.

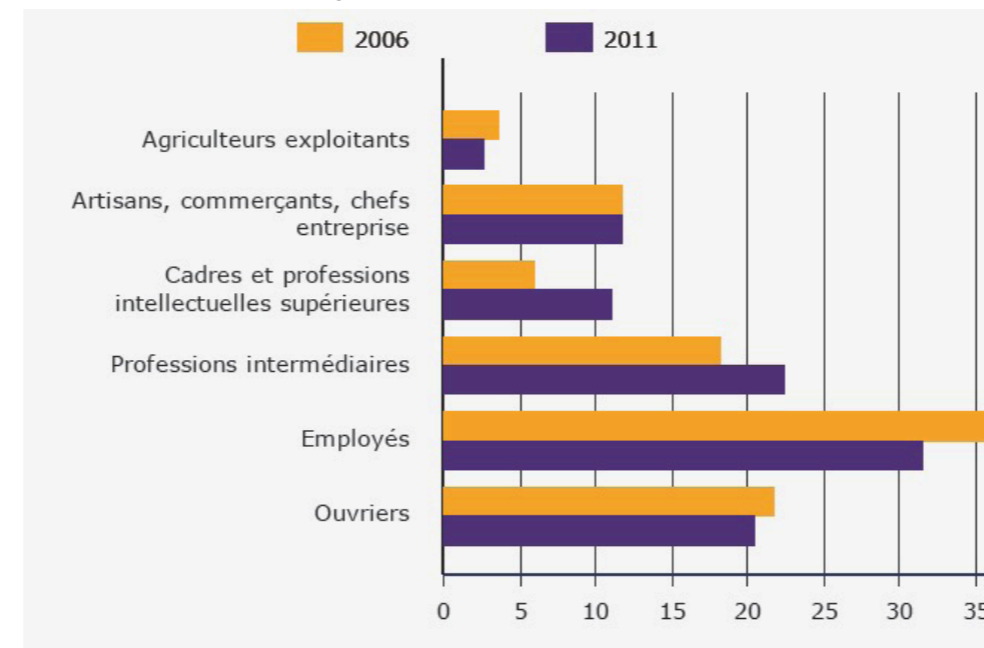
### B. DES EMPLOIS QUI CORRESPONDENT À LA STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE

Sur le territoire de Goyave, une majorité des emplois proposés correspond aux CSP «Professions intermédiaires», «Employés» et «Ouvriers» (74,6% des emplois cumulés). Dans une moindre mesure, les catégories des «Cadres et professions intellectuelles supérieures» et des «Artisans, commerçants, chefs d'entreprises» représentent à elles deux 22 % environ des emplois offerts sur la commune. Cette structuration du marché de l'emploi, en ordre de grandeur, correspond à la structure de la population active de Goyave (sur-représentation de la CSP «Employés» et sous-représentations des cadres).

La structure du marché de l'emploi goyavien ne se démarque pas véritablement de celle de la CANBT, hormis une sous-représentation de la CSP «Artisans, commerçants et chefs d'entreprises» compensée par un poids légèrement supérieur pour la CSP «Cadres» (graphique ci-joint).

Entre 2006 et 2011, le nombre d'emplois proposés à destination des employés et ouvriers a diminué alors que le nombre d'emplois pour les cadres passait de 6 % à 11 %. Là encore, l'évolution du marché de l'emploi s'ajuste globalement à l'évolution de la population active.

Croissance du nombre d'emplois entre 2006 et 2011 selon le territoire



Source : INSEE 2011 - 2006

# 3. POPULATION ACTIVE & EMPLOI



Indicateur de concentration d'emploi entre 2006 et 2011 selon la commune

	Indicateur de concentration d'emploi 2006	Indicateur de concentration d'emploi 2011
<b>GOYAVE</b>	<b>39,2</b>	<b>33,6</b>
Petit-Bourg	49	47,2
Deshaies	67,7	73,1

Source : INSEE 2011 - 2006

## C. UN INDICATEUR DE CONCENTRATION D'EMPLOI FAIBLE ET EN BAISSSE

L'indicateur de concentration d'emploi calcule le rapport entre le nombre d'actifs occupés résidant sur la commune et le nombre d'emplois offerts au sein de cette même commune.

En 2011, Goyave propose 33,6 emplois pour 100 actifs occupés résidants habitant sur la commune. La faiblesse de cet indicateur permet d'illustrer la forte dépendance de Goyave aux autres pôles économiques et notamment à celui de Jarry. Cette dépendance tend d'ailleurs à s'accroître puisque l'indicateur de concentration d'emploi était de 39,2 en 2006.

Cette croissance est le résultat d'un double effet d'augmentation du nombre d'actifs occupés sur la commune et de diminution du nombre d'emplois sur le même territoire.

Dans une moindre mesure, cet accroissement de la dépendance au pôle pointois se retrouve dans la commune voisine de Petit-Bourg qui affiche un taux de concentration d'emploi de 47,2 % en 2011 alors qu'il était de 49 % en 2006.

Pour comparaison, la commune de Deshaies, moins dépendante de l'activité économique de Jarry et qui a su développer sa propre économie axée sur le tourisme passe de 67,7 emplois pour 100 actifs occupés à 73,1 emplois.

Au-delà de démontrer un dynamisme économique faible sur Goyave, cette information permet de révéler l'importance des migrations quotidiennes que cela implique entre Goyave et les secteurs économiques.

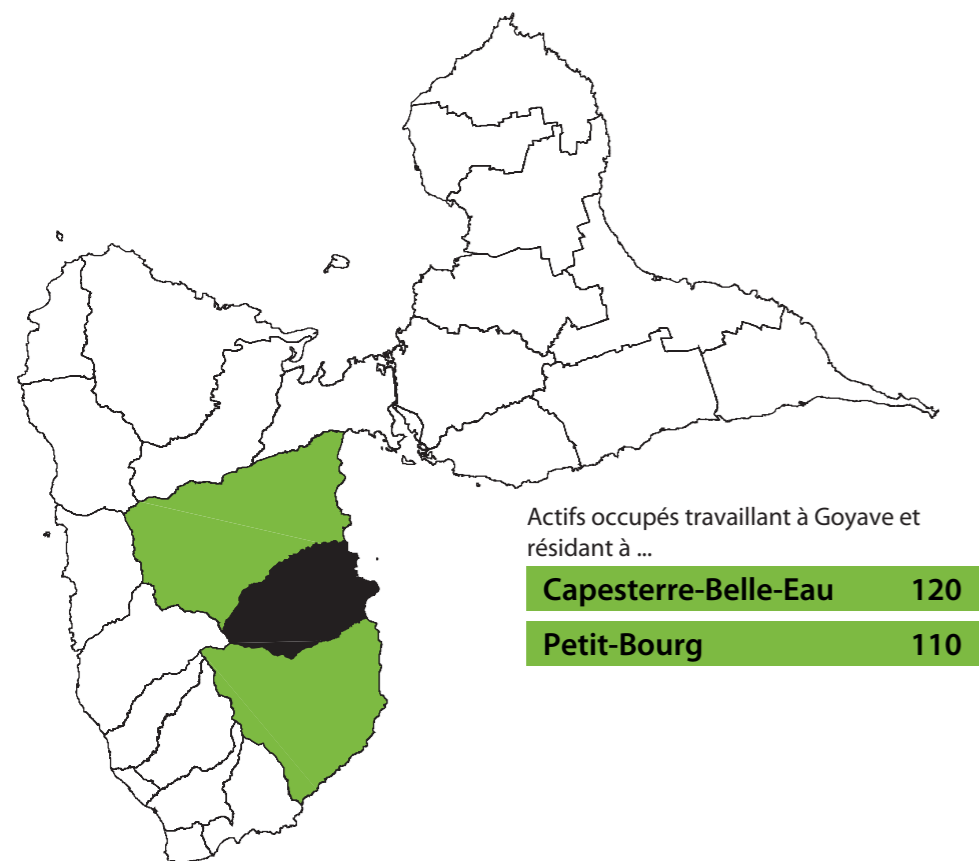
La carte jointe montre quelles sont les communes où se déplacent les actifs occupés de Goyave pour aller travailler quotidiennement. L'agglomération pointoise, avec Baie-Mahault en tête, attire les travailleurs goyaviens du fait de la présence de la zone industrielle de Jarry principalement.

Les communes environnantes Petit-Bourg et Capesterre Belle-Eau attirent également quelques personnes (respectivement 196 et 180).

A noter également que le phénomène inverse se produit mais dans une moindre mesure. Ainsi 230 personnes viennent quotidiennement de Capesterre Belle-Eau et Petit-Bourg pour travailler sur Goyave.

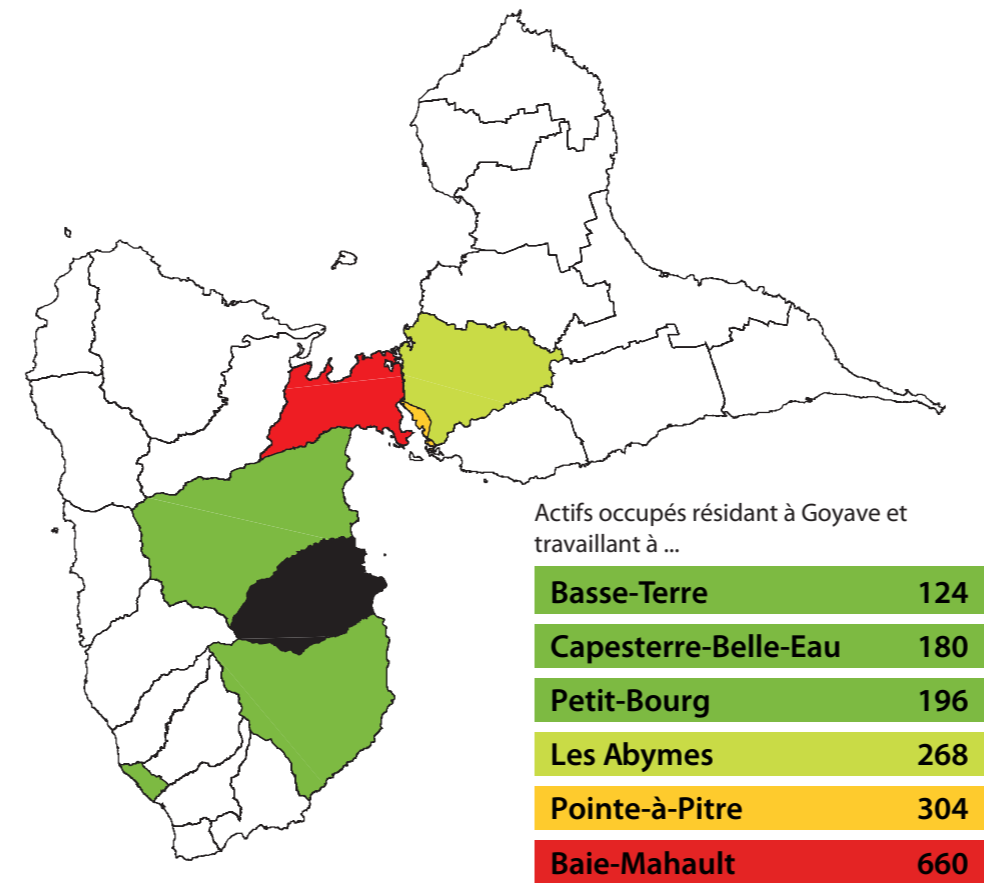
Ces flux quotidiens sont à prendre en compte dans la manière de penser le territoire puisqu'ils vont impacter l'usage des axes routiers ou des transports en communs.

Lieu de résidence des actifs occupés travaillant à Goyave (2009) - Flux supérieurs à 100



Source : INSEE 2009

Lieu de travail des actifs occupés résidant à Goyave (2009) - Flux supérieurs à 100



Source : INSEE 2009

# 4. EXPRESSION ÉCONOMIQUE

## SYNTHÈSE

### INDICATEURS

- Indicateur de concentration d'emploi : 33,6 emplois pour 100 actifs
- Surface agricole au POS : 890,8 ha (14,8% du territoire)
- Surface de SAU : 480 ha au RPG 2010 (chute de 40 % entre 2000 et 2010)
- Nombre d'exploitants : 90 exploitants en 2010, 191 en 2000 (- 53%)

### ATOUTS

- Un poids encore important de l'agriculture dans l'économie goyavienne
- Des exploitations déjà engagées dans un processus de diversification et de circuit court
- La ZAC de Fortyl, stratégiquement placée, capte les flux de la RN1
- Plusieurs sites naturels de qualité et connus (Chutes Moreau, Jardin d'eau)

### FAIBLESSES

- Un secteur agricole en recul en termes d'exploitation et de surfaces
- Présence de chlordécone sur le territoire liée à l'activité bananière
- Un ancien peu dynamique et qui ne rayonne que très localement
- Une ZAC qui arrive à saturation
- Peu d'offre commerciale en dehors du Bourg

- Poids de l'agriculture dans l'économie de Goyave : 96 emplois en 2011 (11% des emplois goyaviens, CANBT : 5,3%)
- Nombre d'entreprises : 426
- Taux de création d'entreprise : 14,8 % en 2011 (CANBT : 12,2 %, Petit-Bourg : 12,7%)
- Nombre de restaurants : 26 restaurants (Menighetti 2013)

### OPPORTUNITÉS

- Un port préservé qui offre de l'espace et la possibilité d'être le point d'accroche pour une revitalisation économique de l'ancien bourg
- Des sites naturels et patrimoniaux qui peuvent être le support d'une valorisation touristique de la commune (en accord avec l'Office du tourisme intercommunal)

### MENACES

- Le mitage des espaces agricoles impacte durablement l'activité des exploitants
- Une commune qui tend à devenir une «commune-dortoir» au profit de la zone économique de Jarry, si des zones ne sont pas réfléchies pour permettre à des entreprises de venir s'installer
- Des zones naturelles qui, si elles ne sont pas préservées voire protégées, ne pourront faire l'objet d'une valorisation touristique et économique

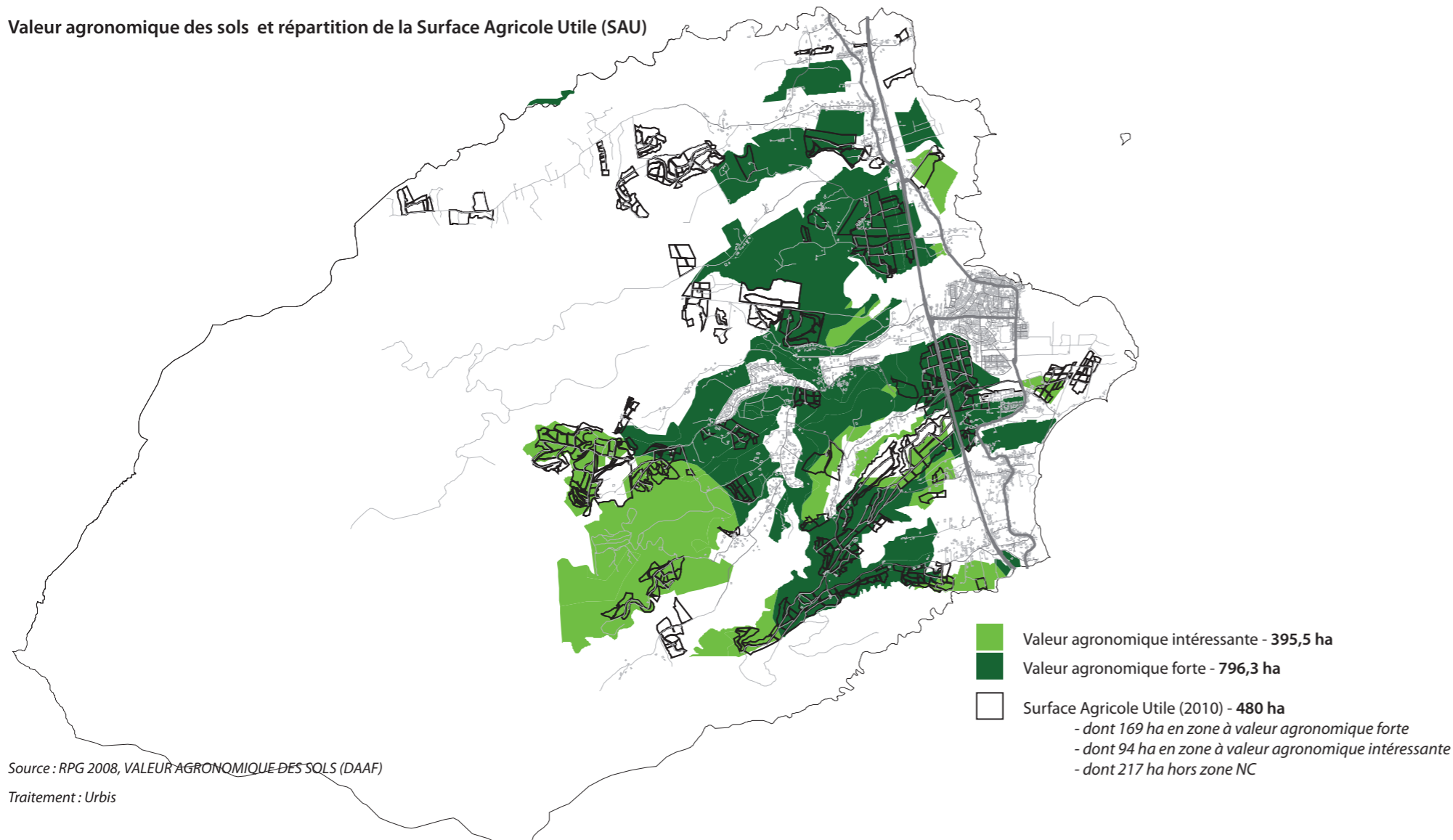


### ENJEUX

- Protéger les espaces agricoles afin de préserver l'agriculture sur le territoire
- Privilégier la diversification agricole (et notamment vers l'agri-tourisme : gîtes ruraux ...)
- Favoriser l'implantation de commerces de proximité dans les sections
- Requalifier la zone de Fortyl
- Prévoir une seconde zone d'activité en complément de la première
- Préserver et protéger les sites naturels qui pourraient faire l'objet d'une valorisation touristique

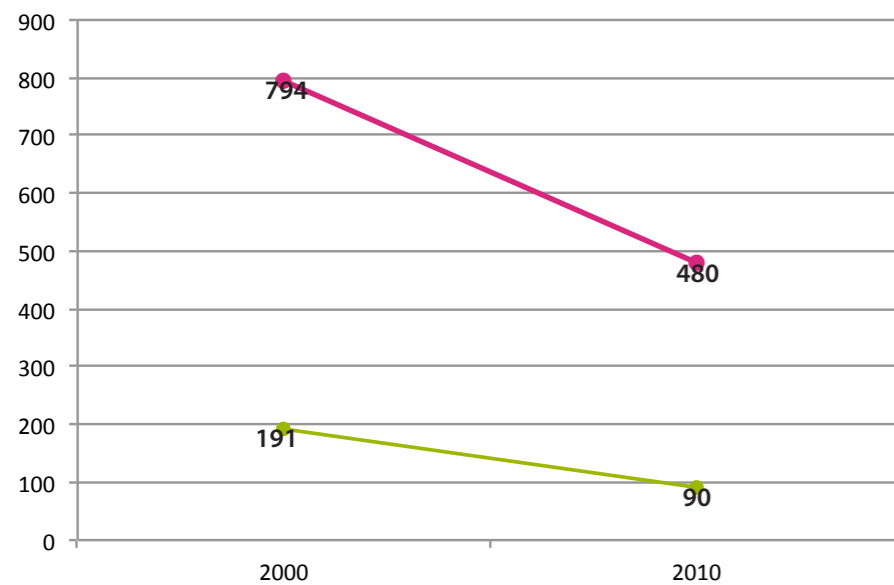
# 4. EXPRESSION ÉCONOMIQUE

Valeur agronomique des sols et répartition de la Surface Agricole Utile (SAU)



Source : RPG 2008, VALEUR AGRONOMIQUE DES SOLS (DAAF)  
 Traitement : Urbis

Evolution comparée 2000 - 2010 de la SAU et du nombre d'exploitations



Source : AGRESTE  
 Traitement : Urbis

Une culture axée sur les bananeraies



Source : URBIS

— Exploitation (nombre)  
— Surface agricole utile - SAU (ha)

Avec un taux d'activité de 33,6 emplois pour 100 actifs occupés, Goyave est largement dépendante du pôle d'activités de Jarry, impliquant des migrations pendulaires importantes génératrices de pollutions.

L'économie sur le territoire de Goyave se distingue en trois secteurs : un secteur agricole traditionnel, mais en perte de vitesse, un secteur lié à l'économie résidentielle principalement porté par la zone économique de Forte-Ile et un secteur touristique qui pourrait se développer sur les valeurs naturelles et agricoles du territoire.

## 4.1. UNE COMMUNE RURALE ENCORE FORTEMENT AGRICOLE

### A. UN POIDS IMPORTANT DU SECTEUR AGRICOLE LIÉ À SON HISTOIRE ...

L'histoire de Goyave révèle bien le caractère agricole de cette commune. Cette vocation est d'ailleurs largement affirmée dans le POS puisqu'il affiche 890,8 hectares de zones NC soit 14,8 % du territoire.

Selon l'INSEE, avec 96 emplois en 2011, le secteur agricole représente 11 % du nombre total d'emplois recensés sur la commune. Cette proportion, bien que faible au regard du secteur des commerces et transports (32,7%), reste malgré tout élevée si on la compare à la CANBT dont le nombre d'emplois dans le secteur agricole ne représente que 5,3 %.

Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) recense en 2010, 90 exploitations sur le territoire pour 480 hectares de surfaces agricoles utiles (SAU). La SAU étant basée sur le régime déclaratif elle ne représente pas l'ensemble de l'activité agricole du territoire.

L'activité de ces exploitations produit 5 194 000 euros chaque année. Elle représente donc un secteur non négligeable de l'économie goyavienne.

### B. ... MAIS QUI TRAVERSE DES DIFFICULTÉS

Avec 191 exploitants en 2000 et 90 en 2010 (AGRESTE 2010), le nombre d'exploitants sur la commune de Goyave a diminué de plus de moitié (-53 %) en dix ans. Cette tendance s'observe déjà depuis le recensement agricole de 1988 où l'on recensait 310 exploitants.

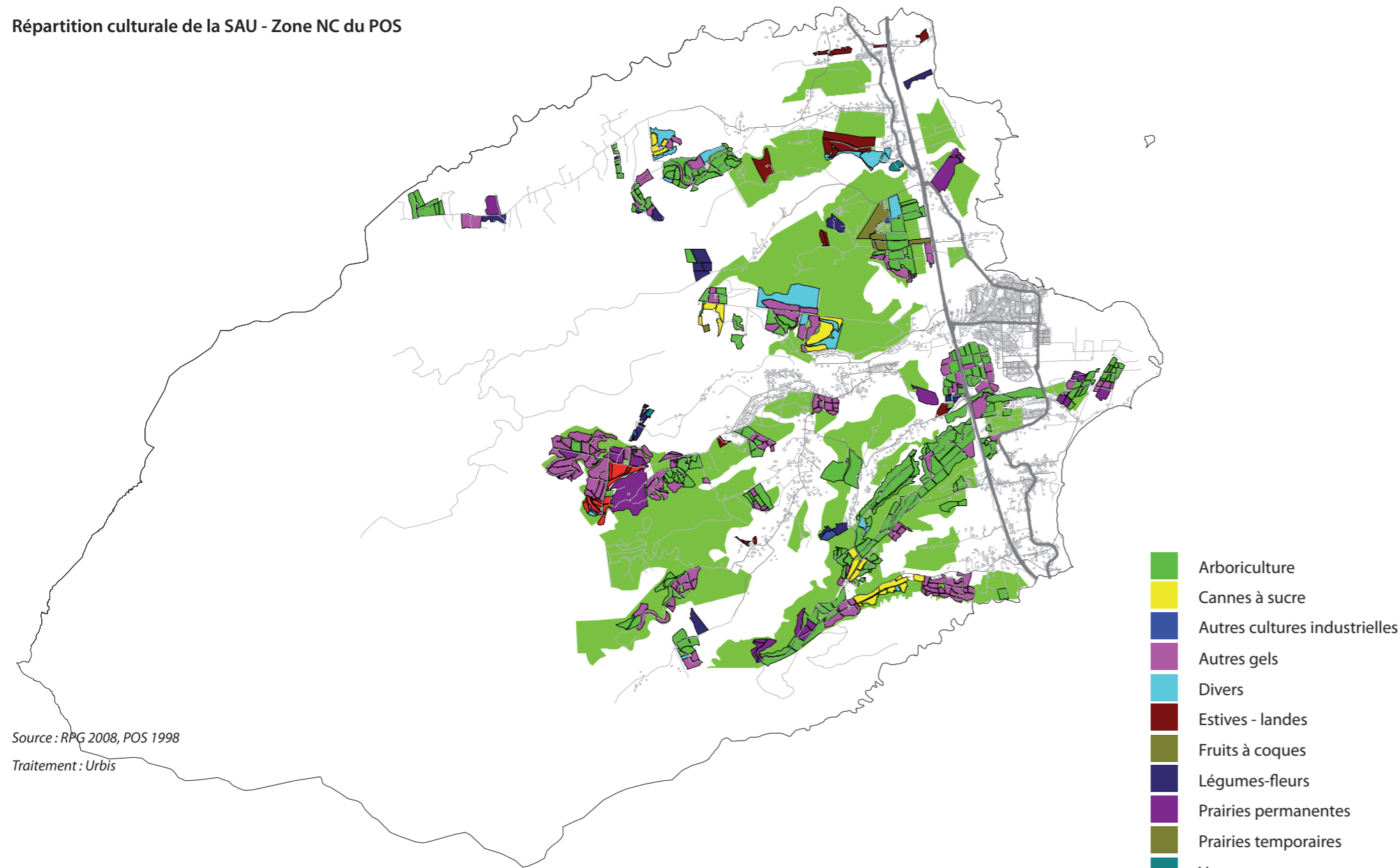
De la même manière la SAU a baissé de près de 40 % entre 2000 et 2010 illustrant parfaitement le net recul de l'économie agricole sur Goyave.

Ce recul transparaît enfin dans la diminution forte de la production brute standard qui était de 10 812 milliers d'euros en 2000 et n'est plus que de 5 194 milliers d'euros en 2010 soit une chute de 51,9 %.

Ainsi à l'image du secteur agricole guadeloupéen voire français dans son ensemble, le secteur agricole sur Goyave fait face à une crise entraînant une diminution forte du nombre d'exploitations ainsi que de la Surface Agricole Utile (SAU).

# 4. EXPRESSION ÉCONOMIQUE

Répartition culturelle de la SAU - Zone NC du POS



Source : RPG 2008, POS 1998  
Traitement : Urbis

## C. DES CULTURES FRUITIÈRES (BANANERAIES) LARGEMENT REPRÉSENTÉES

Entre les recensements de 2000 et 2010, la répartition culturelle de l'agriculture goyavienne n'a pas fondamentalement changé avec une culture fruitière qui reste largement représentée (60,7 % en 2000 et 57,7 % en 2010).

Les quelques mutations que l'on observe révèlent une forte diminution du maraîchage et de l'horticulture qui passe de 58 hectares de SAU à 14 hectares en 2010. Cette baisse s'effectue au profit de l'élevage de bovins qui représente, en 2010, 17,3 % de la SAU (83 hectares) contre 8,7 % en 2000 (69 hectares).

Cette structure proche de la monoculture reste particulièrement dépendante des marchés internationaux ainsi que des subventions européennes. Il existe une base pour la diversification, aujourd'hui seules cinq exploitations pratiquent une activité de diversification par rapport à leur culture principale.

## D. DES CIRCUITS COURTS EXISTANTS MAIS ENCORE PEU SIGNIFICATIFS

Face aux fluctuations des marchés internationaux et aux impacts sur l'agriculture, la vente en circuits courts (un intermédiaire maximum) et locaux (à l'échelle du département par exemple) se révèle être une alternative intéressante pour pérenniser l'activité agricole sur un territoire.

Aujourd'hui, plus de la moitié des agriculteurs du territoire utilisent d'ores et déjà ce mode de distribution.

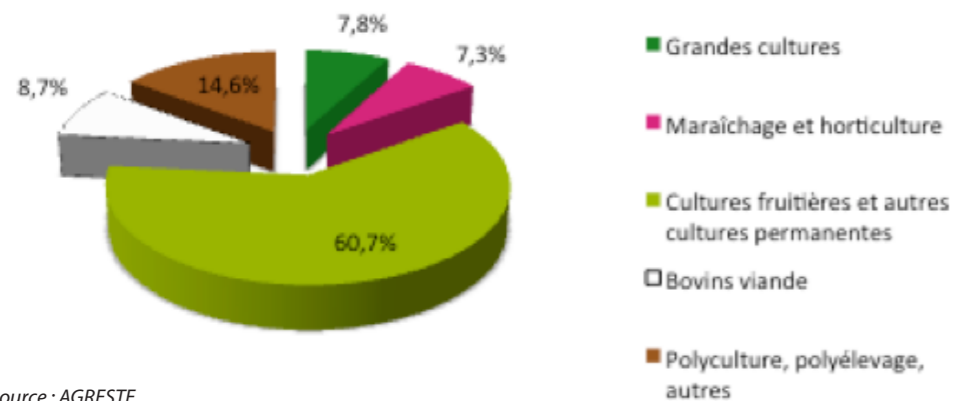
Pour 37 exploitations, la vente en circuits courts constituent plus de 75 % de leur chiffre d'affaires (soit 1 127 milliers d'euros).

Les formes de circuits courts sont diverses sur le territoire. Depuis la vente sur le marché de Goyave jusqu'aux étals sur les abords des routes, les agriculteurs disposent de moyens de vente directe. Ces initiatives peuvent cependant être encore plus valorisées :

- Le marché de Goyave, au centre du bourg, est difficilement accessible et peu visible
- La présence d'étals sur les espaces de stationnement au niveau de la ZAC de Fortyl pose des problématiques de fluidité des circulations et de conflits d'usages
- La présence potentielle de chlordécone sur le territoire agricole incite à réfléchir en amont aux moyens mis à disposition des agriculteurs pour proposer des produits sains (mise en place de partenariats avec le réseau JAJA, culture en hors-sol ...)

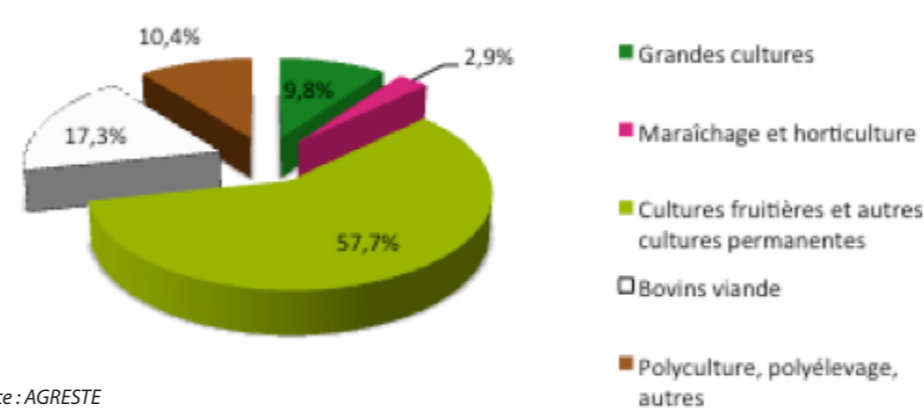
L'intégration de Goyave au sein de la CANBT, lui permet de s'inscrire dans un certain nombre de programme en cours tels que le Chemin des Saveurs (valorisation des produits agricoles du Nord Basse-Terre) ou encore le marché itinérant.

Répartition par types de cultures - 2000



Source : AGRESTE  
Traitement : Urbis

Répartition par types de cultures - 2010



Source : AGRESTE  
Traitement : Urbis

# 4. EXPRESSION ÉCONOMIQUE

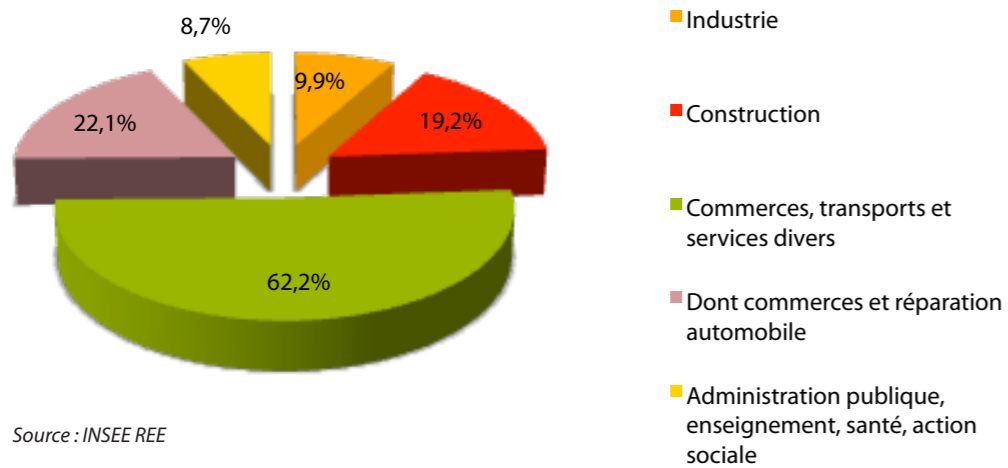
## Dynamisme des entreprises sur le territoire

Territoire	Nombre d'entreprises	Taux de création*
GOYAVE	426	14,8
Petit-Bourg	1 995	12,7
CANBT	5 777	12,2
Capesterre BE	1 254	12,3

Source : INSEE REE

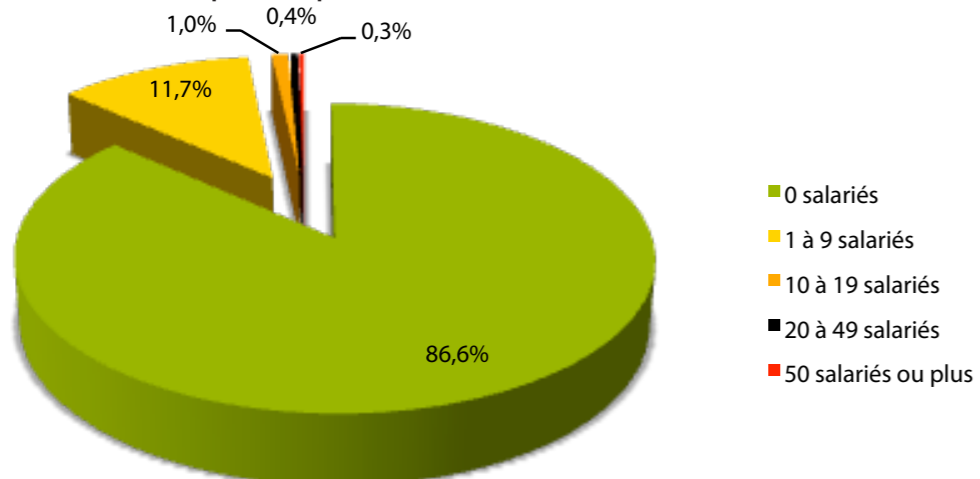
\* **Taux de création** : Rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1er janvier de cette même année

## Répartition des entreprises de Goyave par secteurs au 1er janvier 2013



Source : INSEE REE

## Nombre de salariés par entreprises au 31 décembre 2015



Source : INSEE REE

## 4.2. DES ACTIVITÉS COMMERCIALES CONCENTRÉES SUR LA ZAC DE FORTYL

### A. UN TAUX DE CRÉATION D'ENTREPRISE SUPÉRIEUR À CELUI DE LA CANBT

Au 1er janvier 2013, Goyave recense 426 entreprises sur son territoire, soit 7,4 % des entreprises de la CANBT, alors que le poids de la commune en terme de population est de 10,5 %. On note donc, une légère faiblesse à ce niveau là. Ces entreprises relèvent principalement du secteur des commerces, transports et services divers (62,2 %)

Avec 63 entreprises créées en 2013, Goyave présente un taux de création de 14,8 %, légèrement supérieur à celui de la CANBT (12,2%) et de Petit-Bourg (12,7%). Ce dynamisme est principalement porté par le secteur administratif, celui de l'industrie et enfin par le secteur des commerces, services et transports.

En 2014, le dynamisme commercial sur Goyave a été plus fort avec la création de 20 entreprises (selon la CCI). Cette donnée de création reprend le nombre d'ouvertures (32) moins les fermetures sur la même période (12). Les fermetures d'entreprises s'effectuent principalement dans le secteur des services et celui des commerces. Le secteur de l'industrie ne recense qu'une fermeture en 2014.

Les entreprises sur Goyave sont principalement des petites et moyennes entreprises embauchant entre 1 et 20 salariés en moyenne (58,6 % des emplois salariés le sont dans une entreprise de moins de 20 employés et 43 % pour les entreprises de moins de dix salariés).

### Koté Tchalis - Port



### Sainte-Claire



### Rue des Ecoles - Bourg



### ZAC de Fortyl



### B. DES COMMERCES PRINCIPALEMENT CONCENTRÉS SUR LE BOURG ...

Les commerces de Goyave sont principalement concentrés sur le bourg... On trouve ponctuellement quelques locaux commerciaux au sein des sections mais cela reste anecdotique. On recense :

- sur Sainte-Claire : un petit Huit à Huit, une boulangerie
- sur La Rose : le restaurant Agouba, une boulangerie, un garage
- sur Moreau : un vendeur de légumes.

Participant à l'animation des quartiers, ces commerces sont à préserver voire à valoriser.

### C. ... ET AU SEIN DE LA ZAC DE FORTYL

La majeure partie des commerces du bourg reste centralisée sur la ZAC de Fortyl. On trouve quelques commerces ponctuellement en dehors :

- A proximité du port : deux ou trois restaurants, un bar (Koté Tchalis), une pizzeria sur la Rue de la Liberté, une auto-école, un coiffeur ... Le port constitue un espace intéressant mais assez peu dynamique au niveau commercial, malgré l'attrait des lieux et la qualité paysagère du lieu (ouverture sur l'Ilet Fortune et le Petit Cul de Sac Marin).
- ZAC de l'Aiguille : une librairie, une boucherie, une pizzeria ...

C'est donc la ZAC de Fortyl qui concentre la majorité des commerces et services de la commune.

On recense sur ce secteur de 2,8 hectares une offre diversifiée de commerces et services : alimentation générale (Leader Price, Ecomax, Huit à huit), des magasins animaliers, un garage, une annexe de la SACI, un magasin de bricolage, un petit pôle médical, une boulangerie, une mercerie, quelques restaurants, une station service Total...

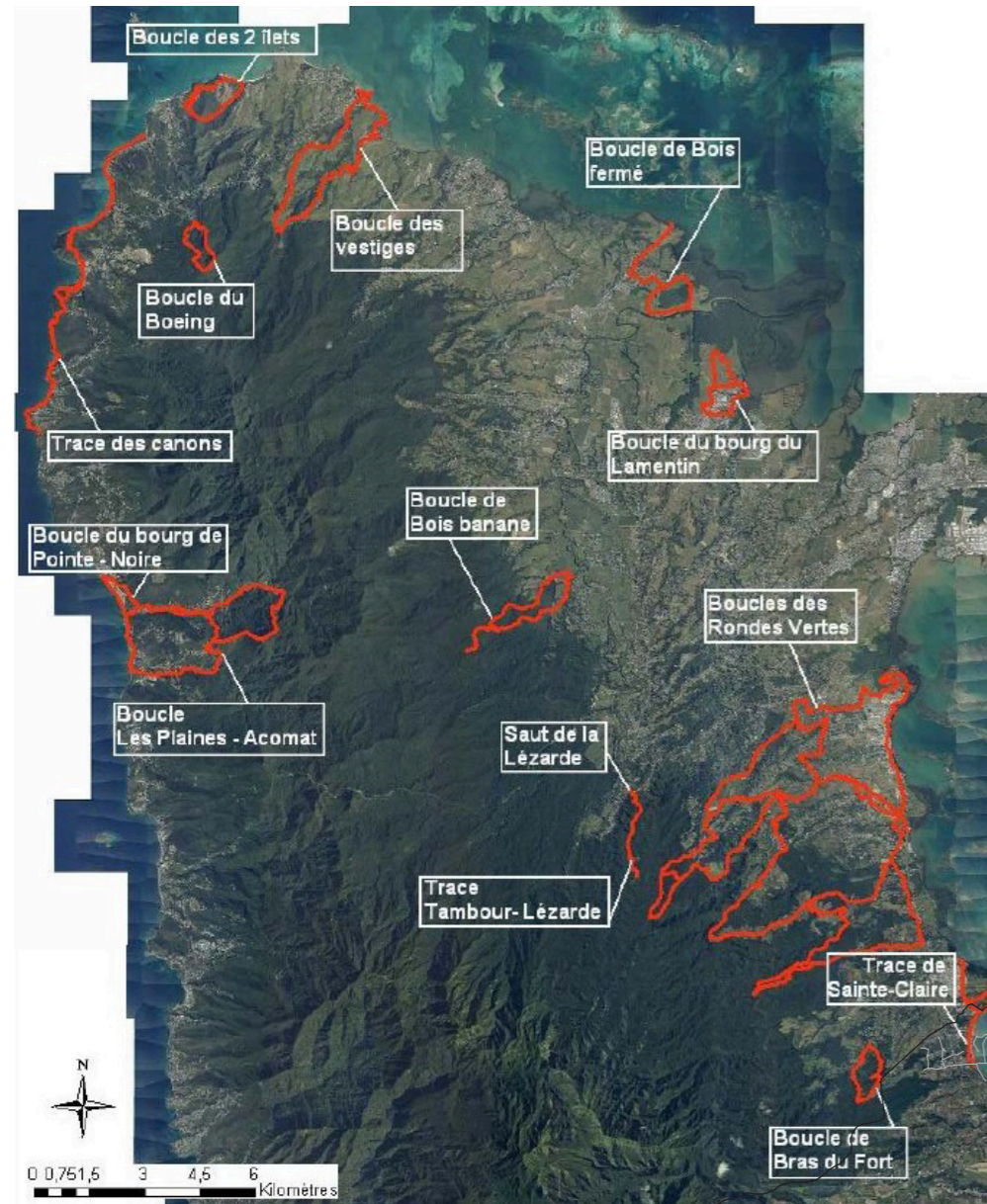
Cette offre est complétée par des étals (légumes, poissons, eau de coco) qui s'installent sur les trottoirs ou les espaces de stationnement générant régulièrement des conflits d'usages. Mais cette installation « sauvage » prouve le réel dynamisme de la zone (son attractivité fait de l'ombre au marché par exemple).

Inscrite en bordure de route nationale 1, elle capte non seulement les habitants de Goyave mais également les flux de transit entre l'agglomération pointoise et le Sud Basse-Terre.

Aujourd'hui cette zone arrive à saturation, notamment dans son organisation viaire et pourrait être complétée par une seconde zone d'activités.

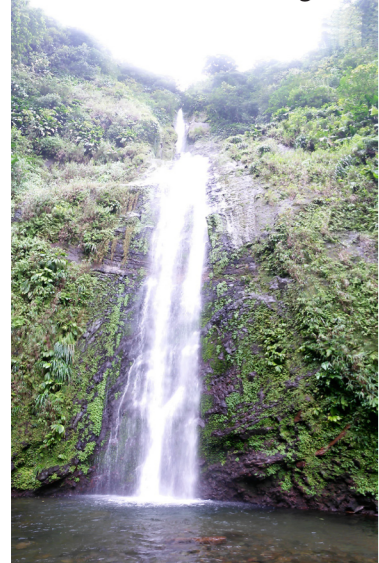
# 4. EXPRESSION ÉCONOMIQUE

## Projets de sentiers de randonnées sur la CANBT



Source : ONF, CANBT

## Chutes Moreau et aménagement du site



Source : Urbis



Source : Urbis

## 4.3. UNE ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE ENCORE TIMIDE MALGRÉ DES ATOUTS NON NÉGLIGEABLES

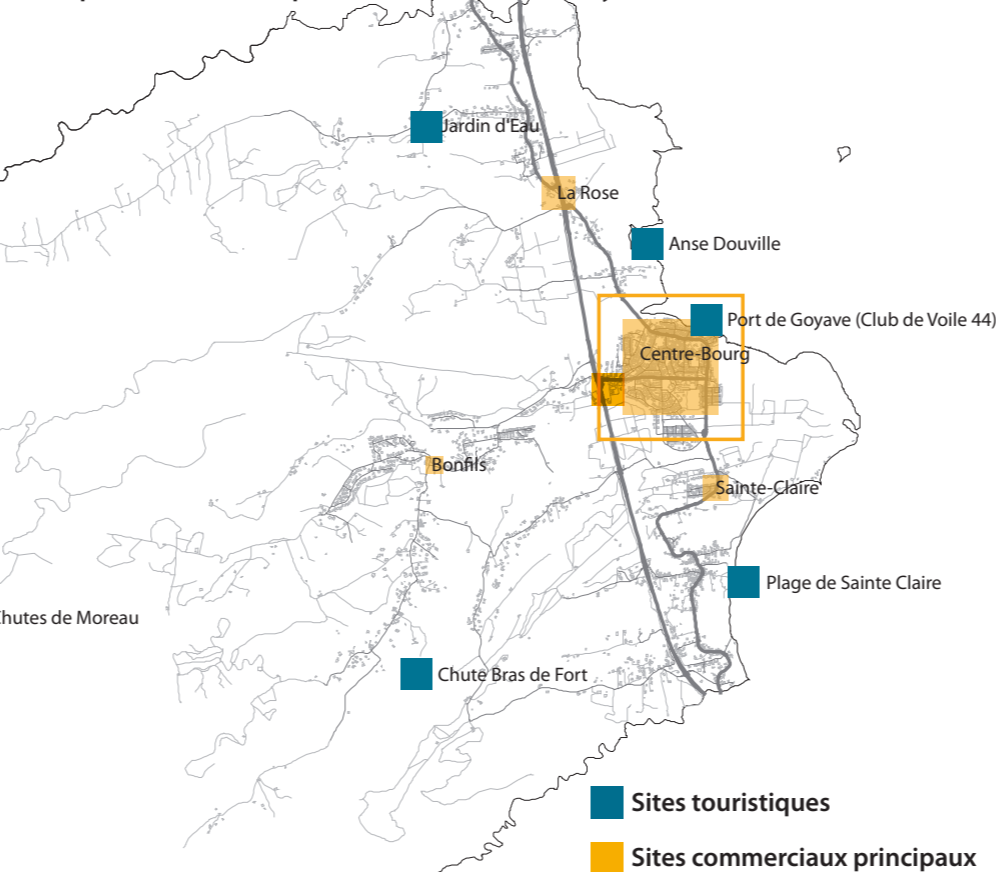
### A. DES SITES NATURELS D'EXCEPTIONS PAS TOUJOURS CONNUS

Peu reconnue pour son attractivité touristique, la commune de Goyave ne dispose pas moins de nombreux atouts naturels et patrimoniaux qui pourraient servir de support à une véritable politique d'attractivité touristique.

Quelques sites sont d'ores et déjà connus et fréquentés non seulement par les Goyaviens mais également par les touristes :

- Chutes Moreau, récemment aménagées d'un parcours en bois à l'entrée
- Le jardin d'Eau de Blonzac, labellisé éco-tourisme par la PNG propose des activités liées à l'eau (kayak, baignade, découverte de la flore ...)
- La plage de Sainte-Claire, qui n'est pas forcément connue pour la qualité de ces eaux de baignades mais offre un panorama agréable
- Dans une moindre mesure, la chute Bras de Fort, qui pourrait être plus connue si le sentier était mieux indiqué
- L'Îlet Fortune, agréable lieu de pause pour les amateurs de voile notamment

### Principaux sites touristiques et commerciaux de Goyave



Certains sites restent plus intimes, et ne sortent pas véritablement du cercle des résidents de Goyave : le bassin bleu à Bonfils en est un très bon exemple, ainsi que les ponts Eiffels ou encore l'Anse de Sable.

La commune recèle de lieux de baignades en rivière et de randonnées qui pourraient être aménagés et valorisés au sein de parcours thématiques.

### B. DES ACTIVITÉS CONNEXES AU SECTEUR TOURISTIQUE ENCORE FAIBLES

Goyave ne propose que très peu de structures destinés aux touristes. En matière d'activités, on recense principalement le Jardin d'Eau évoqué plus haut ou encore l'association de voile Voile 44 au niveau du port.

En matière d'hébergement, l'offre reste essentiellement centrée sur un format de gîtes ruraux, préservant ainsi le caractère rural de la commune. Principalement situé sur les secteurs de Bonfils : 3G, Villa Lodge, ou encore sur Blonzac, ces gîtes manquent cruellement de visibilité.

En matière de restauration, l'étude réalisée par Menighetti en 2013 recense 26 restaurants sous toutes leurs formes (depuis le camion, jusqu'au restaurant en salle). Cette offre apparaît comme faiblement attractive et pourrait se développer plus fortement au niveau du port.

### C. DES PROJETS PROMETTEURS EN COHÉRENCE AVEC LA CANBT

Si la mairie de Goyave dispose en interne d'un service Tourisme, celui-ci, à défaut d'une véritable ligne directrice, propose des actions d'animations ponctuelles sur le territoire (projet d'animation du site des chutes Moreau, événements pour l'abolition de l'esclavage, valorisation du travail des artisans-créateurs de Goyave et de la CANBT ...).

Cette action ponctuelle pourra, à terme, s'insérer dans une politique plus globale impulsée à l'échelle de l'intercommunalité. En effet, la CANBT s'est dotée depuis peu d'un Office du tourisme intercommunal. Cette structure basée à Deshaies a pour ambition de construire sur la CANBT un véritable tourisme basé sur les valeurs de ce territoire : valeurs agricoles (marchés des saveurs ...), valeurs paysagères et liées au nautisme (îlets du Grand-Cul de Sac Marin ...).

Dans ce cadre, des projets de sentiers de randonnées sont déjà en cours sur la commune de Goyave :

- Aménagement du sentier de la Chute de Bras de Fort
- Création d'un sentier rejoignant la plage de Sainte-Claire au Bourg via la pointe de la Petite Caraibe

# 5. ÉQUIPEMENTS

## SYNTHÈSE

### INDICATEURS

- 4 écoles, 1 collège, absence de lycée
- 1 528 élèves confondus en 2013
- une crèche, une maison des assistantes maternelles
- Aucune structure d'accueil des personnes âgées

- 3 médecins généralistes, 1 vétérinaire
- 12 terrains sportifs
- une petite bibliothèque
- La Maison Schwartz-Bart : résidence d'artiste

### ATOUTS

- Un bon niveau d'équipement en matière de petite enfance, bien réparti
- Présence de plusieurs terrains sportifs sur le bourg et les sections
- Un territoire culturellement animé
- Une école de section sur Christophe

### OPPORTUNITÉS

- Une étude sismique qui vient réinterroger les structures bâties des écoles comme occasion de repenser le schéma d'implantation des établissements sur Goyave
- Un projet de développement à l'ouest du Bourg qui pourrait accueillir des structures manquantes (écoles, pôle médical, terrains sportifs).
- Le bon niveau d'équipement en petite enfance permet d'attirer et de maintenir des ménages jeunes sur le territoire

### FAIBLESSES

- Un sous-équipement en structures scolaires (maternelles notamment), en structures d'accueil des personnes âgées, en offre médicale et culturelle
- Un déséquilibre dans la répartition des établissements scolaires, largement concentrés sur la bourg
- Des terrains sportifs pas toujours bien entretenus (Sainte Claire)
- Une petite bibliothèque peu visible

### MENACES

- Des dynamismes de populations (croissance de la population, développement des secteurs à l'ouest de la nationale) qui, s'ils ne sont pas accompagnés par une politique d'équipement adéquate, pourrait poser des problématiques de développement.
- Des écoles, notamment Ecole François-Auguste, parfois vulnérables au risque sismique

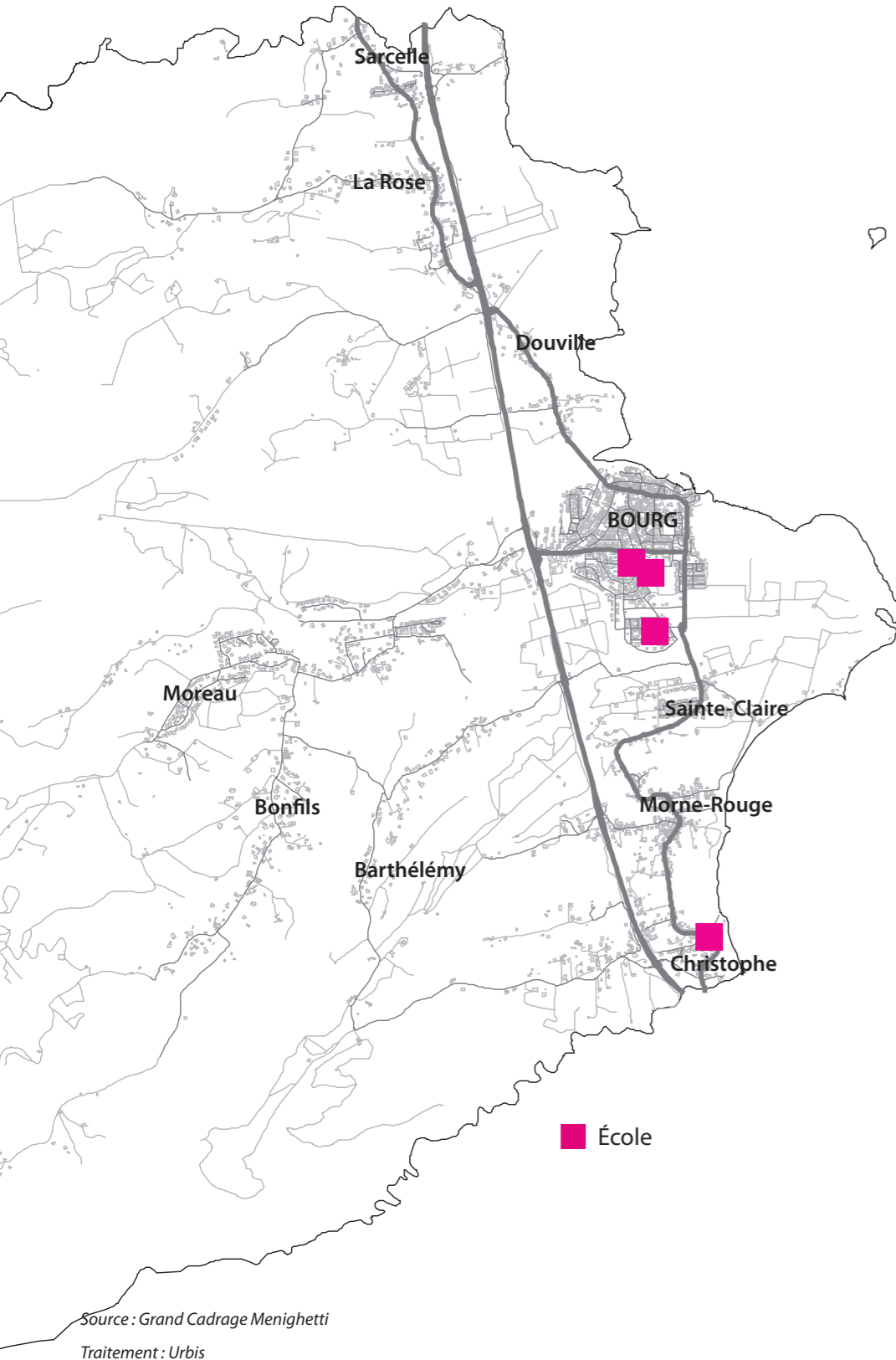


### ENJEUX

- Equilibrer l'offre d'équipements avec la demande, notamment en matière d'établissements scolaires, d'offre culturelle et de structures d'accueil des personnes âgées
- Repenser la répartition des établissements scolaires sur le territoire
- S'inscrire dans un schéma plus global, à l'échelle de la CANBT, afin de s'assurer de la pertinence de la construction de certains équipements

# 5. ÉQUIPEMENTS

## Localisation des établissements scolaires de la commune



### 5.1. EQUIPEMENTS SCOLAIRES

#### A. QUATRE ÉCOLES ET UN COLLÈGE

La commune de Goyave dispose de deux écoles maternelles (Ecole maternelle de l'Aiguille et du Bourg) et de deux écoles élémentaires (Ecole François-Auguste et école de Christophe).

L'étude de Grand Cadrage réalisé par Menighetti en 2013 faisait état de 329 élèves dans l'école maternelle du bourg, 104 dans celle de l'Aiguille, 97 élèves dans l'école élémentaire François-Auguste et 488 élèves dans l'unique école de section située à Christophe.

Ce sont donc plus de 1 000 élèves qui sont accueillis au sein de ces quatre écoles chaque jour.

Le collège Matéliane, situé à proximité des écoles maternelles et élémentaires du bourg, accueille 510 collégiens en 2010. Les effectifs de cet établissement tendent à diminuer avec 490 élèves en 2012 et 411 en 2013. L'influence du nouveau collège sur Capesterre Belle Eau peut constituer une explication à cette diminution.

Bien qu'un projet de lycée est été évoqué, aujourd'hui les jeunes de 14 à 18 ans doivent se rendre dans les lycées situés sur les communes voisines de Petit-Bourg (Lycée des Droits de l'Homme) et de Capesterre Belle-Eau (Lycée professionnel Paul Lacavé).

A noter également, l'existence de trois associations de soutien scolaire ou de périscolaires présentes sur le territoire : Bay Lanmen, l'association des parents d'élèves et Action Jeunesse Antillaise.

Ecole de Christophe



Ecole du Bourg



#### B. UN SOUS-ÉQUIPEMENT ET UNE OFFRE CONCENTRÉE SUR LE BOURG

L'étude Menighetti fait valoir un sous-équipement en matière d'enseignement primaire et plus particulièrement en maternelle.

A noter également, que les opérations récentes (ZAC de l'Aiguille, Résidence Ti Racocon en 2003 et 2005, Résidence Coriandre en 2008) ont fait évoluer la structure de la population sur le territoire.

Avec près de la moitié de ses habitants qui ont moins de 30 ans, la commune de Goyave est indéniablement un territoire jeune qu'il convient d'accompagner par la mise en place de structures adéquates.

Le collège est aujourd'hui bien rempli, cependant la présence d'un nouveau collège sur Capesterre Belle-Eau permettra d'équilibrer les effectifs en cas d'évolution forte des jeunes goyaviens.

Par ailleurs, cette mutation structurelle de la population goyavienne s'accompagne d'une géographie modifiée. Avec les développements récents des sections de Moreau – Bonfils et Bois-sec, le territoire s'est rééquilibré en faveur des sections. Rééquilibrage qui n'a pas été accompagné par une répartition des équipements publics, dont les équipements scolaires, sur le territoire.

#### C. L'ANALYSE SISMIQUE : L'OCCASION DE REPENSER LA RÉPARTITION DE CES ÉTABLISSEMENTS?

L'offre actuelle, très concentrée sur le bourg, apparaît donc obsolète dans les effectifs proposés mais également dans sa répartition géographique.

Une analyse para-sismique réalisée par le Bureau d'Etude Hauss en 2008 sur les quatre écoles de la commune conclut globalement au maintien de trois écoles, sous réserve de renforcement, mais est plus mitigé concernant l'école François-Auguste (Bourg).

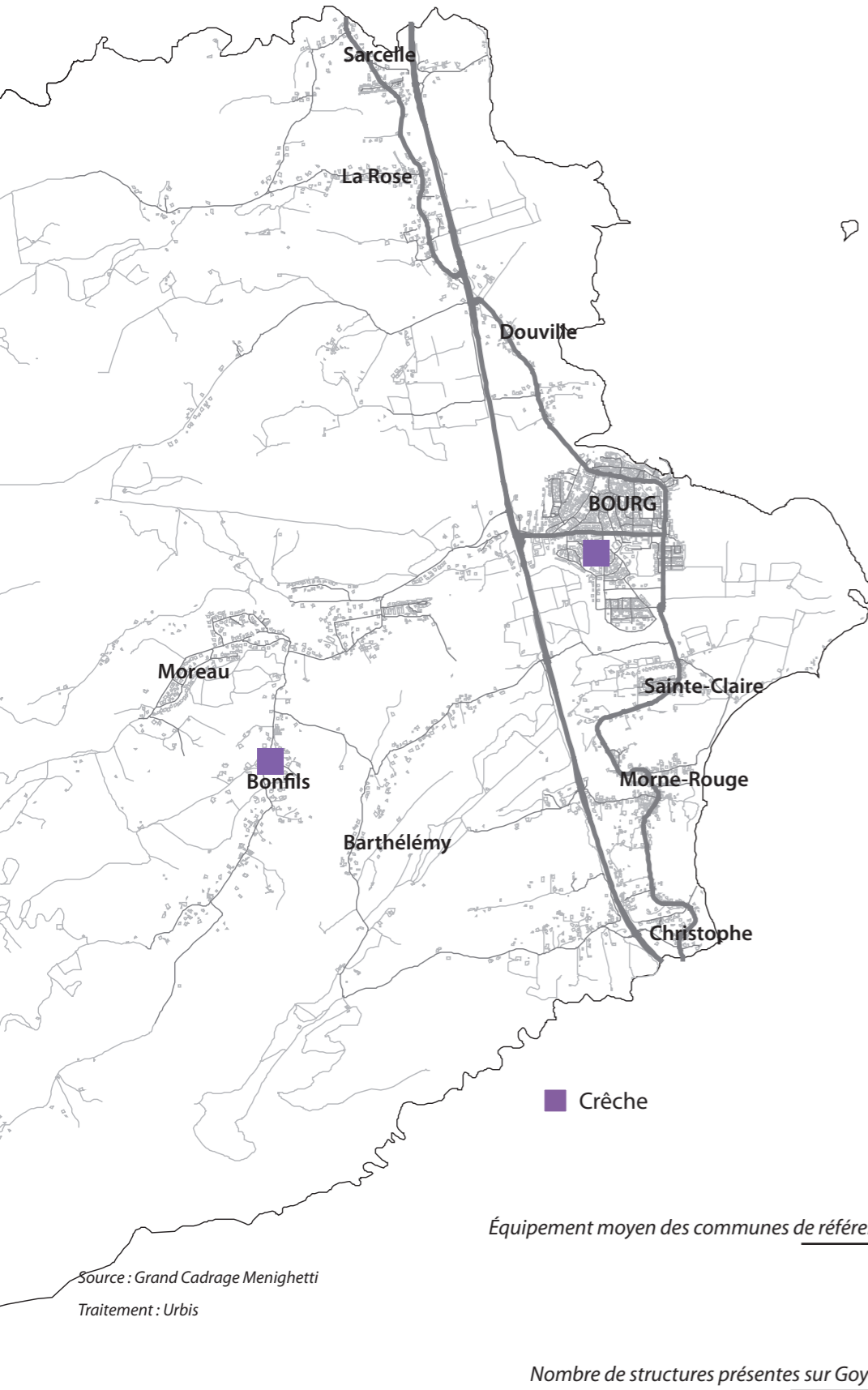
Selon l'analyse de Hauss, six bâtiments sur onze devraient être reconstruits tandis que les cinq autres pourraient être conservés.

Cette analyse, couplée à celle de Menighetti et aux dynamiques urbaines en cours pourrait aboutir sur la réorganisation de l'offre scolaire sur le territoire.

La reconstruction de l'école François-Auguste donnerait alors lieu à un plan de programmation d'une nouvelle école sur la partie ouest de la RN1.

# 5. ÉQUIPEMENTS

## Localisation des équipements liés à la petite enfance



## 5.2. EQUIPEMENTS SANTÉ - SOCIAL

### A. UNE OFFRE SUFFISANTE EN PETITE ENFANCE

En matière d'équipements de santé, l'étude Menighetti (2013) dénombre deux structures d'accueil pour la petite enfance : la Maison des Assistantes Maternelles dans le bourg, qui offre 12 places et la crèche, unique équipement public sur le secteur Bonfils accueille 25 enfants.

Cette offre est globalement bonne et bien répartie sur le territoire. Elle constitue un atout majeur en matière d'attractivité des jeunes ménages mais surtout de leur stabilisation au sein de cette commune.

### B. UN MANQUE EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS POUR LES AÎNÉS, LÉGÈREMENT PALLIÉ PAR LES ASSOCIATIONS DE SERVICES À DOMICILE

Il n'existe aucune structure d'accueil des personnes âgées sur ce territoire. A défaut, lorsque les personnes âgées ne peuvent plus être maintenues à domicile, elles doivent se tourner vers Capesterre Belle-Eau qui dispose de deux structures, ou plus loin vers l'agglomération pointoise.

Afin de pallier ce manque, le développement de services à domicile, dans l'optique de maintenir le plus longtemps possible les personnes dans leur domicile, s'avère nécessaire. D'ores et déjà trois associations d'aide et de services à domicile sont en place sur ce territoire qu'il conviendrait de soutenir voire de développer : l'association Majordome, le Club des Aînés et le Comité de Défense des Intérêts des Personnes atteintes de Handicaps (CDIPH).

La population de Goyave, relativement jeune, reste malgré tout concernée par le phénomène de vieillissement inhérent à notre société. L'accompagnement de ces mutations sociétales doit être pensé en amont. Ainsi, un projet de résidence seniors a été évoqué.

### C. UNE FAIBLE OFFRE MÉDICALE

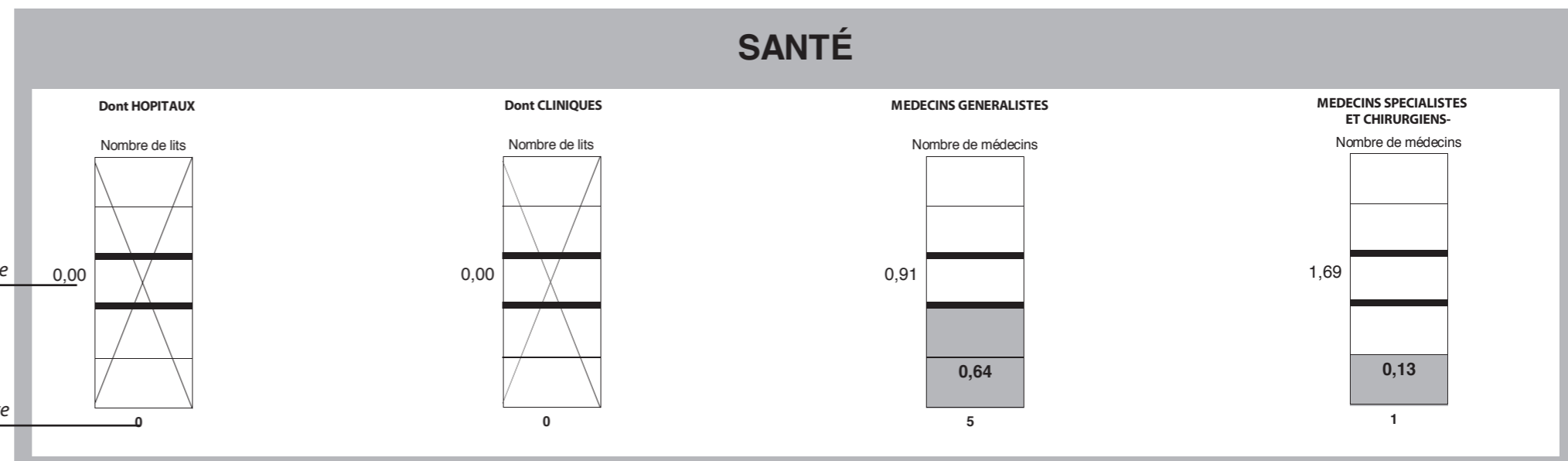
En lien avec le maintien à domicile des personnes âgées mais également la stabilisation des ménages sur Goyave, l'offre médicale sur la commune se résume à :

- cinq médecins généralistes
- un spécialiste
- un vétérinaire

La majeure partie de ces praticiens se concentrent au sein du petit pôle médical de la ZAC de Fortyl. Un médecin se situe dans le bourg tandis qu'un autre sur le secteur de La Rose (Résidence Cythère).

Comme beaucoup de communes guadeloupéennes, Goyave est dépendante des structures hospitalières de l'agglomération pointoise (Clinique des Eaux-Clares et CHU). Enfin, un hôpital de jour, situé sur Blonzac, accueille des patients de l'Hôpital de Saint Claude.

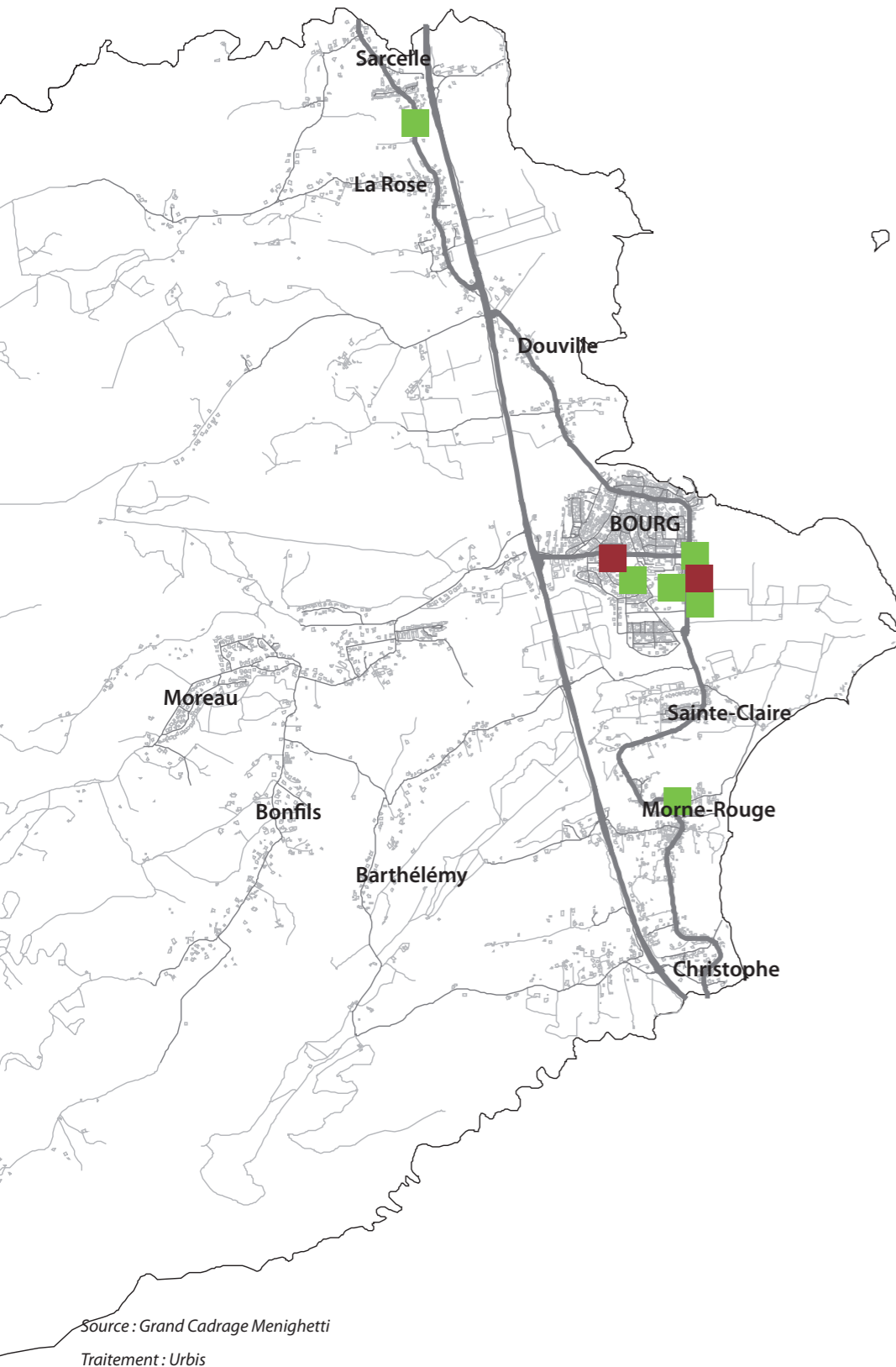
## Comparaison des équipements en matière de santé au regard de l'équipement moyen des communes au contexte similaire



Source : Grand Cadrage Menighetti - 2016

# 5. ÉQUIPEMENTS

## Localisation des équipements liés à la petite enfance



## 5.3. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

### A. UN BON ÉQUIPEMENT EN TERRAINS SPORTIFS MAIS PARFOIS MAL ENTRETENUS

Avec douze terrains de jeux et une salle spécialisée, Goyave est globalement bien équipée en équipements sportifs.

Quelques terrains mériteraient d'être entretenus, voire réhabilités (Stade de foot de Sainte-Claire par exemple). L'étude Menighetti recense un manque en salle omnisport qui devrait être rapidement comblé par la construction en cours du Gymnase, au niveau de l'ancienne mairie.

### B. UNE OFFRE CULTURELLE FAIBLE

L'unique structure culturelle publique, la bibliothèque, est trop restreinte. Cachée, au rez-de-jardin du bâtiment de la mairie, elle est donc dépendante de ses horaires d'ouverture et de fermeture.

Peu fréquentée par les parents, elle attire cependant des publics scolaires importants, du fait de sa situation à proximité directe des écoles et collège du bourg.

A noter que la maison Schwartz - Bart fait office de résidence d'artistes à Bonfils.

On déplore cependant l'absence d'une salle de diffusion de taille mesurée (300 places) préconisée par l'étude Menighetti 2013.

Cette faible offre en équipement culturel bâti n'est pas révélatrice du dynamisme culturel important impulsé par la mairie sur le territoire. De nombreux événements ont lieu, dans le bourg et au sein des sections.

Un projet de salle de diffusion et d'événements a été évoqué sur Goyave : le Psydium.

### C. UNE ANIMATION VIA LES ASSOCIATIONS LOCALES

Nom	Activités principales
<b>• Sport</b>	
Union sportive de Goyave	Volley-Ball, judo, boxe, football
Voile 44	Voile
Amicale Morne Rougienne	VTT, culture et patrimoine
Gospel Aw	Danse sur le Jazz et le Gospel
Union Sportive Cycliste de Goyave	Cyclisme
Fos é Tradisyon	Danses Gwo-Ka
Olympic Club de Goyave	Sports divers
La Troka	Activités de loisirs et sportives
Ecole Guadeloupéenne Voile Traditionnelle	Nautisme, glisse sur eau
Goyave cycles 128	Cyclisme
Club de Rugby	Rugby
<b>• Culture</b>	
Groupe de Défense du Patrimoine et de l'Environnement de la Guadeloupe	Culture et patrimoine
Amicale Club de Goyave	Socio-Culturelle
GWAD'WOZ	Socio-Culturelle
K REPLIK	Culturelle, artistique, sportive
Morne Rouge en Action	Culturelle
Les Cythères de Sarcelle	Socio-culturelle
Les Petits Goyaviers	Socio-culturelle
Les Flamboyants de la ZAC	Art, culture et pédagogies
OUALIAPA	Art général

# 6. TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

## SYNTHÈSE

### INDICATEURS

- Passage quotidien : 18 804 voiture / jour en moyenne sur l'année 2010 (18 266 en 2009, + 3% en 1 an)
- 8,8 km de Route Départementale
- 48 km de voies de dessertes

- 2 lignes de bus récentes (2015)
- 1219 places de parkings répertoriées sur le bourg et Sainte-Claire (Urbis 2016).
- Aucune piste cyclable

### ATOUTS

- Peu d'encombrements sur la RN1
- Un accès aisé à l'agglomération pointoise
- Une route départementale en bon état
- Un réseau de transport en commun récent
- 

### OPPORTUNITÉS

- Projet de carrefour du Conseil Général au niveau de la ZAC de Fortyl
- Etude de faisabilité d'une ligne maritime entre Goyave et Jarry
- Des venelles qui, requalifiées, pourraient servir de support aux déplacements piétons et cyclistes
- Des projets de sentiers littoraux ou forestiers support d'incitation à la pratique de la marche
- Des venelles irriguant le bourg au sein desquelles la pratique de la marche à pied pourrait être développée

### FAIBLESSES

- La RN1 coupe la commune en deux : partie orientale (Bourg, Sainte-Claire, Christophe ...)
- La RD33 traverse le bourg sans un véritable traitement urbain et engendre des conflits d'usages
- Les rues du centre-bourg n'incitent pas forcément à la pratique de la marche
- L'offre de stationnement est insuffisante
- Le stationnement sauvage ou informel entrave les circulations (automobiles ou piétonnes)
- Des continuités écologiques rompues avec des impacts sur l'inondabilité de certaines zones.

### MENACES

- Dépendance au pôle économique de Jarry qui favorise les déplacements domicile-travail
- Une attractivité de la commune qui engendre un accroissement des déplacements automobiles participant ainsi à la pollution atmosphérique, aux nuisances sonores et à la dangerosité de la route (RN1 notamment).
- Des secteurs qui ne fonctionnent plus véritablement ensemble : surtout pour ceux situés de part et d'autre de l'axe principal qu'est la RN1



### ENJEUX

- Sécuriser la route nationale, aménager des carrefours
- Mettre en place un plan de circulation au sein du bourg
- Organiser les flux et stationnements au sein de la zone de Fortyl
- Aménager le carrefour de la ZAC de Fortyl en prévision d'une extension d'urbanisation sur les secteurs de Moreau – Bois Sec – Bonfils.
- Prévoir environ 250 places de stationnement pour répondre aux besoins actuels (ces besoins s'ajouteront aux ambitions de la municipalité en matière de densification et d'extension à l'urbanisation).

# 6. TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

Trafic sur la RN1 au niveau de Goyave



Avec uniquement 33,6 emplois pour 100 actifs occupés au sein du territoire, Goyave est largement dépendante de l'agglomération pointoise. Cette dépendance se traduit, entre autres, par des flux de déplacements quotidiens.

Près de 84% des actifs occupés de Goyave se rendent sur leur lieu de travail au moyen d'un véhicule automobile. Les transports en commun ne représentent que 8,4 % des trajets domicile-travail effectués. Cette part, bien que faible reste supérieure à la moyenne guadeloupéenne (6,6%) ou intercommunale (6,2%).

Ces trajets quotidiens majoritairement effectués en véhicules individuels implique des problématiques d'encombrements, de pollutions et de nuisances sonores non négligeables.

L'INSEE recense 2 262 ménages disposant d'au moins un véhicule, dont 700 disposant de deux voitures ou plus. Le territoire est donc parcouru à minima par 2 962 véhicules.

## 6.1. VOIRIE ET RÉSEAUX VIAIRES

### A. LA ROUTE NATIONALE 1, DES TRAFICS IMPORTANTS IMPLIQUANT DES PROBLÉMATIQUES DE SÉCURITÉ

La commune de Goyave est traversée par la Route Nationale 1 sur 9,3 km qui relie Basse-Terre à Pointe à Pitre. Celle-ci traversait initialement le bourg en passant par les sections de Blonzac, Morne à Gomme, Sainte Claire ou encore Christophe. Avec 18 804 voitures en moyenne par jour en 2010, cet axe connaît un trafic très important alimenté par la dépendance de la commune à l'agglomération pointoise en matière d'emploi.

Ce trafic va en augmentant puisque, d'après les chiffres de Routes de Guadeloupe, il a augmenté de 2,95 % entre 2009 et 2010 (18 266 voitures/jour en moyenne en 2009).

Le principal lieu d'encombrement à proximité n'est pas situé sur la commune, mais sur Petit-Bourg au niveau du rond-point de Montebello. Les travaux récents (2013/2014) ont permis de fluidifier ce point noir.

L'importance de ce trafic, qui coupe la commune en deux parties et constitue un véritable obstacle au fonctionnement harmonieux entre les parties orientales et occidentales du territoire, implique des problèmes de sécurité, notamment au niveau des intersections.

Le carrefour de la Rose a été aménagé (réduction de vitesse) afin de permettre une traversée piétonne. Les autres carrefours ne permettent pas une traversée piétonne sécurisée et confortable.

Même en tant qu'automobiliste, les intersections, faiblement aménagées, apportent leurs lots d'insécurité.

Au-delà des problématiques de sécurité, l'importance du trafic sur la RN1 implique des pollutions et des nuisances sonores. L'enjeu de ce PLU sera de protéger les populations face à ces nuisances, mais également de réduire l'usage de la voiture individuelle sur le territoire, en offrant une économie au sein même de la commune.

Un projet de carrefour aménagé porté par la Région est en cours de réalisation au niveau de la ZAC de Fortyl.

### B. DES DÉPARTEMENTALES DE BONNE QUALITÉ

Le territoire de Goyave est traversé par 8,8 km de route départementale, correspondant essentiellement à l'ancienne route nationale qui parcourt le bourg sous le nom de Rue de la Liberté.

Cet axe est généralement de bonne qualité. Le secteur de la rue de la Liberté présente des conflits d'usages entre un environnement urbain censé favoriser les déplacements piétons (traversées piétonnes fréquentes, présence de commerces sur ses abords...) et une vitesse automobile relativement élevée. Peu aménagée, avec des trottoirs peu qualifiés et une insécurité latente, ce boulevard devrait faire l'objet d'un traitement plus urbain.

### C. DES VOIES DE LIAISONS INTER-QUARTIERS PEU ENTRETENUES

Les voies de liaisons (48 km) entre les sections de Goyave sont généralement étroites et présentent des ornières.

Les vitesses des riverains généralement élevées entrent en conflit avec les usages ponctuels de marche à pied, de courses ainsi que de cyclisme.

Par ailleurs, les travaux du barrage de Moreau engendrent des flux de camions abîmant sérieusement l'état de la voirie.

La RD 33 au niveau de Christophe



Voie au niveau de Barthélémy



Carrefour de Christophe



Intersections de Barthélémy et de Fortyl



Intersections de Bonfils



Intersections de La Rose



# 6. TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

## LES PROBLÉMATIQUES VIAIRES AU SEIN DU BOURG



Le rue de l'Hermitage, bien aménagée, connaît des problématiques de stationnement sauvage



La rue Edouard Zora relie les deux bourgs



Rue de la Liberté peu traitée avec un stationnement sauvage sur ses abords



Plusieurs petites venelles parcourent l'ancien bourg



### D. LE BOURG : UN PLAN DE SIGNALISATION EN COURS

Au sein du bourg, on trouve un réseau hiérarchisé depuis la route départementale RD33 ou rue de la Liberté jusqu'aux nombreuses petites venelles qui irriguent l'ancien bourg.

La section de la rue de la Liberté fait l'objet de conflits d'usages. Faiblement traitée malgré son inscription dans un environnement urbain non négligeable, cette voie fait office de voie de transit voire de délestage en cas d'encombrement sur la route nationale. En parallèle, les résidents traversent cet axe pour relier le port au bourg en hauteur ou encore pour relier les quelques commerces présents sur ces abords. On ne décompte cependant aucun passage piéton hormis au niveau du rond-point (intersection avec la Rue de l'Hermitage), les trottoirs sont étroits et souvent peu commodes et un stationnement informel s'organise tout le long de cette rue.

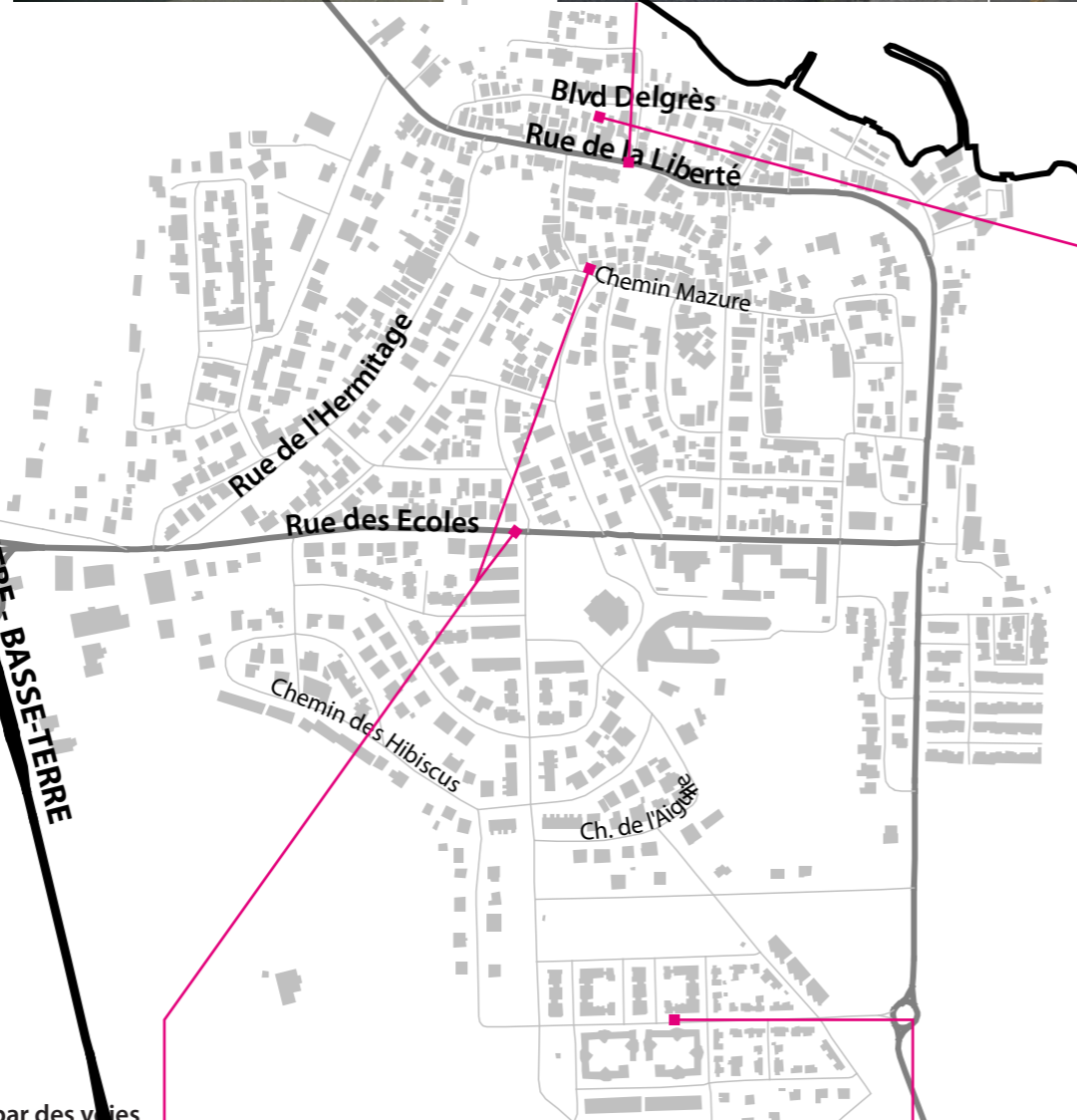
Un traitement paysager et urbain (larges trottoirs, végétalisation, espaces de respiration) de cette voie permettrait de mieux connecter les « deux bourgs » et favoriserait l'animation commerciale de ce secteur.

A noter que plusieurs petites venelles parcourent l'ancien bourg et pourraient apporter, moyennant aménagement, un véritable atout aux déplacements piétons. Elles sont parfois utilisées comme espace de stationnement. La régulation de ce stationnement sauvage permettrait de les valoriser (traitement végétal ...) afin de développer la marche à pied au sein du bourg.

Le secteur du bourg situé plus en hauteur est irrigué par de nombreuses voies de dessertes très étroites donc généralement en sens unique. C'est le cas de la Rue des Ecoles qui traverse le bourg de part en part et connaît quelques encombrements aux heures d'entrées et de sorties scolaires du fait de la grande concentration d'équipements et de services qu'elle permet de desservir : mairie, écoles, Poste ... La rue Edouard Zora permet de connecter aisément le port avec le nouveau bourg.

Le quartier de l'Aiguille, plus récent, offre des voies plus larges avec des espaces de stationnement bien définies et bien calibrées. Un traitement végétal compenserait la perte de cette identité rurale que l'on retrouve encore dans l'ancien bourg.

ROUTE NATIONALE 1  
 P O I N T E - À - P I T R E - B A S S E - T E R R E



Source : BD IGN

Traitement : Urbis

Le bourg traversé par la rue des Ecoles et irrigués par des voies étroites

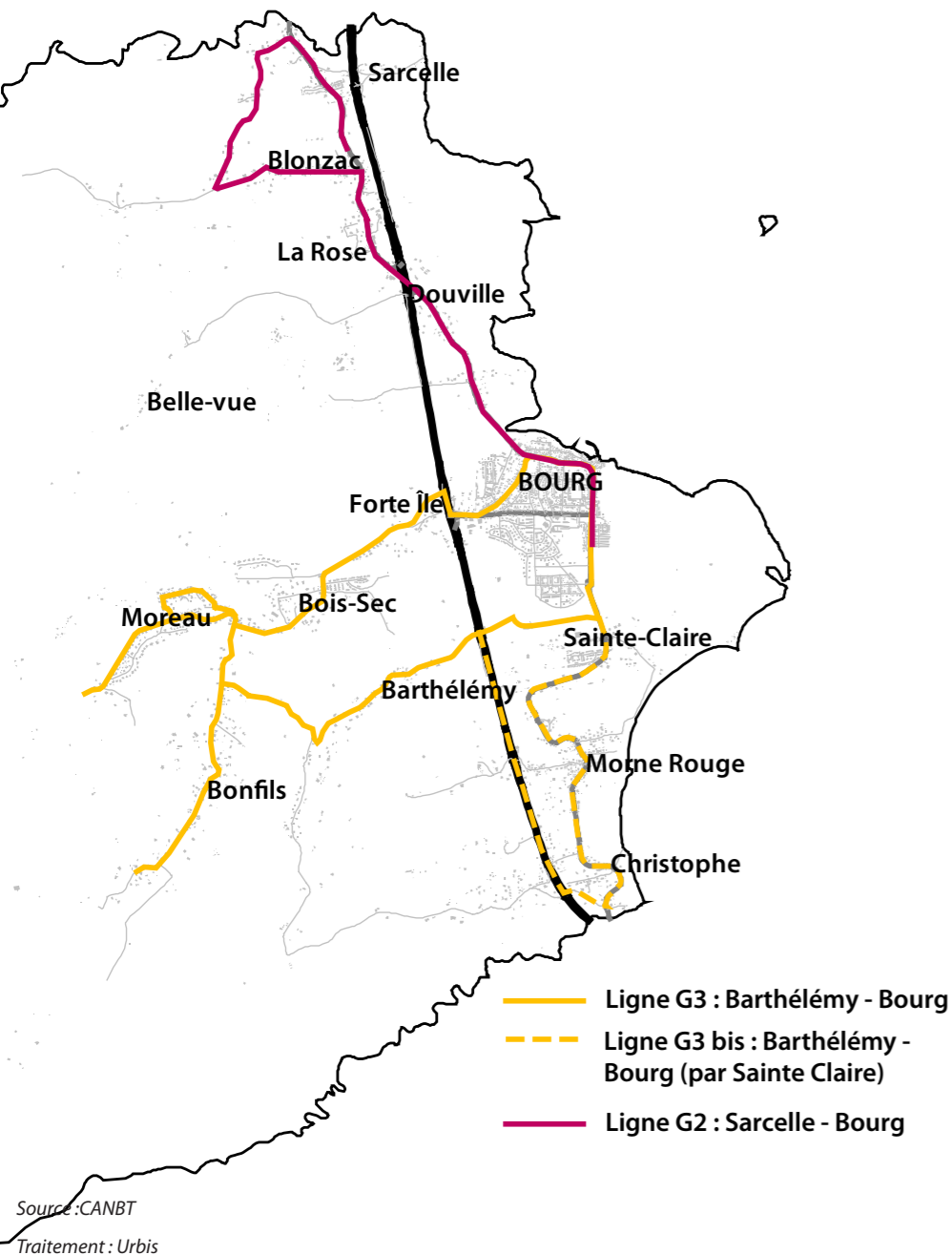


Le quartier de l'Aiguille, offre des voies plus larges



# 6. TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

Plan du réseau de transport en commun interne à Goyave



Système de tarification par zone à l'échelle de la CANBT

En Euros (€)	NBT1	NBT2	NBT3	NBT4	NBT5	NBT6
NBT1	1,40	2,20	3,00	4,00	4,00	4,00
NBT2	2,20	1,40	2,20	3,00	4,00	4,00
NBT3	3,00	2,20	1,40	2,20	3,00	4,00
NBT4	4,00	3,00	2,20	1,40	2,20	3,00
NBT5	4,00	4,00	3,00	2,20	1,40	2,20
NBT6	4,00	4,00	4,00	3,00	2,20	1,40

## 6.2. UN RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN RÉCENT

Avec son intégration au sein de la CANBT, Goyave profite depuis peu (décembre 2014 et février 2015) du réseau de la Corniche d'Or, réseau de transport en commun intercommunal.

Ce sont d'abord les lignes inter-urbaines portées par le Conseil Général qui sont passées dans les compétences de la CANBT (Basse-Terre - Pointe à Pitre).

Depuis le mois de février 2015, le territoire est desservi par deux lignes reliant les sections au bourg.

La ligne G2 dessert les sections de Sarcelle, Blonzac, La Rose et Morne à Gomme tandis que la ligne G3, relie Barthélémy au bourg (ancienne mairie) en passant par l'Abandonnée, Bonfils, Moreau et Résidence Coriandre, Bois-sec et la ZAC de Fortyl.

La boucle proposée par cette seconde ligne s'agrandit dès 10h30 pour desservir les sections de Morne-Rouge, Sainte-Claire et Christophe.

Les tarifs sont fixés à 1 euro pour l'ensemble des trajets effectués sur ces deux lignes. Sur la ligne G2, quatre rotations sont effectuées entre le lundi et le vendredi, 3 le samedi et une seule le dimanche. La ligne G3 connaît quatre rotations en semaine et le samedi et une seule le dimanche et les jours fériés.

Les deux lignes offrent une amplitude horaire de onze heures entre 5h30 et 16h30.

A ces deux lignes internes à Goyave vient s'ajouter la ligne G1 qui relie la commune à l'intercommunalité ainsi qu'à l'agglomération pointoise (en passant par Colin et le Pont de Convenance). La tarification de cette ligne correspond aux lignes intercommunales de la CANBT (2,20€). Le système de tarification est progressif selon le nombre de zones que l'on traverse.

La récente mise en place de ces différentes lignes ne permet pas d'en effectuer une analyse de fonctionnement. Cependant, elles desservent les principales sections du bourg.

Dans l'optique où la commune se développera dans les années à venir, la fréquence et l'amplitude horaire de ces lignes devront probablement être amplifiées.

## 6.3. UNE FAIBLE PLACE LAISSÉE AUX DÉPLACEMENTS DOUX

La place des déplacements doux (piétons et cyclistes) est encore faible sur Goyave. Le bourg se prête plus aisément à ce type de déplacements du fait de la proximité des commerces et services, des équipements ...

Hormis la rue de l'Hermitage et les voies du quartier de l'Aiguille, les rues sont généralement mal équipées en trottoirs, ou alors ceux-ci sont de mauvaise qualité. On note la présence de petites venelles dans les environs du port, de ruelles reliant le secteur du port à celui de la mairie ou encore d'une amorce de sentier littoral en arrière des opérations de Logements Evolutifs Sociaux (LES) issus de l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI). Ce sont autant d'atouts à valoriser pour développer un peu plus la pratique de la marche.

Par ailleurs, on déplore l'absence d'un véritable traitement végétal qui, sous nos latitudes, rend la marche à pied plus confortable et incite ainsi aux déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Sur les sections plus rurales, l'absence de trottoirs rend la pratique de la marche et celle du cyclisme plus dangereuse. Pourtant, cette pratique existe véritablement notamment tôt le matin lorsque les habitants font du sport (course à pied ...).

La Route Nationale constitue ici un véritable obstacle puisqu'il n'existe qu'un seul passage piéton situé au niveau de la Rose. Les récents développements sur le secteur de Moreau ou Bois-Sec engendrent des fonctionnements différents avec des flux plus importants entre ces sections et le bourg. Il n'y a pourtant aucun passage sécurisé pour faciliter ces déplacements.

Les déplacements de part et d'autre de la Route Nationale 1 sont complexes voire très dangereux.

Il n'existe aucune piste cyclable sur le territoire de Goyave. Le renouvellement du bourg peut être l'occasion de repenser ces déplacements.

Des projets de sentiers littoraux existent (liaison de la plage de Sainte-Claire au bourg par exemple). C'est l'occasion de penser les déplacements piétons, mais également cyclistes.

Amorce de sentier littoral vers le port



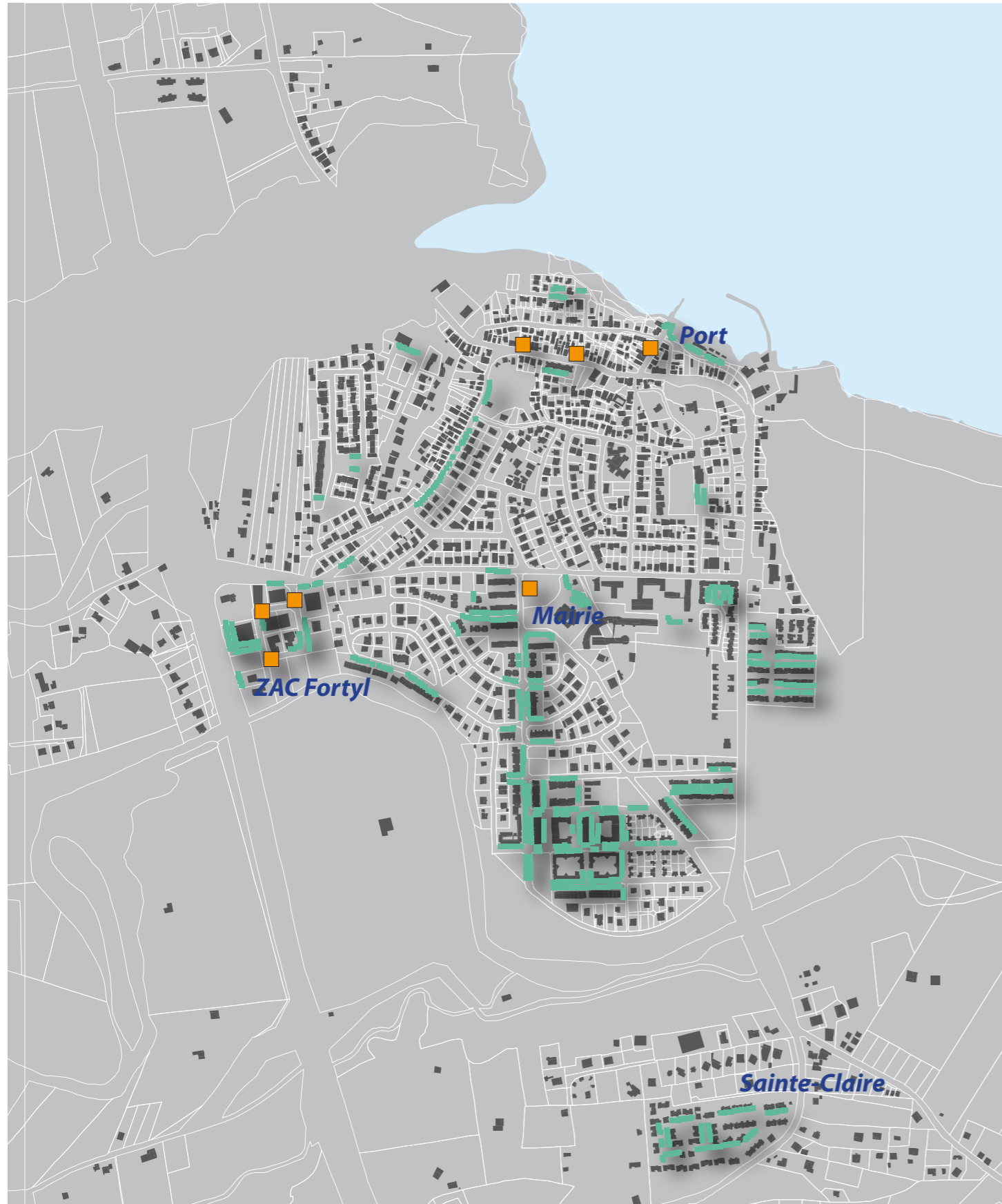
Des venelles irriguent le bourg



# 6. TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS



Localisation du stationnement au sein du Bourg



Source : Urbis

- Places de stationnement (1219 pl.)
- Secteurs de stationnement sauvage

## 6.4. UN STATIONNEMENT INSUFFISANT AU NIVEAU DU BOURG

À l'échelle de la commune, 2 262 ménages disposent d'au moins une voiture (INSEE 2011). Malgré une volonté politique forte de se tourner vers les transports en communs, l'actuelle période de transition dans laquelle se situe la commune implique qu'il y ait encore suffisamment d'espace de stationnement pour l'ensemble de ces véhicules.

La question du stationnement se pose essentiellement au niveau du bourg et de Sainte-Claire. Sur les sections rurales, le stationnement se gère soit au niveau de la parcelle individuelle, soit il est obligatoirement prévu au sein des opérations globales de logements sociaux (résidence Coriandre, Résidence Ti Racoon...).

Au sein du bourg, le stationnement reste une problématique à part entière. Avec plus de 1 200 places de stationnement sur l'espace public, le bourg et Sainte-Claire sont équipés mais pas suffisamment. Une analyse Urbis de 2016 estime qu'il y a plus de 1800 logements sur ces secteurs. Le code de l'urbanisme propose la réalisation d'une place de stationnement par logement. Il manque donc environ 600 places de stationnement. Sur ces 600 places, plus de 300 peuvent être pensées directement sur les parcelles privées et n'impactent pas nécessairement l'espace public.

La commune doit donc, pour subvenir aux besoins en matière de stationnement de ses habitants, prévoir au moins 263 places au sein du Bourg et du secteur de Sainte-Claire. À ces besoins actuels, s'ajouteront en sus les besoins en stationnement liés aux ambitions de la municipalité à l'horizon 2030.

Cette insuffisance actuelle transparait au travers du stationnement informel que l'on peut observer le long de la rue de l'Hermitage, de la Liberté ou encore sur l'esplanade végétale de la mairie.

Le stationnement dit sauvage crée un certain nombre de conflits d'usages et d'obstruction au bon fonctionnement des circulations.

La ZAC de Fortyl concentre plus d'une centaine de places. Celles-ci ne sont pas suffisantes au regard de l'attractivité de cette zone économique qui apparaît peu fluide en période de grande affluence. Un des problèmes, autre que le stationnement en double file, reste celui des étals qui s'installent sur les places même de stationnement et repoussent donc les voitures vers la voirie pour se garer.

Sur la Rue de l'Hermitage et celle de la Liberté, le stationnement sauvage empiètent sur les trottoirs en les obstruant, complexifiant la pratique de la marche à pied, malgré le fait qu'il participe à réduire les vitesses de circulations sur ces rues très urbaines.

# 7. RÉSEAUX TECHNIQUES

## SYNTHÈSE

### INDICATEURS

- 53% des unités bâties du territoire raccordées à un système d'assainissement collectif
- Deux secteurs de la commune prévus en zone d'assainissement collectif : le bourg- Sainte-Claire et Moreau
- 80% du réseau télécom existant saturé
- 2e trimestre 2015 : démarrage des études pour l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales de la commune de Goyave

- SDTAN prévoit à l'horizon 2022, une couverture de 64 % du territoire de Goyave par le réseau FTTH (fibre optique chez les particuliers).

### ATOUTS

- Construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 8500 équivalent/habitant

### OPPORTUNITÉS

- Elaboration en cours du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales
- Préconisation d'un système d'assainissement collectif sur les sections Moreau – Bois-sec, en accord avec un développement souhaité à l'ouest de la RN1
- Le SDTAN prévoit une bonne couverture sur le secteur de Goyave à l'horizon 2022 permettant de rendre le territoire attractif notamment en matière de développement économique.

### FAIBLESSES

- Mauvaise distribution de l'eau potable dans les secteurs situés en hauteur
- Mini-stations d'épuration non entretenues et sources de pollution
- Réseau de collecte des eaux usées en mauvais état dans le cadre de l'assainissement collectif
- Manque d'infrastructures pour la gestion des eaux pluviales

### MENACES

- Nombreux raccordements des eaux pluviales sur le réseau des eaux usées qui accélèrent l'usure des pompes, provoquent des débordements, perturbent le traitement des eaux usées à la station d'épuration et participent indirectement à l'accentuation du risque d'inondation
- Réel problème d'alimentation en eau potable si de nouveaux réservoirs (châteaux d'eau) ne sont pas construits prochainement qui pourrait entraver le développement urbain de cette commune



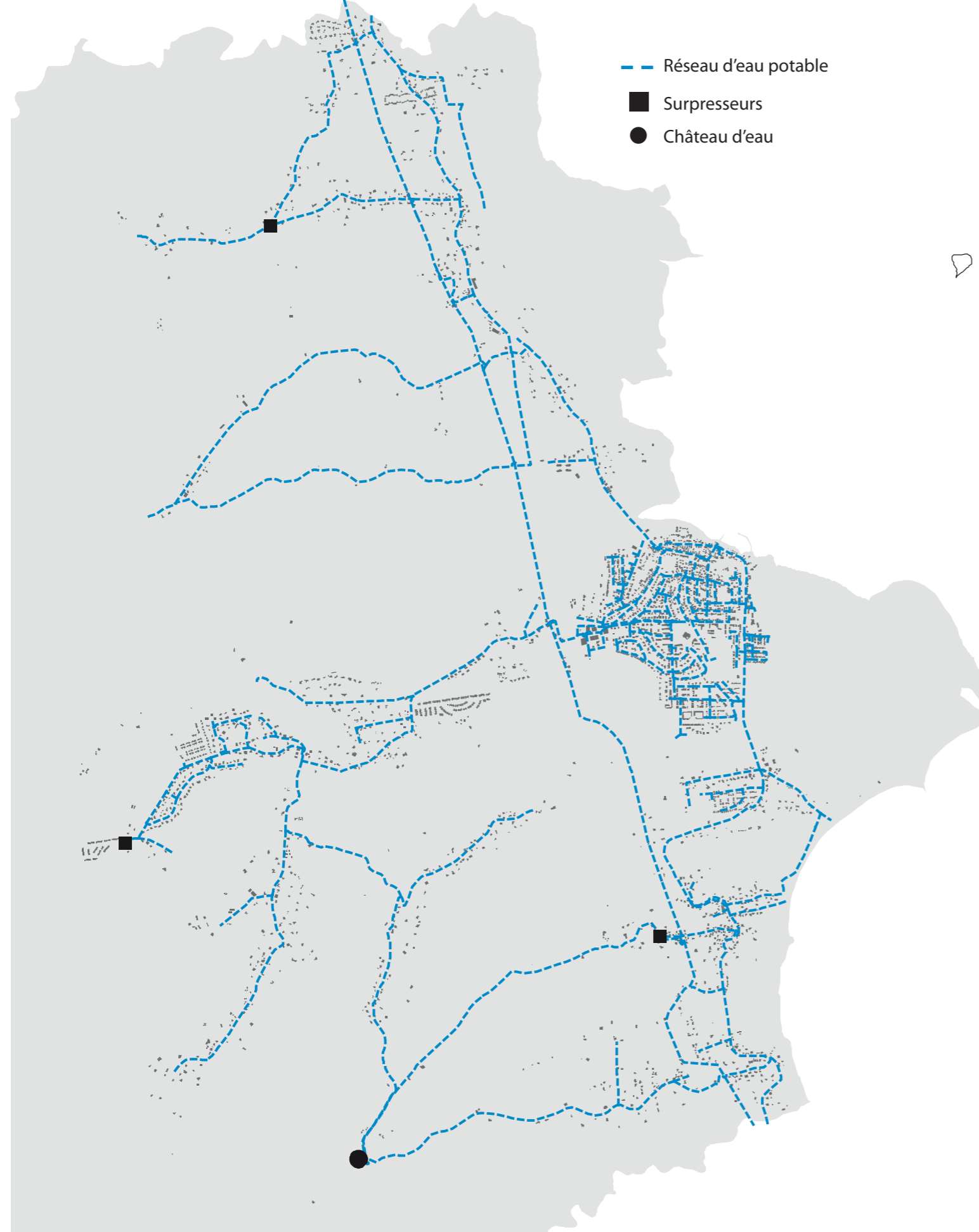
### ENJEUX

- Mettre à niveau l'équipement en réseaux au regard des développements actuels et notamment la construction de châteaux d'eau sur les hauteurs de Moreau et de Blonzac
- Développer l'assainissement collectif sur le secteur de Bois-sec
- Prévoir l'accompagnement des développements urbains futurs

# 7. RÉSEAUX TECHNIQUES

## 7.1. RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Réseau d'Adduction en Eau Potable (AEP) de Goyave



L'alimentation en eau potable de la commune de Goyave est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG).

Le prix moyen de l'Eau Potable du réseau SIAEAG : 1,71 €/m<sup>3</sup> TTC (source Etude Récupération des coûts Office de l'Eau Guadeloupe 2013).

Le rendement moyen des réseaux gérés par le SIAEAG (RQPS) = 55% (2012).

L'eau distribuée sur la commune de Goyave provient principalement du captage de Belle-Eau Cadeau et de la Grande Rivière à Capesterre.

Les contrôles effectués en 2010 (21 prélèvements aux captages, 35 aux postes de traitement et 12 en distribution) révèlent une bonne qualité globale de l'eau.

Du point de vue bactériologique, l'ensemble des prélèvements étaient conformes aux normes de potabilité. L'eau distribuée se révèle être une eau assez douce, peu calcaire, qui n'entartre pas les appareils ménagers mais peut dans certains cas avoir une incidence corrosive sur les canalisations.

Les contrôles ne démontrent pas de turbidité excessive (conformité aux normes).

Ils ont permis d'indiquer un taux de pesticides légèrement élevé au niveau de la prise d'eau de Belle-eau Cadeau.

Après renouvellement des charbons actifs (traitement), ce dépassement a pu être régulé.

En 2011, le nombre d'abonnés à l'eau potable 2011 atteint 3 543 foyers.

Le maillage du réseau permet la desserte des zones occupées.

Cependant des problèmes de distribution existaient dans les zones situées à l'ouest de la commune (Moreau, Résidence Coriandre) qui ont depuis été atténués par la construction d'un surpresseur à proximité de la Résidence Coriandre. Le secteur de Blonzac subit encore aujourd'hui une problématique en matière d'alimentation en eau potable.

Or si ces zones de développement sont bien alimentées, les secteurs au droit des châteaux d'eau souffrent d'un manque de pression dans le réseau AEP.

Il serait donc nécessaire de réaliser des châteaux d'eau supplémentaires localisés plus en hauteur et des surpresseurs. Ces infrastructures devront être pensées en cohérence avec les développements urbains prévus dans le projet de territoire.

À l'heure de l'approbation du PLU, la commune est en cours de réalisation de son Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable (SDAEP). Il devrait être réalisé en cohérence avec le zonage approuvé.

Le SDAEP est rendu obligatoire par la disposition 24 du SDAGE 2016-2021 :

« les aides publiques pour les équipements relatifs à l'alimentation en eau potable sont conditionnées par l'existence d'un tel schéma directeur en eau potable de moins de 5 ans (ou de son actualisation, le cas échéant par une étude de diagnostic du réseau). »



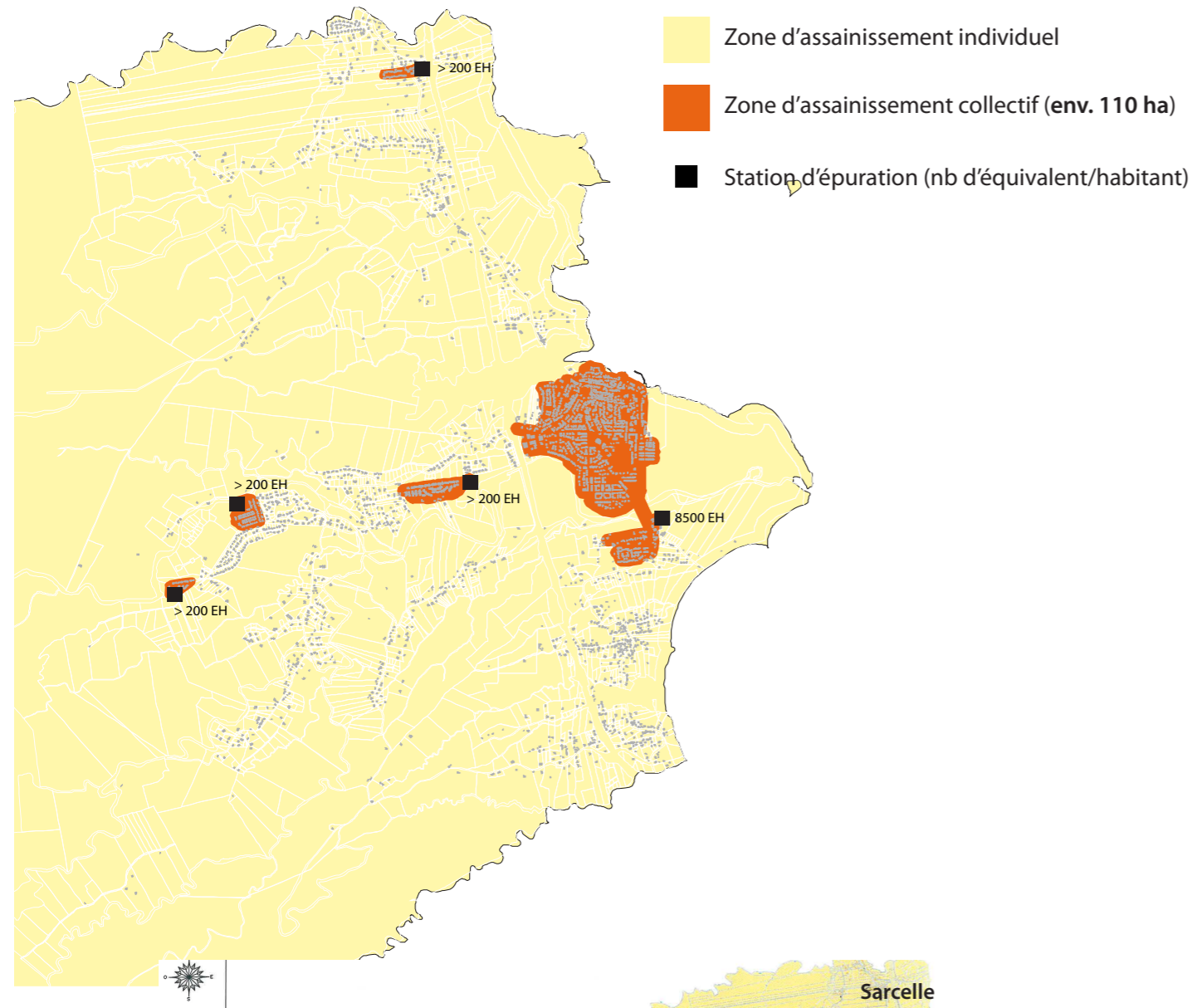
Surpresseur de Moreau

Ce document préconise d'ailleurs la réalisation de plusieurs structures de stockage afin de répondre aux besoins estimés futurs.

Le PLU prévoit pour cela deux emplacements réservés pour des réservoirs sur Moreau et sur les hauteurs de Blonzac.

# 7. RÉSEAUX TECHNIQUES

## Réseau d'Assainissement de Goyave



## Réseau d'assainissement tel que projeté par le Schéma Directeur d'Assainissement

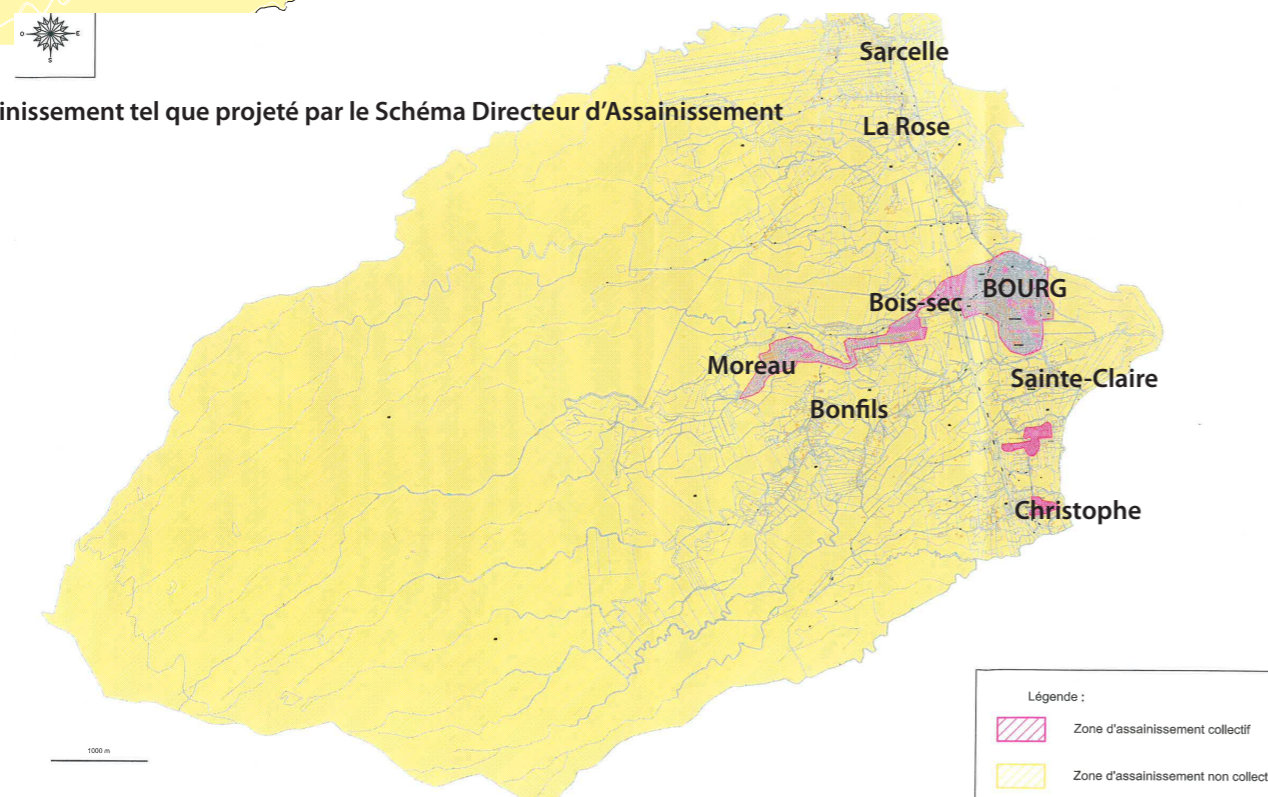


Fig. 8-a : Proposition de zonage d'assainissement

## 7.2. GESTION EN EAUX PLUVIALES

Nombreux sont les tronçons sans disposition de gestion des eaux pluviales : absence de caniveau ou de fossés. Il s'agit entre autre des secteurs de Vieux Chemin, le bourg, La Rose, Blonzac, Mineurs.

Des zones peuvent occasionnellement être inondées du fait d'un assainissement des eaux pluviales mal conçu (Bois Sec et La Rose).

C'est également le cas du secteur de Morne à Gomme, entrée Nord du bourg de Goyave. Lors de grosses intempéries, la présence d'une zone humide coupée par la route, sans prise en compte des caractéristiques fortement inondables de ce secteur participe à l'inondation de la RD33.

Un projet d'élaboration du Schéma Directeur de Gestion des Eaux est en cours sur la commune. (Disposition 41 du SDAGE)

## 7.3. GESTION DES EAUX USÉES

### A. UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RESTREINT AU BOURG

Actuellement seul le bourg de Goyave dispose d'un système d'assainissement collectif.

Il est constitué de :

- La nouvelle station d'épuration de Sainte Claire (2016) à laquelle est relié ce réseau, d'une capacité de 8500 équivalent/hab.
- Un réseau de collecte en mauvais état
- Deux postes de refoulement

Il a été observé que l'accès au réseau d'assainissement peut être compliqué puisque sous enrobé ou sur des propriétés privées. En outre, des eaux de pluie s'introduisent dans le réseau EU (branchements illégaux, eaux claires permanentes et eaux claires météorites) ce qui accélère l'usure des pompes, provoque des débordements et perturbe le traitement des eaux usées dans la STEP. Une amélioration du réseau devra être prévue.

Des opérations immobilières disposent de leur propre réseau raccordé à des mini STEP ; cependant les opérateurs en charge de leur exploitation (SIG, SEMSAMAR) n'entretiennent pas les installations dont l'état de fonctionnement se dégrade : fuites importantes, rejets en milieux naturels, problèmes de sécurité.

En résumé, on estime que 53 % des unités bâties du territoire (2075 unités bâties sur 3909 recensées au cadastre 2014) sont raccordées à un système d'assainissement collectif (soit environ 110 hectares).

La révision du Schéma Directeur d'Assainissement est en cours par le SIAEAG comme le préconise la disposition 24 du SDAGE.

### B. UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF MAJORITAIRE

Le reste du territoire de la commune de Goyave est en système d'assainissement individuel (fosses septiques...). La problématique principale de ce type d'assainissement reste la difficulté pour les pouvoirs publics à limiter les pollutions rejetées dans le milieu naturel du fait d'une absence de connaissance réelle des systèmes individuels. Le SDMEA estime que le rendement global de l'assainissement autonome est de 10 %, soit 90% de rejets non traités directement évacués dans le milieu naturel.

La gestion de l'assainissement autonome devient alors un enjeu prioritaire.

Le SIAEAG exerce les compétences du SPANC par l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2007. La structure est en place depuis le 29 juin 2010. Celui-ci devra suivre la disposition 54 du SDAGE 2016-2020 en participant à l'amélioration de la connaissance des systèmes d'assainissement non collectif.

### C. DES PROJETS INSCRITS AU SDA

Le Schéma Directeur d'Assainissement de la commune, dont le rapport final a été soumis en 2007, préconise le zonage d'assainissement suivant :

- Zone d'assainissement collectif : le Bourg et Moreau
- Zone d'assainissement non collectif : le reste du territoire

# 7. RÉSEAUX TECHNIQUES

## 7.4. IRRIGATION AGRICOLE

Le territoire de Goyave, traditionnellement agricole, est parcouru par des canalisations liées à l'irrigation agricole.

Le conseil départemental s'exprime en ces termes :

« La présence d'une canalisation sur une parcelle signifie qu'une conduite d'un diamètre compris entre 100 à 1 400 mm est enfouie dans le sol, à une profondeur minimale de 0,60 m (entre la génératrice supérieure des canalisations et le niveau du sol après les travaux). Cette conduite n'est pas apparente sauf dans le cas où des ouvrages aériens sont également présents (regards, bornes d'irrigation...). La pression dans la canalisation varie entre 5 et 15 bars.

Cette conduite transporte de l'eau brute de rivière qui alimente des usines de production d'eau potable ou un réseau d'irrigation. Cette eau ne peut pas être utilisée en l'état pour un usage destinée à la consommation humaine. »

En vertu de la présence de ces canalisations, le Conseil Départemental dispose d'un droit d'accès pour l'entretien, la réparation ou le renouvellement, ainsi que de la possibilité d'essarter les arbres encombrants.

Les propriétaires dont une canalisation traverse la parcelle n'ont pas le droit de construire sur une bande de 5 mètres de part et d'autre de la canalisation.

Le Conseil Départemental précise les occupations du sols autorisées :

« Les occupations du sol suivantes sont autorisées :

- l'édification de clôture,
- l'aménagement d'espaces verts,
- l'aménagement de voirie légère et de stationnements. »

Les conduites d'irrigation agricole constituent une servitude. Un tableau des parcelles concernées se retrouve dans les annexes liées à la sécurité publique.

A noter également la construction du Barrage de Moreau qui se situe sur la Ravine Zombi. Celui-ci aura principalement pour vocation l'irrigation agricole dans un premier temps. (Voir PLU Goyave - État Initial de l'Environnement - Mars 2017)

## 7.5. ENERGIE

Face à la raréfaction des énergies fossiles et à l'augmentation croissante des émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique, l'énergie constituera sans aucun doute pour l'avenir, une problématique de plus en plus importante sur l'ensemble des territoires.

Un Plan Energétique Régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des Energies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Energie de la Guadeloupe (PRERURE) a été validé en septembre 2012.

Dans le même temps, le Schéma Régional Air Climat Energie (SRCAE) de la Guadeloupe a également été adopté (2012).

Selon ce dernier, « les DOM disposent d'un contexte institutionnel distinct des régions métropolitaines. Leurs spécificités en matière d'énergie sont reconnues, ces territoires sont notamment considérés depuis la loi du 10 février 2000 comme des Zones Non Interconnectées.

Cette reconnaissance des spécificités énergétiques des DOM s'est accompagnée de la création de compétences propres.

Les Régions d'Outre-Mer se sont ainsi vues confier par la loi dite « LOOM » du 13 décembre 2000, une forte compétence en matière d'énergie : la Région est chargée de la réalisation et la mise en œuvre d'un Plan énergétique Régional Pluriannuel de prospection et d'exploitation des Energies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (PRERURE).

Dans les DOM, l'articulation entre PRERURE et volet Energie du SRCAE n'a pas été précisée par le législateur, malgré le risque de redondance entre ces documents.

[...]

Dès lors, conformément à la réglementation spécifiquement en vigueur dans l'archipel guadeloupéen, les objectifs de développement du parc de production par source d'énergie primaire renouvelable sont fixés par le PRERURE (plan énergétique régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie) et le SRCAE doit être compatible avec le PRERURE.

En 2007, les travaux du premier PRERURE ont permis de définir de manière concertée les grandes orientations de la politique régionale en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique. Un travail d'actualisation des éléments de diagnostic et de prospective a été réalisé en 2012. Un état des lieux énergétique à jour sur l'année 2011 est ainsi intégré au SRCAE et constitue les fondements du volet Energie. »

Les principales conclusions pouvant être tirées de ces études sont les suivantes :

- « Le secteur des transports est le secteur le plus consommateur d'énergie en 2011 en Guadeloupe avec 36 % du total. Sa part est supérieure à la moyenne nationale (33%).
- Le secteur de l'habitat est le deuxième secteur d'importance avec 29 % du total.
- Les activités tertiaires représentent 22 % du total avec respectivement 7% et 15% pour le tertiaire public et le tertiaire privé. Ce poids s'explique par leur forte consommation d'électricité qui continue de croître. Cette consommation d'électricité nécessite des moyens de production fossile (charbon et fioul).
- La part des énergies renouvelables est faible, puisqu'elle se situe à 7% en diminution par rapport à 2006 (10%). Cette part, inférieure au niveau national (14%) mais supérieure à un territoire voisin comme la Martinique par exemple, reste en effet fortement liée aux autres énergies primaires mobilisées et leur mode d'utilisation.
- La part du charbon atteint 21 % de la consommation d'énergie primaire. »

La Région, à travers son plan énergétique (PRERURE), a clairement défini sa stratégie pour atteindre l'autonomie énergétique et prévoit 50% d'électricité renouvelable dès 2020, et 50% d'énergie totale renouvelable à l'horizon 2030.

## 7.6. TÉLÉPHONE

Le réseau téléphone cuivre et fibre optique de la commune de Goyave est surtout développé dans le bourg et le long de l'ancienne route nationale.

Le réseau est enterré mais aussi aérien sur appui des infrastructures PTT et aérien.

Il n'existe pas de sous répartiteur à l'ouest de la Route Nationale 1. Le plus proche de la zone de Moreau et BonFils est celui de Bois Sec.

## 7.7. NUMÉRIQUE

Le schéma directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Guadeloupe – Version 3 a été approuvé en octobre 2013.

Ce document présente les conditions et modalités de déploiement de réseaux haut et très haut débit à l'échelle régionale.

Au niveau de la commune de Goyave, il est prévu que la fibre optique soit installée le long de la Route Nationale 1.

A charge ensuite à la commune de réaliser le raccordement et relier les différentes sections depuis la route nationale.

Actuellement, le réseau de France Télécom est bien développé dans le bourg et les axes principaux. Il sert de support aux opérateurs proposant des accès internet.

L'accès au réseau haut débit serait un argument important pour le développement de pôle d'activités, notamment les nouvelles technologies.